

ÉCOLE DU LOUVRE

Maud GUICHANÉ

# Philippe Meusnier (1655 - 1734)

Peindre l'architecture sous l'Ancien Régime

T. II - Catalogue et Annexes

Mémoire de recherche

(2<sup>de</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle)

en histoire de l'art appliquée aux collections

présenté sous la direction

de M. Olivier BONFAIT

Professeur à l'Université de Bourgogne, Professeur à l'École du Louvre

Septembre 2014



## Sommaire des annexes

I. Catalogue de Philippe Meusnier .....	4
1. Œuvres de Philippe Meusnier .....	5
a) Peintures .....	6
b) Dessins .....	72
2. Œuvres rejetées du catalogue .....	82
II. Illustrations .....	107
III. Documents .....	139
1. Transcriptions des documents d'archives .....	140
2. Autres documents .....	213
Liste des œuvres connues de Michel Boyer .....	215

# I. Catalogue de Philippe Meusnier

## I. 1. Œuvres de Philippe Meusnier

NB : Les œuvres présentées dans la section présente sont les œuvres peintes ou dessinées, données ou attribuées à Meusnier. Les œuvres perdues ou connues par une seule mention ont un numéro de catalogue précédé d'un astérisque (\*).

Les notices sont dédiées dans un premier temps aux peintures, avant d'être consacrées aux dessins. Elles sont classées, dans la mesure du possible, par ordre chronologique.

## 1. a. Peintures

\*P 1

Philippe Meusnier  
Première phase des décors à Marly

v. 1680-1691

Marly, Château et dépendances (détruit)

Bibliographie : Paris, A.N., O/1/1490 ; Guiffrey, 1901, t. II, col. 1245 ; t. III, col. 170, 330, 470 ; Hartmann, 1995, p. 130, 139-144 ; Bergeret, 2013, p. 18-29.

Nous situerions la première phase d'intervention de Philippe Meusnier dans les décors extérieurs peints de Marly depuis ses débuts auprès de Jacques Rousseau, vers 1680, et jusqu'en 1691, année de sa dernière intervention au domaine royal avant la destruction de la Perspective de son maître en 1705, qui marque aussi le début de la deuxième phase des décors de Meusnier à Marly (\*P 6).

La première phase des décors de Philippe Meusnier à Marly se développe principalement autour de la grande Perspective de Rousseau peinte au pavillon des Offices du château. En effet, malgré son absence dans les Comptes, Claudia Hartmann place Meusnier comme assistant de Rousseau dès 1680, alors qu'il participe à la « décoration des premiers pavillons de l'est et, en 1683, à celle du Pavillon principal et de trois autres pavillons d'hôtes »<sup>1</sup>.

En 1685, au départ de Jacques Rousseau suite à la Révocation de l'Edit de Nantes, le nom de Meusnier apparaît pour la première fois dans les Comptes des Bâtiments du roi. Il est notamment rémunéré « pour peindre les ailes arrières des Offices, dont au moins les façades nord et sud sont couvertes de fresques »<sup>2</sup>.

Après l'exil de Jacques Rousseau en Angleterre, autour de 1687, Meusnier est présenté selon Hartmann comme le « premier peintre responsable de la décoration de Marly »<sup>3</sup>. Si cette vision du rôle de l'artiste nous semble peut-être exagérée, il est vrai que Meusnier semble peu à peu s'imposer dans la réalisation des décors extérieurs de peinture à Marly, allant même jusqu'à être rémunéré à même hauteur que son maître Rousseau<sup>4</sup>. Ainsi, dès 1687, il ne reçoit pas moins de 17 116 livres 17 sols et 7 deniers « pour les ouvrages de peinture faite [...] au bâtiment rond et aux deux pavillons en aile de la chapelle et salle des gardes de Marly » ainsi

---

<sup>1</sup> Hartmann, 1995, p. 130 (traductions par Virginie Bergeret).

<sup>2</sup> Hartmann, 1995, p. 130.

<sup>3</sup> Hartmann, 1995, p. 130.

<sup>4</sup> Paris, Archives Nationales, O/1/1475, f° 113.

que le « rétablissement de la perspective »<sup>5</sup> du pavillon des Offices, qu'il s'agisse de la restauration de son état déjà endommagé par les intempéries d'Ile-de-France, ou la modification apportée au décor après le percement de deux portes au niveau des pavillons latéraux<sup>6</sup>.

Par la suite, Meusnier est payé chaque année 1688, 1689 et 1690 pour divers travaux de peintures<sup>7</sup>. Ces derniers sont en partie décrits dans l'Explication sur la dépence générale de Marly. Il s'agit des « ouvrages de peinture rétablie au bâtiment rond qui est endossé contre le mur de la demie [Lune] derrière le pavillon de la salle des gardes, aux pavillons qui sont joignant celui de la salle des gardes et de la chapelle et pour la peinture faite de neuf au premier et second commun, au grand corps de garde qui est au dessus desdits communs et à plusieurs autres endroits de la dépendance de Marly »<sup>8</sup> pour lesquels il reçoit ici encore une somme importante s'élevant à 24 050 livres<sup>9</sup>.

L'année suivante, en 1691, il réalise également une peinture faite « aux douze portes des lieux du derrière des pavillons des deux ailes de Marly pour les raccorder à la peinture desdits pavillons »<sup>10</sup>.

La participation de Philippe Meusnier aux décors de Marly qui font partie à cette époque, parallèlement à ceux bien différents de Versailles, aux chantiers royaux les plus importants de la deuxième moitié du règne de Louis XIV, a sans aucun doute permis d'asseoir la réputation du jeune artiste auprès de la cour et des amateurs français.

---

<sup>5</sup> Paris, Archives Nationales, O/1/1490, f° 37, voir aussi Guiffrey, 1901, t. II, col. 1245.

<sup>6</sup> Hartmann, 1995, p. 139.

<sup>7</sup> Guiffrey, 1901, t. III, col. 170, 330, 470.

<sup>8</sup> Paris, Archives Nationales, O/1/1490, f°110.

<sup>9</sup> Paris, Archives Nationales, O/1/1490, f°110.

<sup>10</sup> Paris, Archives Nationales, O/1/1490, f° 94.

\*P 2

Philippe Meusnier  
Architecture ouvrant par deux arcades sur un paysage

1700

Huile sur toile  
97,2 x 129,6 cm  
Perdu

Bibliographie : Paris, ENSBA, Ms 20 ; Paris, ENSBA, Ms 23 ; Paris, ENSBA, Ms 37 ; Guérin, 1715, p. 112-113 ; Fontaine, 1910, p. 203, n° 47 ; Tours - Toulouse, 2000, p. 243, R. 147.

Le morceau de réception de Philippe Meusnier a fait l'objet de nombreuses citations et de sommaires descriptions dans les sources anciennes<sup>11</sup>.

L'évocation la plus précise de cette œuvre nous est donnée par Nicolas Guérin qui entreprend de décrire les appartements de l'Académie et des tableaux qui y sont présentés salle par salle constituant le catalogue des œuvres de l'institution. Il présente le tableau de Meusnier comme « le dedans d'un palais en perspective ouvert de deux grandes Arcades, au travers desquelles on voit un paysage »<sup>12</sup>.

Ces descriptions ont parfois conduit certains historiens de l'art à reconnaître le morceau de réception de Meusnier dans l'un des tableaux de l'artiste conservé au Musée des Beaux-Arts de Nancy et représentant Une Galerie ouverte sur une terrasse et un escalier (P 18). Cependant, la présence d'un pendant qui accompagne cette œuvre (P 17), et la différence de dimensions entre le tableau de Nancy et le morceau de réception mesurant trois pieds de haut sur quatre pieds de large, a conduit André Fontaine, dès 1910, à affirmer « le prétendu morceau de réception de Meusnier à Nancy, [est une œuvre] ne provenant point de l'Académie »<sup>13</sup>. Par la suite, l'étude plus poussée des peintures de Nancy ont permis de retracer leur origine jusqu'à la commande royale de 1730.

En réalité, nous avons perdu la trace du morceau de réception de Meusnier après 1793<sup>14</sup>. En effet, suite à la dissolution de l'Académie, certaines des œuvres de sa collection sont dispersées, pouvant être vendues, données ou détruites<sup>15</sup>. La dernière mention recensée

---

<sup>11</sup> Paris, ENSBA, Ms 20, f° 121.

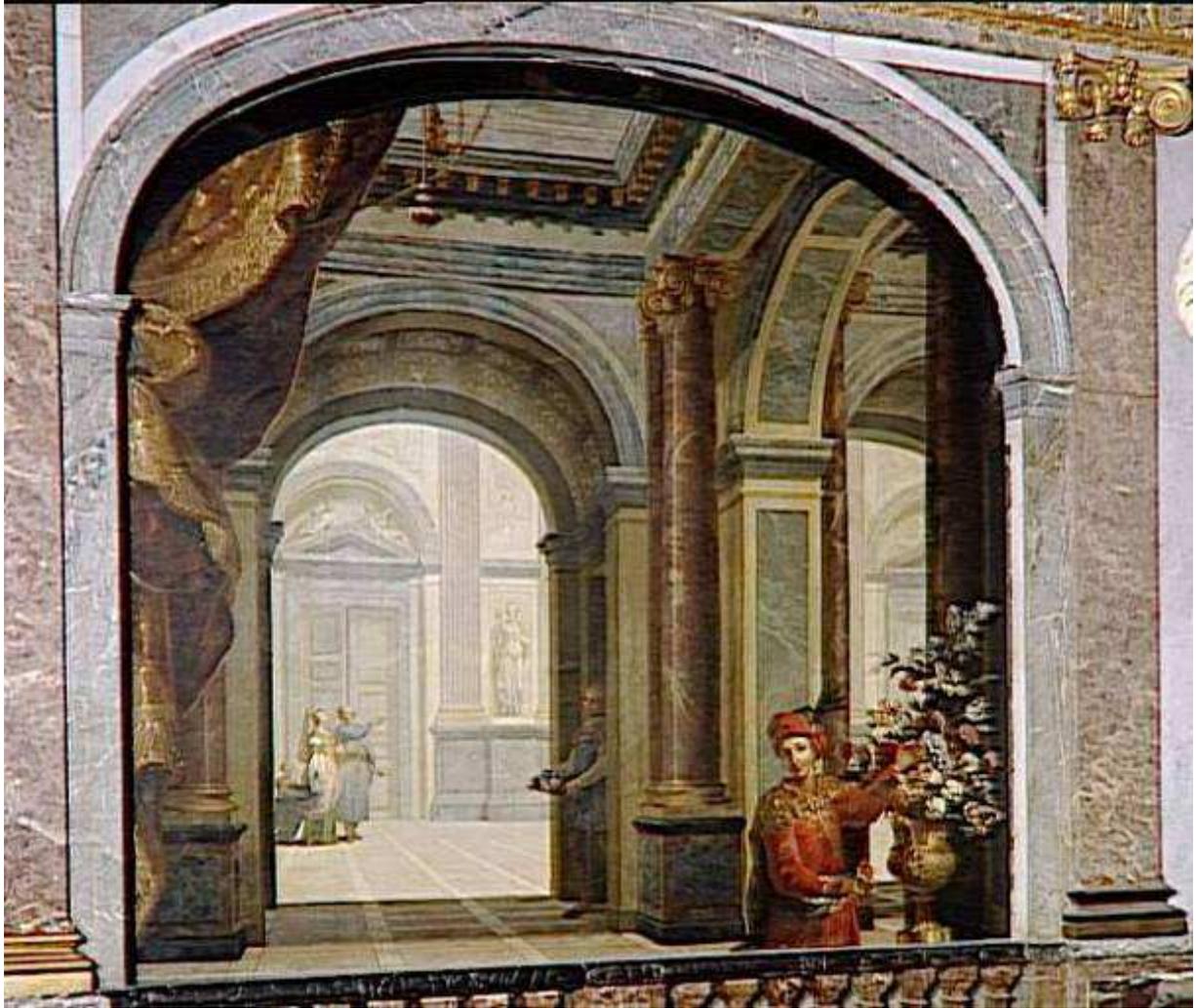
<sup>12</sup> Guérin, 1715, p. 112-113.

<sup>13</sup> Fontaine, 1910, p. XII.

<sup>14</sup> Fontaine, 1910, p. 203.

<sup>15</sup> Communication orale de M. Emmanuel Schwarz, avril 2014.

dans les catalogues de l'Académie est donc celle de l'Inventaire de l'An II, réalisé par d'anciens académiciens suites aux saisies révolutionnaires.



P 3

© RMN

Philippe Meusnier, Charles Poerson, Jean-Baptiste Blain de Fontenay  
Galerie en perspective avec un personnage oriental

1701

Huile sur toile

380 x 405 cm (cintré dans la partie supérieure)

Versailles, Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, Escalier de la reine  
MV 8214

Bibliographie : Paris, A.N., O/1/1809 fol. 70 et 71 ; Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 294 ; Champeaux, 1890, p. 222 ; Schnapper, 1966, p. 81, 92-93 ; Constans, 1995, t. II, p. 640, n° 3609 ; Bajou, 1998, p. 282-283 (repr.) ; Bouhedja, 1998, p. 66-67.

Le décor peint que l'on peut observer dans l'escalier de la reine du château de Versailles est le résultat de la collaboration de trois peintres français : Philippe Meusnier, Charles-François Poerson (1653-1725) et Jean-Baptiste Blain de Fontenay (1653-1715). Ces artistes ont ici associé leur talent respectivement dans l'architecture, les figures et les fleurs pour créer cette grande toile représentant une galerie de palais en perspective, animée de personnages vêtus à l'orientale qui semblent inviter le spectateur à pénétrer dans ce décor fictif.

L'escalier de la reine, également appelé escalier de marbre et situé dans l'angle Sud-Est du corps principal du château, est construit à l'extrémité des appartements de la reine en 1680 afin de constituer un pendant au Grand Degré du roi, plus connu sous le nom d'escalier des Ambassadeurs.

A l'occasion des travaux de 1701, l'escalier de la Reine est percée d'une arcade ouverte sur l'un de ses côtés afin d'obtenir plus de lumière.

Les œuvres qui ornaient cet espace avant sa transformation au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avaient été réalisées conjointement par Niccolo Codazzi (1642-1693) pour le morceau d'architecture, de René-Antoine Houasse (v. 1645-1710) pour les figures, et peut-être même de Jean-Baptiste Monnoyer (1636-1699) pour les fleurs<sup>16</sup>. En 1701, elles sont ôtées et semblent avoir été déposées au château de Meudon. Désormais conservées roulées dans les réserves du Louvre<sup>17</sup>,

---

<sup>16</sup> La participation de Monnoyer à ce décor reste encore incertaine. Si l'artiste n'est pas mentionné dans les Comptes des Bâtiments du roi pour cette œuvre, son nom est cité à la place de celui de Codazzi à Meudon. Voir Lett, 2014, p. 115.

<sup>17</sup> Paris, Musée du Louvre, Inv. 8970 et Inv. 8971. Elles ont été identifiées par Antoine Schnapper, au début des années 1960. Voir Schnapper, 1966, p. 81 et Lett, 2014, p. 113-116.

elles représentaient des morceaux de quadratura : « des perspectives où l'on voit dans le lointain à travers une balustrade plusieurs gens des livrées du Roy peints au naturel, & qui semblent apporter de grands bassins remplis de fruits »<sup>18</sup>.

Afin de rétablir la symétrie modifiée par le percement de la véritable loggia, « sa Majesté a ordonné de faire une arcade feinte dans le mur de refend du grand escalier de la reine, opposé à l'arcade que l'on perce de l'autre côté, pour lui faire symétrie, de renforcer cette arcade d'environ neuf pouces, de la décorer de marbre, avec une balustrade dans l'intervalle, et de faire un beau tableau de perspective qui occupe tout le renforcement de cette arcade feinte. »<sup>19</sup> Meusnier entreprend alors de peindre cette espace feint, un vestibule de palais, répétant les éléments architecturaux de la cage d'escalier et participant de la confusion avec l'espace réel. Le vase de fleurs, peint par Blain de Fontenay semble reposer sur la véritable balustrade de marbre qui soutient le tableau dans sa partie inférieure. De plus, l'architecture dépeinte par Philippe Meusnier reprend la même structure ornementale que celle de l'escalier, essentiellement composée de marqueterie de marbre, contrairement à la solution adoptée auparavant par Codazzi qui ne reprenait pas tout à fait le rythme de la pièce. Enfin, le point de vue unique, privilégié par l'artiste - comme le conseillait Abraham Bosse dans son ouvrage publié en 1667<sup>20</sup> - se situe au niveau du vestibule qui faisait face à l'oeuvre. La cohérence et l'harmonie générale de cet espace de circulation, l'un des plus fréquentés de Versailles, deviennent alors complètement assumées.

Ce décor d'architecture feinte fait écho aux différents décors de quadratura ou de perspective adopté à Versailles, tels que les appartements des Bains peints par Codazzi (disparus), les perspectives que Jacques Rousseau réalise dans le Salon de Vénus, mais aussi les loggia animées de personnages et de tapisseries feintes qui ornaient l'escalier des Ambassadeurs, complétant ainsi le système de correspondance qui existe entre les deux escaliers.

Cependant, « cette œuvre [la peinture de l'escalier de la reine], d'une belle qualité, abandonne la symétrie rigoureuse de Rousseau ; Meusnier anime ses architectures, qui prolongent habilement les marbres réels de l'escalier, par quelque personnage en costume exotique »<sup>21</sup>,

---

<sup>18</sup> Félibien des Avaux, 1703, p. 55, cité par Matthieu Lett, 2014, p. 114.

<sup>19</sup> Jules Hardouin Mansart, dans son journal du 18 août 1701, Paris, AN, O/1/1809, cité par Bouhedja, 1998, p. 67.

<sup>20</sup> Abraham Bosse, *Le peintre converty aux précises et universelles règles de son art*, Paris, 1667.

<sup>21</sup> Schnapper, 1966, p. 92-93.

théâtralisant la scène par l'insertion de ces figures ou par la disposition d'un rideau, créant « cette distanciation, où le réel n'intervient que pour mieux affirmer la fiction »<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Bajou, 1998, p. 282.

\*P 4

Philippe Meusnier  
Perspectives

1702

Fresque  
Meudon, Pavillons du mail du château (détruit)

Bibliographie : Guiffrey, 1901, t. IV, col. 905 ; Biver, 1923, p. 203.

Une fois de plus, c'est dans les Comptes des Bâtiments du roi qui nous avons pu mettre à jour un décor peu connu de Philippe Meusnier. Ce dernier a en effet peint, en 1702, l'intérieur des deux pavillons qui encadrent le jeu de mail dans les jardins hauts du château de Meudon pour Monseigneur, fils de Louis XIV et héritier de la Couronne.

A partir de 1696, Meudon devient une sorte d'annexe de Versailles et de Marly, et Louis XIV intervient souvent dans l'aménagement du château et de ses jardins.

A cette époque, tout grand seigneur se doit d'avoir un terrain de mail dans le parc de sa résidence. Ce « jeu d'exercice, où l'on pousse avec une grande violence, & adresse, une boule de buis qu'on doit faire à la fin passer par un petit arc de fer qu'on nomme la passe ». Le terrain est composé d' « une allée d'arbres battüe, & bordée, & fermée de planches, dans laquelle on joüe au Mail [...] Daviler veut qu'un Mail soit une allée d'arbres de trois ou quatre cent toises de long sur quatre à cinq de large<sup>23</sup>, bordée d'ais attachez contre des pieux à hauteur d'appui, avec une aire de recoupes de pierres, couverte de ciment »<sup>24</sup>.

Le mail de Meudon, connu par un dessin réalisé dans l'atelier de Le Nôtre<sup>25</sup>, mesure 730 m de long sur 6, 3 m de large et se trouve parallèle à la petite rivière des jardins hauts. Il s'y trouve « deux pavillons de treillage, abri pour les joueurs contre un orage éventuel [...] extérieurement badigeonnés de vert sur lequel se détache le chiffre en or du Dauphin, à l'intérieur ils sont décorés de peintures par Philippe Meusnier »<sup>26</sup>. Si la construction des pavillons semble être achevée dès le mois de juillet 1698 - date à laquelle « le roi vient faire

---

<sup>23</sup> Ce qui correspond environs à 583 à 778 m de long sur 7,78 à 9,72 m de large.

<sup>24</sup> Dictionnaire universel, 1721, t. III, col. 52.

<sup>25</sup> Paris, A.N., O/1/1521.

<sup>26</sup> Biver, 1923, p. 203.

un séjour à Meudon, curieux de voir le nouveau mail »<sup>27</sup> - les décors de Meusnier ont été probablement terminés plus tard, vers 1702.

---

<sup>27</sup> Ibid., p. 203.

\*P 5

Antoine Coypel, Philippe Meusnier  
Peintures d'ornement et d'architecture

1702-1705

Technique inconnue  
Paris, Palais Royal, Galerie d'Enée (détruite)

Bibliographie : Coypel, 1745 [2010], p. 542 ; Dezallier d'Argenville, 1752, p. 52-53 ; Dezallier d'Argenville, 1770, p. 106-107 ; De La Ferté, 1776, p. 560-562 ; Papillon de La Ferté, 1776, p. 580 et 583 ; Clément de Ris, 1872, p. 29 ; Champier et Sandoz, 1900, t. I, p. 320-322 ; Schnapper, 1968, p. 343 ; Schnapper, 1969, p. 33-42 ; Schnapper, 1974, p. 71 ; Garnier, 1989, p. 55, Musée d'Angers, 2004, p. 104-105, n° 45.

Après la mort de son père, Monsieur, duc d'Orléans en 1701, Philippe d'Orléans, futur régent, commande à Antoine Coypel la décoration de la grande galerie du Palais Royal qui a été construite peu avant entre 1698 et 1700<sup>28</sup>. Cette galerie qui ne mesure pas moins de quarante-six mètres de long est ainsi destinée à recevoir un décor dont l'iconographie est issue de l'Enéide de Virgile. Les décors de la désormais nommée galerie d'Enée sont réalisés en deux campagnes distinctes : la première, entre 1702 et 1705 est consacrée au plafond ; les peintures décorant les murs étant exécutées dans un deuxième temps, entre 1714 et 1718.

Philippe Meusnier est intervenu dans la première phase de réalisation du décor, exécutant les architectures feintes du plafond de la galerie.

Comme de nombreux décors intérieurs des palais et hôtels parisiens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ceux de la grande galerie du Palais Royal ont subi des destructions dues aux remaniements postérieurs. Entre 1781 et 1784, les transformations entreprises par le Duc de Chartres, futur Philippe-Egalité entraînent la destruction de la galerie d'Enée et d'une grande partie de ses décors. Quelques compositions ornant les murs de la galerie ont pu cependant être sauvées en 1783 : placées dans un premier temps au Château de Saint-Cloud, elles sont aujourd'hui conservées dans des musées français<sup>29</sup>.

Le reste du décor disparu, en particulier le décor du plafond, nous est connu grâce à des descriptions contemporaines, mais aussi des documents iconographiques tels que l'esquisse de Coypel pour le plafond conservée au Musée des Beaux-Arts d'Angers (fig. 45) et les gravures exécutées par Nicolas Tardieu d'après les peintures (fig. 46 à fig. 49).

---

<sup>28</sup> Schnapper, 1969, p. 37.

<sup>29</sup> Sur la disposition de ces panneaux dans la galerie du Palais-Royal, voir Schnapper, 1969, p. 38.

Le plafond achevé en 1705 comprend six tableaux placés dans les voussures, aux retombées de la voûte qui accueille une grande percée centrale. De part et d'autre de cette dernière se développe un important morceau d'architecture en trompe-l'oeil pour laquelle Antoine Coypel a fait appel à des spécialistes comme Philippe Meusnier qui devient par la suite un des collaborateurs attitrés du peintre. Cette collaboration est évoquée par Dezallier d'Argenville dans la biographie du peintre<sup>30</sup> et reprise textuellement par son fils dans la description qu'il fait de ce plafond dans son *Voyage pittoresque de Paris* :

« Les Cariatides soutiennent les arcs feints de la voûte, et des Renommées sont placées au dessus des cadres des Tableaux, entre lesquels on a pratiqué des panneaux remplis de palmes et d'ornemens militaires ; le tout peint en camaïeux verdâtres. Aux extrémités du tableau du milieu, sont une Vestale et une Bellone de même couleur. On voit au dessus de la cheminée un morceau d'architecture, et plusieurs guirlandes de fleurs sortant des masques et autres ornemens qui font un coup d'oeil des plus magnifiques. Toute cette belle Architecture a été peinte par Meusnier. »<sup>31</sup>

Si Dezallier d'Argenville - père et fils - ont voulu attribuer à Meusnier toutes les peintures décoratives de la galerie, notamment les atlantes et les cariatides, l'existence de dessins préparatoires pour ces figures, sans conteste de la main d'Antoine Coypel (fig. 20 et fig. 21)<sup>32</sup> - que l'on reconnaît par la puissance du canon, l'assurance du trait, qui contrastent avec le moelleux des carnations, et l'importance accordée à la lumière - permet de rendre l'invention de cette partie au premier peintre des Orléans. Il ne faut cependant pas écarter la possibilité que Meusnier aurait pu exécuter ces éléments décoratifs sous la direction de Coypel et de ses dessins<sup>33</sup>.

Ce plafond est, avec celui de la chapelle de Versailles, un des plus ambitieux projets peints par Coypel qui atteint alors la pleine maturité de son art, nourri des exemples classiques italiens et surtout des grands décors de Charles Le Brun, en particulier celui de la galerie d'Hercule à l'hôtel Lambert (v. 1650). On retrouve en effet l'association d'une ordonnance architecturale rigoureuse, de percées fictives et de tableaux rapportés encadrés de figures de cariatides et d'ignudi.

Au centre de la voûte du Palais Royal, l'Assemblée des Dieux dans l'Olympe est vue entourée d'une architecture courbe qui, placée au delà d'une balustrade, semble inviter le spectateur autour du décor sans avoir besoin de privilégier un point de vue.

---

<sup>30</sup> Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 289.

<sup>31</sup> Dezallier d'Argenville, 1770, p. 106-107.

<sup>32</sup> Paris, Musée du Louvre, Département des Arts graphiques, INV 25711 et INV 25921. Voir aussi dans le même fonds, les dessins INV25920, INV 25922 et INV 25923.

<sup>33</sup> Schnapper, 1969, p. 41.

De part et d'autre de la percée, sont peintes de fausses architectures ornées de camaïeux dans les tons verts, représentant Bellone et une Vestale. Cette partie du décor est connue en partie grâce à l'esquisse d'Angers (fig. 45) mais elle n'est pas reproduite dans les gravures par Tardieu (fig. 46 à fig. 49). Le rôle de cette architecture peinte est parfaitement saisi par Antoine Schnapper :

« Autour d'une percée unique, l'effet illusionniste (mis à par le problème de l'architecture fictive au dessus de la cheminée) s'amortit progressivement, au lieu de se fractionner en trois zones comme à l'hôtel Lambert : de part et d'autre de la percée, le rapport des pleins et des vides s'inverse, ou, si l'on préfère, la part de l'architecture fictive devient prédominante, réduisant les ouvertures à des arcades placées dans les voussures. Quand on s'éloigne encore du centre, les percées disparaissent au profit des tableaux rapportés. La continuité de l'ensemble était marquée par la balustrade peinte, en même temps que le rythme était souligné par les couples de cariatides et d'esclave, qui forment un hommage insistant à la galerie Farnèse. »<sup>34</sup>

Il traduit ainsi parfaitement le génie de décorateur dont fait preuve ici Antoine Coypel dans la conception de ce décor auquel Meusnier semble avoir avant tout incarné le rôle d'exécuteur.

---

<sup>34</sup> Schnapper, 1969, p. 42.

\*P 6

Philippe Meusnier  
Deuxième phase des décors de Marly

1705-1712

Marly, Château et dépendances (détruit)

Bibliographie : Guiffrey, 1901, t. IV, col. 72, 158, 1212 ; Hartmann, 1995, p. 140-141 ; Bergeret, 2013, p. 29-33.

Philippe Meusnier est intervenu à plusieurs reprises sur le chantier des décors de Marly, notamment après l'exil définitif en Angleterre de son maître, Jacques Rousseau (\*P 1). Entre 1691 et 1705, il n'apparaît cependant plus dans les Comptes concernant Marly : il n'intervient plus pendant un peu plus de dix ans sur ces chantiers.

La seconde phase d'intervention de Meusnier dans les décors peints de Marly peut cependant être signalée à partir de 1705, date de la destruction de la Perspective de Jacques Rousseau. Cette dernière, qui avait déjà perdu de ses effets lors de l'ouverture de deux portes à ses extrémités en 1687, est désormais mutilée par le percement de cinq ouvertures à l'étage suite à la création d'appartements. La fresque de Rousseau est alors remplacée par des décors réalisés par un certain Louis Poisson et Philippe Meusnier<sup>35</sup>.

Les nouveaux décors peints à partir de 1705 à Marly présentent un caractère moins solennel, ce qui correspond à l'orientation du goût de la fin du règne de Louis XIV.

Au rez-de-chaussée sont représentées des statues feintes incarnant des Vertus, placées sur des socles et dont l'attitude semble un peu plus animée que dans le premier état des décors. Le premier étage quant à lui est orné de bustes antiquisants ainsi que de la représentation d'un grand balcon.

La modification stylistique du décor vers un aspect plus baroque, apparaît notamment à travers la présence de l'élément théâtral du balcon peint et l'aspect plus animé des statues peintes. Selon Hartmann, cette évolution ne peut s'expliquer par la reprise des chantiers par Meusnier qui « était familiarisé avec toutes les phases et formes de la décoration de Marly »<sup>36</sup>. Cependant, grâce à la connaissance des œuvres contemporaines voire légèrement postérieures de Meusnier, force est de constater que ces éléments de caractère baroque sont bien présents

---

<sup>35</sup> Guiffrey, 1901, t. IV, col. 1212.

<sup>36</sup> Hartmann, 1995, p. 144.

dans le vocabulaire pictural de l'artiste. Ce dernier pourrait donc bien avoir participé de cette nouvelle impulsion dans les décors de Marly.

Par la suite, entre 1706 et 1713, diverses autres interventions de Meusnier sont signalées dans les Comptes à Marly.

Ainsi, entre 1705 et 1707, le peintre reçoit 1 500 livres pour « les ouvrages de peinture, couleur de marbre, qu'il a faits aux faces extérieures des bâtimens de la dépendance du château de Marly »<sup>37</sup>. En 1708, il reçoit 2 000 livres pour « les ouvrages de peinture à huile qu'il a faits aux volières de Marly »<sup>38</sup>. Enfin, il ne reçoit pas moins de 6 056 livres et 7 deniers pour les décors « d'ornemens d'architecture et de marbre et impressions en huile faits au pourtour des murs de face des nouveaux et anciens bâtimens de Marly »<sup>39</sup>, ainsi que 7 795 livres 16 sols pour « les ouvrages de peinture en marbre qu'il a faits aux faces extérieures des bâtimens neufs de la dépendance du château de Marly »<sup>40</sup>.

La technique de la peinture à l'huile évoquée ici est probablement inspirée du procédé d'impression à l'huile mis en place par Charles-Etienne Briseux<sup>41</sup>.

En plus des travaux de « grosse peinture », Philippe Meusnier semble également être intervenu dans les décors des intérieurs de Marly en 1713. Un premier paiement de cette année, s'élevant à 483 livres évoque ainsi « les ouvrages de peinture aux appartemens des pavillons du d[it] château »<sup>42</sup> alors qu'un second à hauteur de 2 557 livres et 5 sols lui a été remis pour « les ouvrages de peinture, tant en marbre et en lambris de menuiserie que de vernis, qu'il a faits aux pavillons du château de Marly »<sup>43</sup>.

Le dernier voyage de la cour à Marly a lieu en juin 1789, et dès 1792, le château est mis sous séquestre. Dans les années qui suivent, le mobilier est vendu ainsi que le château lui-même, qui subit de nombreuses dégradations. Avant 1811, l'ensemble des édifices le composant est détruit. Il ne reste plus actuellement plus rien de ce monument et des fastueux décors peints qui l'ornaient. Seuls certains documents iconographiques, plans, gravures, dessins ou relevés, permettent de se faire une idée de ces derniers. Une étude plus approfondie de chacun d'eux, ainsi que des documents relatifs à la demeure de Marly permettrait

---

<sup>37</sup> Guiffrey, 1901, t. III, col. 72.

<sup>38</sup> Ibid., t. III, col. 264-265.

<sup>39</sup> Ibid., t. IV, col. 546.

<sup>40</sup> Ibid., t. IV, col. 631.

<sup>41</sup> Briseux, 1728, p. 94.

<sup>42</sup> Guiffrey, 1901, t. IV, col. 631.

<sup>43</sup> Ibid., t. IV, col. 718-719.

probablement d'identifier avec plus de précision l'ensemble des décors réalisés par Meusnier, et de mieux comprendre la nature de l'intervention de ce peintre dans les premières décennies de sa carrière artistique.



P 7

© World Monument Fund



P 7 (détail)

© World Monument Fund

Philippe Meusnier

Peinture d'architecture pour le plafond de l'hôtel d'Argenton

1708

Fresque

690 x 770 cm

Asnières, dépôt de la Banque de France

Bibliographie : Paris, A.N., MC/ET/XXX/191 ; Dezallier d'Argenville, 1762, p. 188 ; Coypel, 1752 [2010], p. 539 ; Brice, 1752, p. 24-26 ; Blanc, 1865, p. 10 ; Champier et Sandoz, 1900, t. I, p. 215-222 ; Marcel, 1906, p. 203 ; Guiffrey-Marcel, 1909, p. XII ; Dimier, 1928, p. 115 ; Vergnet-Ruiz, 1931, p. 12-14 ; Schnapper, 1974, p. 127-128 ; Garnier, 1989, p. 27-28 et p. 161-162 ; Leclaire, 2002, p. 289.

La découverte d'une Reconnaissance de paiement, daté du 19 juillet 1710 en faveur de Philippe Meusnier et Jean Lemoyne (1638-1713), s'élevant à 2 759 livres 2 sols 8 deniers pour les « ouvrages de peintures et dorures qui ont esté faits pour Madame Darjanton et sa maison à Paris rue des Bons enfants » (doc. 4)<sup>44</sup> nous permet de mettre à jour une participation inédite de ce peintre d'architecture et de ce peintre d'ornements à un décor.

La propriétaire de cette maison est Mademoiselle de Séry [ou Céry], qui obtient le titre comtesse d'Argenton grâce à Philippe, duc d'Orléans de qui elle est la maîtresse<sup>45</sup>. En 1704, ce dernier fait édifier pour elle un hôtel particulier situé au 19 de la rue des Bons enfants. Donnant de plain-pied sur les jardins du Palais Royal où vit le duc d'Orléans, l'édifice est construit sur les vestiges de l'hôtel de la Roche Guillon par Germain Boffrand<sup>46</sup>.

Si le document d'archive n'apporte pas plus de précision sur le décor auquel auraient participé les deux peintres, on peut cependant avancer l'hypothèse d'une collaboration de ceux-ci avec Antoine Coypel, premier peintre de la Maison d'Orléans depuis 1689, qui y réalise certaines peintures.

Parmi ces décors, au coeur de ce petit hôtel qui lui sert d'écrin, le plafond peint par Coypel au grand salon du rez-de-chaussé représente le Triomphe de l'Amour sur les Dieux.

Ce décor est achevé en 1708 comme l'atteste une lettre du 8 août de cette même année, adressée par le duc d'Orléans à Antoine Coypel :

« Du Camp d'Argentant, 8 août 1708

---

<sup>44</sup> Paris, A.N., MC/ET/XXX/191.

<sup>45</sup> Champier et Sandoz, 1900, t. I, p. 215-216 ; Brice, 1725, p. 251-252 ;

<sup>46</sup> Champier et Sandoz, 1900, t. I, p. 219 ; Leclaire, 2002, vol. 140, p. 237-306.

Votre compliment est bien reçu, je vous remercie de plus, du Salon que vous avez achevé : on demande qu'on en est fort content, j'espère que je ne le serai pas moins, et j'ai impatience de le voir, je vous assure. Je vous félicite du nouvel ouvrage que vous avez à faire [le plafond de la chapelle de Versailles], je sais bon gré à M. D'Antin de son choix et de son goût, et je l'en remercierai. »<sup>47</sup>

Considéré dès son achèvement en 1708 comme un des meilleurs ouvrages de Coypel, « comparable au Festin de Raphaël »<sup>48</sup>, ce décor reste l'une des plus grandes commandes reçues par l'artiste avant sa consécration que constitue la voûte de la chapelle de Versailles. Il adopte de plus une conception plus moderne par rapport au plafond du Palais Royal, peint entre 1702 et 1706 - où la percée centrale est cumulée avec l'ancien système des tableaux rapportés - par l'union d'une vaste percée centrale et des personnages en trompe-l'oeil à la corniche<sup>49</sup>.

Depuis le début des années 1700, en particulier depuis 1703 et le décor de la Galerie d'Enée au Palais Royal, Antoine Coypel s'associe avec le peintre d'architecture Philippe Meusnier, désigné comme étant son principal collaborateur, pour la réalisation des grands décors qui lui sont commandés. Cette association se poursuit également par la suite au prestigieux plafond de la chapelle de Versailles (P 8) ainsi que pour l'exécution de cartons préparatoires en vue des tapisseries pour la manufacture des Gobelins (P 9).

Cette tradition établie de la collaboration entre les deux peintres nous a conduit à imaginer qu'il en va de même dans le cadre de la réalisation du décor de l'hôtel d'Argenton, ce qui est confirmé par la minute notariale attestant du paiement, assez élevé, alloué à Meusnier et Lemoine. Ces derniers sont donc très probablement les auteurs des morceaux d'architecture qui, « peint en brun rehaussé d'or léger, [...] met le décor en perspective et rehausse, par sa masse obscure, les figures claires aux reflets colorés »<sup>50</sup>.

Il existe par ailleurs deux Jean Lemoine parfaitement homonymes et contemporains « et par malheur pour l'historien, ils sont tous deux ornemanistes et travaillèrent beaucoup ensemble »<sup>51</sup>. Celui qui nous intéresse ici est Jean Lemoine de Paris (1638-1713) - par opposition à Lemoine, dit le Lorrain mort en 1709 - peintre du roi, conseiller à l'Académie où il est reçu le 2 novembre 1686 en tant que peintre d'ornements. Son association à la

---

<sup>47</sup> Lettre de Philippe d'Orléans à Antoine Coypel, cité par Charles-Antoine Coypel, 1745 [2010], p. 539.

<sup>48</sup> lettre de la Marquises d'Huxelles, cité par Champier et Sandoz, 1900, p. 216.

<sup>49</sup> Garnier, 1989, p. 162.

<sup>50</sup> Leclaire, 2002, p. 289.

<sup>51</sup> Coquery, 2003, p. 67, note 24.

réalisation du décor de l'hôtel d'Argenton n'est pas étonnante puisqu'il est lui-même valet de chambre du duc d'Orléans<sup>52</sup>.

L'hôtel est toutefois vendu en 1710 à l'occasion de la disgrâce de la favorite. Par la suite, en 1752, les Orléans en accordent la propriété à leur Chancelier, le Comte Marc-Pierre d'Argenson. L'hôtel qui a subi quelques transformations en 1725 par Boffrand sur la demande du Chancelier, est complètement transformé en 1757 par Charles de Wailly : celui-ci opère un remaniement intérieur et extérieur mais conserve la pièce maîtresse du Salon du rez-de-chaussée et son décor<sup>53</sup>.

Malheureusement classé trop tard au titre des Monuments Historiques, l'hôtel d'Argenton, plus connu désormais sous le nom de Chancellerie d'Orléans, est détruit en 1921 à l'occasion de la rénovation du tissu urbain dans le secteur de la Banque de France qui, promettant de conserver puis à terme de remonter l'hôtel et ses décors, a ainsi pu étendre son siège<sup>54</sup>. Le plafond d'Antoine Coyppel, seule peinture décorative conservée du premier état de l'hôtel est alors conservé en seize morceaux dans les dépôts de la Banque de France à Asnières. Mais grâce à l'action du World Monument Fund, et en particulier de M. Bertrand Du Vignaud, un projet de remontage des décors de l'hôtel vient d'être entrepris. La restauration du plafond permettra probablement de remettre en valeur son coloris lumineux et son rehaussement à bonne hauteur nous permettra probablement de mieux saisir l'illusionnisme de ses perspectives.

---

<sup>52</sup> Sur Jean Lemoine de Paris, voir Berain, Paris, 1710 ; Preaud, 1989, p. 85-97 et Coquery, 2003, p. 56-67 et 118-119.

<sup>53</sup> Gallet et Gams, 1986, p. 31 ; Leclaire, 2002, vol. 140, p. 274.

<sup>54</sup> Ibid., vol. 140, p. 274.



Philippe Meusnier  
Eléments décoratifs

1708-1710

Huile sur enduit

Versailles, Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, Chapelle royale  
MV 8892

Bibliographie : Paris, A.N. O/1/1784, p. 16 ; Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 289 ; Soulie, 1861, p. 6 ; Guiffrey, 1901, t. IV, col. 213 ; Marcel, 1905, p. 279 ; Cazes, 1910, p. 177 ; Dimier, 1928, p. 129, n° I. 16-21 ; Schnapper, 1974, p. 123 ; Garnier, 1989, p. 163-164, n° 112 ; Bajou, 1998, p. 294-295 (repr.) ; Maral, 2011, p. 75.

Si la participation de Philippe Meusnier au grand chantier royal de la fin de la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle a toujours été attestée, c'est la définition de la nature exacte de sa contribution qui reste plus complexe.

La chapelle royale actuelle du château de Versailles correspond au cinquième projet formulé pour cet espace sacré, proposé entre 1687 et 1688 et dont les premiers travaux débutèrent en 1689. En 1707, le programme iconographique des peintures qui l'ornent est établi : il projette un décor de plafond unifié dans la tradition italienne, dédié au « fils de Dieu incarné pour le salut de tous les hommes [...] depuis sa Nativité jusqu'à sa glorieuse Ascension »<sup>55</sup>.

Le décor est divisé en trois parties, chacune confiée à un peintre d'histoire différent. Le plafond surplombant la tribune dédié à la Pentecôte est confié à Jean Jouvenet, et le cul-de-four de l'abside est confié à La Fosse qui y représente l'Ascension. Mais la surface centrale de la voûte, la plus grande et la plus prestigieuse revient à Antoine Coypel.

Ce dernier « désespéra de pouvoir la remplir avantageusement, tant elle lui parut ingrate pour la peinture »<sup>56</sup>. En effet, cette partie du couverture de la chapelle est constituée d'une voûte longue et étroite, contrainte par la présence de voussures profondes. La solution proposée par Coypel, inspirée de la voûte de Domenico Maria Canuti et Enrico Haffner à l'église des Santi Domenico e Sisto de Rome (1674-1675), entreprend la représentation d'un édifice imaginaire entièrement décoré d'ors de marbres colorés et soutenu par douze piliers

---

<sup>55</sup> Programme anonyme, conservé à Paris, A.N., O/1/1784, cité par Alexandre Maral, 2011, p. 65.

<sup>56</sup> Coypel, 1745, cité par Alexandre Maral, 2011, p. 74.

peints et richement ornés à l'endroit des pendentifs. Les voussures reçoivent en alternance des décors purement ornementaux imitant la sculpture et des médaillons en camaïeux dorés représentant les quatre évangélistes. Les deux extrémités de la voûte accueillent également des camaïeux, traités en quadri riportati, montrant les intercessions de saint Louis, saint patron des Bourbons, et de Charlemagne, fondateur de la monarchie française.

La partie principale et unifiée de la voûte s'ouvre sur une percée du ciel par laquelle s'élève, entouré de nuées, Dieu le père apportant au monde la promesse de la Rédemption. Elle est encadrée par deux petites ouvertures dans lesquelles des angelots portent les instruments de la Passion.

La riche structure architecturale et sculpturale qui régit le plafond de la voûte est attribuée à Philippe Meusnier, « qui se chargea de toute la partie décorative, des guirlandes, des caissons, des rosaces dorées, et qui traça une sorte de cadre où pût s'inscrire la composition principale »<sup>57</sup>. Cependant, selon Nicole Garnier, « les architectures, dues [au] collaborateur habituel [d'Antoine Coypel], Philippe Meusnier, ne semblent pas avoir été même seulement dessinées par lui, et on ne conserve pas de dessins préparatoires de sa main pour toute cette partie si importante en quantité et en qualité pour l'effet général de la voûte »<sup>58</sup>.

La transcription des Comptes des bâtiments du roi par Guiffrey nous rapporte effectivement un paiement s'élevant à 487 livres 6 deniers et 8 sols, fait à Meusnier en 1708 pour « les ouvrages de peinture qu'il a faits à la grande voûte de la chapelle »<sup>59</sup>. Mais le montant peu élevé de ces paiements empêche, comme le fait justement remarquer Alexandre Maral, d'y voir un travail de conception de la part de Meusnier<sup>60</sup>, hypothèse confirmée à la lumière de l'Etat général des dépenses, dans lequel nous apprenons que notre artiste est rémunéré pour « le mémoire des impressions faites à la grande voûte pour y peindre »<sup>61</sup>. Antoine Schnapper, dans son étude consacrée à Jean Jouvenet, fait un intéressant éclaircissement lorsqu'il rapporte que « l'etat général de la dépense faite pour la chapelle précise que ‘les peintres employez à la journée’ ont travaillé du 18 mars 1709 au 4 janvier 1710, après que Meusnier eut préparé la grande voûte pour qu'elle puisse recevoir les peintures »<sup>62</sup>.

---

<sup>57</sup> Marcel, 1905, p. 279. Voir aussi Lépicié, 1752, t. II, p. 26.

<sup>58</sup> Garnier, 1989, p. 164.

<sup>59</sup> Guiffrey, 1901, col. 213.

<sup>60</sup> Maral, 2011, p. 75.

<sup>61</sup> Paris, A.N., O/1/1784, p. 16, voir la transcription faite par Alexandre Maral, 2011, p. 358.

<sup>62</sup> Schnapper, 1974, p. 123.

Philippe Meusnier aurait donc contribué de manière relativement limitée au décor de la chapelle de Versailles. A la lumière des différents témoignages que nous venons de présenter, nous pouvons avancer qu'il n'a pu participer à la conception du décor de la voûte de la chapelle de Versailles, qui revient probablement à Antoine Coypel. Son rôle a principalement été celui de la préparation de la voûte par ces « impressions », avant l'exécution des nombreux et monumentaux motifs décoratifs qui structurent ce décor.



P 9

© Musée de Saint-Quentin

P 9

Antoine Coypel, Philippe Meusnier  
Athalie chassée du temple

1710

Huile sur toile

360 x 720 cm

Saint-Quentin, Musée Antoine Lécuyer

Historique : Collections royales ; dépôt du Musée du Louvre le 19 juillet 1933 (Inv. 3497).

Inv. E2

Bibliographie : *Mercure de France*, 1715, p. 122 ; Coypel, 1752, t. II, p. 31 ; Papillon de la Ferté, 1776, p. 582 ; Guiffrey, 1881-1901, t. V, col. 431 ; Engerand, 1900, p. XL, 109 (note I) ; Nolhac, 1911, p. 31 ; Fenaille, 1923, t. III, p. 84 ; Brière et Communaux, 1925, n° 55 ; Dimier, 1928, p. 129, n° 23 ; Schnapper, 1979-1980, p. 64 et 69, n° 3 ; Foucart-Walter, 1986, p. 231 ; Garnier, 1989, p. 165, n° 114 (repr.) ; Denise, 1993, p. 40 ; Debrie, 1998 ; Chavanne, 2011, p. 31-32.

Cette toile de très grande dimension est en réalité un carton préparatoire à une tapisserie, réalisée par Antoine Coypel, assisté de Philippe Meusnier pour les architectures placées à l'arrière-plan de l'action qui est en train de se dérouler.

Afin de régner sur le royaume de Juda, Athalie ordonne le massacre de tous les membres de la famille royale. Josabeth, épouse du Grand Prêtre Joad, parvient cependant à sauver secrètement son petit-fils, Joas. A l'âge de sept ans, l'enfant, placé sur le trône, est reconnu comme roi par le peuple et l'armée.

Ce récit, issu du Livre des Rois de l'Ancien Testament<sup>63</sup>, est repris dans la tragédie de Jean Racine, *Athalie*, dont la première représentation se tient en 1691<sup>64</sup>. Ami du dramaturge, Antoine Coypel semble s'être inspiré de la scène 5 de l'acte V de la pièce pour représenter ici l'instant dramatique où Athalie, dont la fureur défigure le visage, se rue dans la grande salle du palais au centre de laquelle trône son petit-fils, mais se trouve arrêtée par les soldats et le geste intense de Joad qui incarne l'axe central de la composition. Cette scène prend place dans une riche architecture de palais, à demi masquée par une grande draperie, qui n'est pas sans rappeler un fastueux décor de scène de théâtre.

Les architectures de Meusnier qui occupent la partie supérieure du tableau présentent des arcades, contre les piles desquelles s'adossent des colonnes cannelées de marbre coloré, et

---

<sup>63</sup> Ancien Testament, II Livre des Rois, XI.

<sup>64</sup> Debrie, 1998, p. 11.

ouvrant sur un autre espace intérieur dont on aperçoit dans le fond les riches ornements à l'aspect très minéral.

Les paiements des Comptes du Bâtiments du roi, reçus le 22 janvier 1711 « pour peinture d'architecture au tableau de l'Athalie »<sup>65</sup> témoignent de la participation du spécialiste auquel Coypel, peut-être « écrasé de travail, et déjà affaibli par l'âge et la maladie »<sup>66</sup> a fait appel. A partir de 1710 - et probablement suite à cette commande - Meusnier reçoit une pension en tant que peintre d'ornements attaché à la manufacture des Gobelins<sup>67</sup>. Bien qu'il conserve cette pension jusqu'à sa mort en 1734, nous ne connaissons à ce jour aucun autre paiement qui témoignerait de son éventuelle collaboration à la réalisation d'autres cartons pour la série de l'Ancien Testament d'après Antoine Coypel (dont certaines œuvres présentent pourtant d'importants morceaux d'architecture).

Les architectures exécutées par Meusnier respectent par ailleurs le rythme, la structure et la typologie des éléments architecturaux réalisés par Coypel dans le tableau du Louvre qui a inspiré ce carton.

Peint en 1696, présenté au Salon de 1704 et destiné au duc de Chartres, futur Régent, le tableau original d'Athalie chassée du Temple (fig. 16) obtient un véritable succès, à l'instar des sept autres œuvres de la série de l'Ancien Testament, destinées à divers commanditaires et exposées aux Salons de 1699 et 1704<sup>68</sup>. Ces tableaux furent tous repris et agrandis afin de préparer une tenture de huit tapisseries tissées par la manufacture royale des Gobelins<sup>69</sup> dans ce contexte du renouveau de la grande peinture d'histoire dans la veine plus théâtrale qui caractérise la production de certains artistes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels que Charles-Antoine Coypel ou Jean-François de Troy.

Signalée aux Gobelins en 1794 puis en 1810, sous l'attribution de Charles-Antoine Coypel<sup>70</sup>, cette toile fut déposée par le Musée du Louvre, en même temps que le grand carton de Suzanne et les vieillards du même artiste<sup>71</sup>, le 19 juillet 1933 au musée Antoine Lécuyer de

---

<sup>65</sup> Paiement s'élevant à 624 Livres. Pour ce même carton, Antoine Coypel reçoit en paiement 3 500 Livres. Voir Guiffrey, 1901, t. V, col. 431.

<sup>66</sup> Nicole Garnier, dans Debrie, 1998, p. 19.

<sup>67</sup> Fenaille, 1923, p. VIII.

<sup>68</sup> Les sujets de ces tableaux sont : Athalie chassée du temple, Le sacrifice de la fille de Jephté, Suzanne accusée par les vieillards, Le Jugement de Salomon, Le fils de Tobie rendant la vue à son père, L'évanouissement d'Esther et Jacob et Laban.

<sup>69</sup> Les sept premières tapisseries ont été tissées dès 1711 d'après les cartons peints par Antoine Coypel, selon les sujets évoqués précédemment. La réalisation du huitième carton représentant Joseph reconnu par ses frères a été confiée à son fils, Charles Coypel, qui le livra en 1725.

<sup>70</sup> Archives des Musées Nationaux, 1 DD 18, n° 1380 bis 524.

<sup>71</sup> Antoine Coypel, Suzanne accusée par les vieillards, Saint-Quentin, Musée Antoine Lécuyer, E 3 (dépôt du Musée du Louvre)

Saint-Quentin. Présentées dans la première salle du musée, ces imposantes peintures ont reçu à la fin des années 1990, une restauration salvatrice qui les consolida et leur rendit leur lisibilité<sup>72</sup>.

---

<sup>72</sup> Debrie, 1998.



P 10

© Artnet

P 10

Philippe Meusnier  
Caprice architectural d'église

1710

Huile sur toile  
50,5 x 60,8 cm  
Signé et daté « Meusnier 1710 »  
Collection particulière  
Historique : Vente Sotheby's à Londres le 18 avril 2000, lot 90.

Cette œuvre signée par Philippe Meusnier représente l'intérieur d'un édifice religieux richement décoré au premier plan duquel est peinte, parallèle au plan du tableau, une rangée d'arcades doublées en profondeur et encadrées de colonnes ioniques en marbre. Un jubé monumental à trois arcades, bordées de colonnes cette fois à chapiteaux corinthiens, est doté de deux autels selon un schéma extrêmement courant dans les églises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces derniers s'inscrivent dans de riches décors composés de tableaux encadrés de deux colonnes soutenant un fronton triangulaire sur lequel sont assises des figures. Si le tableau à droite est peu visible sur notre reproduction, il est possible de nettement distinguer une Crucifixion peinte sur le tableau à gauche. Ce jubé permet d'opérer la séparation avec la nef qui se développe dans le fond, et caractérisée d'une blancheur éclatante. Cet espace est couvert d'une voûte en plein cintre rythmée d'arcs doubleaux. Dans le fond de la nef, nous parvenons également à distinguer une colonne torse, seul élément visible d'un maître autel à baldaquin. A Paris, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle a été peint ce tableau, le seul baldaquin à colonnes torsées est celui du Val de Grâce (1666), inspiré de celui de Saint-Pierre de Rome réalisé par le Bernin (1663). Philippe Meusnier a sans doute voulu faire référence à l'une ou l'autre de ces œuvres sans pour autant la dépeindre de manière fidèle dans son tableau, à en juger du sommet des chapiteaux, ornés dans les deux précédents exemples de grandes statues d'anges, absentes dans la peinture.

Outre ces différents éléments inspirés du mobilier des édifices religieux français ou italiens, Meusnier compte aussi parmi ses références la peinture des écoles du Nord, justement réputées pour ce genre de représentation d'intérieurs d'église. Cette tradition issue du XVI<sup>e</sup> siècle se poursuit encore dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Par le choix de peindre un espace religieux, celui d'user d'un point de vue axial avec cette séparation marquée par le jubé, mais aussi l'attention portée à la représentation minutieuse

des matériaux, des détails du mobilier et des figures, nous pouvons évoquer ici à titre d'exemple l'Intérieur d'église renaissante avec la Présentation au temple (fig. 50) que Dirck van Delen (1605-1671) peint en 1643. L'artiste hollandais décrit cependant un espace plus complexe au premier plan duquel se tient une Présentation au temple qui sert de prétexte à la représentation de l'intérieur d'un édifice religieux, selon la tradition des écoles du Nord. Il faut toutefois noter que le rapport de proportion entre ces figures et l'architecture est proche de celle que l'on retrouve dans le tableau de Meusnier, permettant de renforcer l'aspect monumental de l'édifice.

Les différents petits groupes de personnages que Meusnier égraine savamment dans son intérieur d'église sont typiques de ceux qu'il a l'habitude de représenter, en premier lieu le couple suivi d'un page que l'on retrouve même à deux reprises dans ce tableau.

Malgré les incohérences spatiales pour un édifice religieux induites notamment par la position parallèle du jubé par rapport aux arcades du premier plan, Meusnier parvient à créer un intérieur d'église à la fois monumental et humain. Il parvient à rattacher cette architecture de fantaisie au réel en composant l'espace grâce à des éléments architecturaux et du mobilier qui répondent aux formes communes.

La richesse des décors révélée par la polychromie des matériaux s'associe à un important travail de la lumière jouant des différentes intensités : la vive luminosité de la blancheur de la nef à l'arrière-plan contrastant ainsi avec les jeux d'ombres portées qui, tour à tour éclairent ou plongent dans l'obscurité les éléments architecturaux et les figures du premier plan.



P 11

© auteur

P 11

Philippe Meusnier  
Cours de palais

1712

Huile sur toile

61 x 50,5 cm

Collection particulière

Historique : Paris, collection A. Moatti ; Vente Galliera de Laurin Zobel le 31 mars 1977.

Bibliographie : Roland Michel, 1984, p. 238, fig. 187.

Cette œuvre probablement conservée dans une collection particulière, peut-être française, a été publiée par Marianne Roland Michel qui la date, sans indiquer par quel moyen, en 1712.

Le tableau, de format vertical présente la cour d'un palais imaginaire dans lequel vaquent quelques figures. On y retrouve les composantes caractéristiques de l'art de ce peintre d'architecture. L'espace du premier plan, ainsi que les deux grandes colonnes d'ordre dorique qui encadrent la composition servant de motif repoussoir, sont plongés dans l'ombre. Deux marches, sur lesquelles est assise une élégante figure féminine, permettent d'accéder à une vaste cour dont on ne parvient pas à savoir si elle est à ciel ouvert, comme le laisse à penser la lumière diffuse et égale qui la baigne. À travers l'arcade du premier plan, selon un point de vue décalé de l'axe central, Meusnier nous laisse apercevoir également un couple de galants qui pénètre dans la cour. Cette dernière est bordée d'édifices s'élevant sur au moins deux ou trois niveaux dont les façades sont ornées d'éléments classiques tels que les colonnes adossées, encadrant une figure vêtue à l'antique dressée sur un haut piédestal, et soutenant la corniche à du premier étage. Là, il est possible d'observer sur la droite une ouverture avec une balustrade à laquelle se penchent deux personnages. La façade qui fait face au spectateur présente quant à elle deux cariatides gainées qui, dans le prolongement des précédentes colonnes, encadrent sur l'un des côtés la grande arcature qui crée une grande ouverture, sur deux niveaux, vers un autre espace en arrière-plan. L'artiste semble jouer sur l'enchaînement des espaces et des volumes et sur la répétition du motif de l'arcade en plein cintre qui accueillent avec élégance l'élancement des colonnes et des éléments qui ponctuent le caractère vertical de la peinture.

Malgré l'absence de signature, l'ensemble de ces éléments propres à l'art de Meusnier nous permet de conserver l'attribution du tableau à ce peintre.

Marianne Roland-Michel rapproche cette « noble architecture à colonnes, statues cariatides, animée de rares et petits personnages de la Comédie » des œuvres de Lajoüe liées au monde du théâtre et plus particulièrement Comédiens dans une architecture de fantaisie<sup>73</sup>.

---

<sup>73</sup> Darmstadt, Hersches Landesmuseum, G. K. 157 ; voir Roland-Michel, 1984, p. 237-238, n° 267, fig. 186.



P 12

© auteur

P 12

Philippe Meusnier

Grande salle octogonale et vue sur un palais à travers les arcades

1715

Huile sur toile

Dimensions inconnues

Paris, Collection particulière

Bibliographie : Nordenfalk, 1987, p. 32.

Cette œuvre, conservée dans une collection particulière parisienne, représente une vaste salle octogonale, ouverte par de grandes arcades sur un extérieur, où l'on peut apercevoir, dans le fond, l'imposante façade d'un palais.

Nous retrouvons dans cette peinture le vocabulaire architectural et ornemental apprécié par Philippe Meusnier dans ses œuvres.

Un pavement géométrique de marbres colorés revêt le sol de cet espace octogonal qui est délimité par de grandes arcades soutenues par de puissants piliers de coupe triangulaire et auxquels sont adossées des colonnes de marbres et des niches abritant des statues qui sont malaisées à discerner, mais qu'il est possible de rapprocher du système décoratif employé également dans les deux tableaux de Nancy (P 17 et P 18). Entre les voûtes à caissons de ces arcades, au niveau des pendentifs sont disposées des cariatides sculptées qui soutiennent les consoles du deuxième niveau. Ce dernier semble être une galerie de circulation. Il est également surmonté d'arcades moins hautes, et il est bordé d'une balustrade à laquelle des figures sont appuyées comme dans le décor de l'escalier de la reine de Versailles (P 3). Enfin, dans la partie supérieure du tableau, il est possible de noter l'amorce de la coupole à pans coupés, ainsi qu'une partie du lanternon ouvert qui surplombent cet espace. Les pans de cette couverture sont ornés de grands panneaux présentant des personnages dans une technique qu'il est difficile de définir à cause de la mauvaise qualité de la reproduction proposée.

L'architecture de l'édifice à l'arrière-plan n'est pas sans rappeler le château de Versailles avec son toit plat en terrasse bordé d'une balustrade rythmée de statues anthropomorphes, avec la régularité des ouvertures et les deux ailes en avant. Cependant, la présence des colonnes au premier niveau crée un fort jeu de relief et de contraste d'ombre et

de lumière sur la façade qui évoque plutôt l'architecture baroque romaine telle qu'on la retrouve à la Villa Albani (fig. 51).

Les figures qui animent l'architecture ont été précisément étudiées par Carl Nordenfalk<sup>74</sup>. Grâce à une observation directe de la peinture lors de sa restauration, celui-ci a tenté d'attribuer les figures peintes dans le tableau. Sans pouvoir réellement affirmer que Watteau en est l'auteur, il considère que la réalisation des figures a été faite sous la direction attentive de Philippe Meusnier.

C'est ce dernier qui a identifié l'oeuvre dans une collection particulière parisienne, et a voulu la rapprocher de la description donnée par Carl Gustaf Tessin d'un « salon en perspective dans lequel on avait, à travers des portiques, la vue en éloignement d'un palais magnifique »<sup>75</sup> que Meusnier est en train de réaliser dans son atelier lors de sa visite en 1715. Ce rapprochement, qui semble tout à fait probable mais qu'il est difficile de confirmer face au corpus bien réduit de notre artiste, permettrait toutefois une datation de l'oeuvre en 1715.

---

<sup>74</sup> Nordenfalk, 1987, p. 32.

<sup>75</sup> Ibid., p. 29-36.



P 13

© Bowes Museum

P 13

Philippe Meusnier  
Un quai

1719

Huile sur toile

57,5 x 70 cm

Signé et daté : « Meusnier 1719 »

Barnard Castle, Bowes Museum

Historique : Legs de John et Joséphine Bowes, 1885.

B.M. 527

Bibliographie : VADS - The Online resource for visual art (en ligne).

Cette vue d'un quai a pu être datée de 1719 et donnée à Philippe Meusnier grâce à la présence d'une signature située en bas à droite du tableau : « Meusnier 1719 ». Il s'agit à ce jour du seul tableau à sujet maritime qui peut être attribué avec certitude à Philippe Meusnier.

La rareté de ce type de sujet - que l'on retrouve par ailleurs dans la Vue d'un port (P 22) - mais aussi la grande sobriété conférée à l'architecture par l'emploi de l'ordre ionique plutôt que corinthien, ou encore l'absence de polychromie généralement apportée par la présence de marbres de couleur font de cette œuvre un unicum dans la production de l'artiste. Cependant, il est possible de retrouver certains des éléments qui caractérisent la peinture de Meusnier tels que la présence de grandes arcatures qui rythment la composition et permettent de jouer entre intérieur et extérieur, ainsi que certains motifs architecturaux. Le dallage en damier permet de marquer la perspective, les colonnes adossées à des piliers ou encore les arcs en plein cintre, mais aussi les jeux de vastes zones d'ombres portées sur le sol. De plus, la présence de la signature et de la datation ne permettent pas de douter de la paternité de cette œuvre.

Nous possédons peu d'informations concernant ce tableau ni sur les raisons qui l'ont conduit à être conservé au Bowes Museum de Barnard Castle en Angleterre. Il semble être signalé dans le catalogue de John Bowes au numéro 572<sup>76</sup>.

---

<sup>76</sup> VADS (en ligne).



P 14

(© Musée National de Belgrade)

P 14

Philippe Meusnier  
Intérieur de palais ouvert sur un plan d'eau

1719

Huile sur toile  
72 x 91 cm  
Belgrade, Musée National  
Signé et daté, en bas à droite « Meunier 1719 »

Bibliographie : Lossky, 1938, p. 184 ; Lossky, 1939, p. 6.

L'origine et l'historique de cette œuvre aujourd'hui conservée dans les réserves du Musée national de Belgrade restent encore mal connues. Si madame Jelena Dergenc, conservateur au Musée National de Belgrade, nous a indiqué que le tableau, provenant de l'ancien fonds de la réserve, était arrivé au musée en 1951<sup>77</sup>, il est déjà signalé dans ces collections par Boris Lossky en 1938 prouvant que cette présence est bien antérieure<sup>78</sup>. Nous ne connaissons pas à ce jour les conditions exactes de l'entrée de cette œuvre au Musée de Belgrade, il est toutefois séduisant d'émettre l'hypothèse que l'œuvre fasse partie de la collection de peintures formée par le Prince régent de Yougoslavie qui constitue le fond du musée, inauguré le 18 janvier 1936 dans l'une des ailes du Palais Royal de Belgrade<sup>79</sup>.

Cette œuvre représente l'intérieur d'un édifice monumental qui semble être un palais, ouvert sur un jardin et un paysage, et dont la composition est très proche des tableaux de Nancy, en particulier la Galerie ouverte sur une terrasse et sur un escalier (P 18).

En effet, un grand vestibule ouvre largement par une monumentale galerie sur un extérieur. Au loin se distingue un paysage boisé et montagneux. Il est délimité par un muret qui borde le plan d'eau que surplombe la galerie et auquel on accède en descendant quelques marches. La grande galerie est couverte par une voûte cintrée à caissons ornés de motifs floraux évoquant les modèles antiques tels que les ruines de la basilique de Maxence et Constantin que les artistes pouvaient observer à Rome. Les parois latérales sont ponctuées d'arcades alternées avec des colonnes de marbre d'ordre corinthien. Ce même ordre couronne les pilastres adossés aux grandes piles qui soutiennent le couvrement du vestibule au premier plan. Entre ces

---

<sup>77</sup> Communication écrite de Mme Jelena Dergenc en juin 2014. Nous tenons à la remercier chaleureusement ainsi que le Musée de Belgrade pour leur aide au sujet de ce tableau peu accessible.

<sup>78</sup> Lossky, 1938, p. 184.

<sup>79</sup> Lossky, 1939, p. 6.

pilastres sont disposées sur de hauts socles, deux statues d'inspiration antique. A gauche, la figure féminine pourrait représenter une Vénus de pudeur, alors qu'il s'agirait à droite d'un général ou d'un empereur romain, mais nous ne saurions les identifier avec plus de précision. A droite de la composition le vestibule s'ouvre sur un deuxième espace, clos, principalement occupé par un imposant escalier dont nous ignorons la destination. Au niveau du premier palier, celui qui l'emprunte se retrouve de nouveau face à une grande niche qui accueille une grande statue féminine.

Cette architecture fantaisiste bien que témoignant d'une certaine vision de l'antiquité, est baignée d'une lumière diffuse d'une chaude soirée. L'artiste maîtrise parfaitement les jeux de lumière et d'ombres portées qui confèrent une atmosphère si particulière à sa peinture. Provenant du fond du tableau, les derniers rayons du soleil qui colorent le ciel, pénètrent latéralement dans la galerie, se traduisant par une zone d'ombre qui divise son espace et plonge dans la pénombre le vestibule au premier plan du tableau.

Cet artifice créé par Meusnier conduit irrémédiablement le regard du spectateur, attiré par la lumière, vers l'ouverture sur la nature, tout comme l'observe le personnage vêtu d'une cape rouge tourné vers le paysage.

Seules ou accompagnées, des figures errent sans but dans ce palais imaginaire. Dans le vestibule un couple se promène suivi par un jeune page qui porte la traîne de la dame qui l'accompagne, alors que dans la lumière de la galerie un autre couple s'éloigne vers le plan d'eau. Dans la partie droite, l'escalier est également animé de figures dont une femme qui se penche à la rampe, le regard capté par une scène qui nous échappe.

Ce tableau qui présente tous les éléments qui caractérisent la production artistique la mieux connue de Meusnier et qui se développe dans les deux dernières décennies de sa carrière est particulièrement proche du dessin de l'artiste conservé au Louvre (D 3). On y retrouve en effet le même schéma de composition et la même structure de l'espace : un vaste vestibule donnant sur une galerie ouverte sur un paysage. Seule la partie droite, ouverte également dans le dessin, diffère de la peinture dans laquelle Meusnier a fait le choix de représenter un autre espace intérieur avec un escalier, selon une solution plus proche de l'oeuvre de Nancy (P 18).

Tout comme les éléments architecturaux qui composent cet édifice, le paysage en arrière-plan présente également de fortes similitudes telles que la présence d'un plan d'eau bordé d'un mur et jusqu'au profil identique de la montagne dans le lointain.

Quant aux figures, rapidement esquissées dans la feuille du Louvre, il est possible de remarquer que leur disposition, la composition des groupes, ainsi que leurs attitudes sont essentiellement reproduites dans la toile, bien qu'il soit possible de noter quelques points de divergence.

Ainsi, malgré les variantes qui persistent entre la feuille du Louvre et la toile de Belgrade, il est possible d'avancer que ce dessin est bien préparatoire à la peinture.

\*P 15

Philippe Meusnier  
Intérieur d'église

1719-1720

Huile sur toile  
91, 9 x 117,5 cm  
Perdu

Bibliographie : Paris, A.N., O1/1965 ; Paris, A.N., O1/1934B ; ; Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 290-291 ; De La Ferté, 1776, p. 560-562 ; Paris, Archives des Musées Nationaux, série P. 15, 1816-1851 ; Engerand, 1900, p. XLII, p. 305 ; Nordenfalk, 1987, p. 32 et note 32.

Selon Dezallier d'Argenville, Louis XIV commande trois tableaux à Meusnier « l'un est la représentation d'une Eglise, dont l'ordonnance est des plus belles [...] ; les deux autres sont les dedans d'un palais richement décoré »<sup>80</sup>. Si les deux intérieurs de palais ont pu être identifiés comme étant les deux grands tableaux conservés à Nancy (P 17 et P 18), l'identification du présent tableau a pu poser plus de problème.

Il est possible cependant de retrouver sa trace dans les Comptes des Bâtiments du roi comme en témoigne le paiement effectué à Meusnier le 16 août 1720, s'élevant à 8 000 livres, bien que l'artiste en demandait 10 000<sup>81</sup>. L'Etat des ouvrages de peinture qui se sont faits pour le château de Versailles, permet de l'identifier comme un « tableau d'architecture en perspective [...] représentant une grande église, avec tous les attributs convenables à une église, comme une tribune, etc. »<sup>82</sup> dont la livraison par le peintre au château de Versailles aurait été effectuée en août 1719<sup>83</sup>.

Cette œuvre, représentant « un magnifique temple orné d'un bel ordre d'architecture corinthien et d'un baldaquin qu'on voit dans l'éloignement »<sup>84</sup> semble avoir été par la suite placée dans la galerie d'Apollon au Louvre.

Sa présence dans dans l'Etat des tableaux que le directeur général du Musée Royal propose de céder à titre de concession de jouissance à Mr le Lieutenant général Comte de Guilleminot, ambassadeur de sa Majesté près la Porte Ottomane pour la décoration de la salle du trône et des appartement de l'ambassade de France à Constantinople, liste établie sur décision du 28

---

<sup>80</sup> Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 290-291.

<sup>81</sup> Engerand, 1900, p. 305.

<sup>82</sup> Paris, A.N., O1/1934B, cité par Engerand, 1900, p. 305.

<sup>83</sup> Engerand, 1900, p. 305.

<sup>84</sup> Nordenfalk, 1987, p. 32, note 32.

avril 1821<sup>85</sup> nous confirme malheureusement sa disparition. En effet, le bâtiment transportant les tableaux jusqu'à Constantinople fait naufrage, emportant avec lui toutes les œuvres qu'il contenait.

Il est donc pour nous difficile de pouvoir vérifier les dires de Dezallier d'Argenville selon lequel « Watteau eut l'ordre d'orner [le tableau] de jolies figures »<sup>86</sup>.

Les quelques citations que nous connaissons de l'œuvre nous permet cependant de faire le rapprochement entre cette œuvre et *Le caprice architectural d'une église* (P 10) - notamment la présence de l'ordre corinthien et du baldaquin dans l'éloignement - que Carl Nordenfalk a voulu identifier comme étant la commande royale, mais dont les dimensions, bien inférieures à celles de l'œuvre disparue, nous empêchent de confirmer cette hypothèse<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> Paris, Archives des Musées Nationaux, Série P 15.

<sup>86</sup> Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 291.

<sup>87</sup> Nordenfalk, 1987, p. 32.

\*P 16

Philippe Meusnier (attribué à)  
Décors du théâtre royal de Bruxelles

v. 1720

Technique inconnue  
Bruxelles, Théâtre royal de la Monnaie (détruit ?)

Bibliographie : Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 292 ; Dussieux, 1852, p. 122 ; Haag, 1857, t. VII, p. 409 ; Williamson, 1904, t. III, p. 330 ; Bénézit, 1999, t. IX, p. 555.

Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, et certains auteurs à sa suite, évoquent la réalisation de décors intérieurs du Théâtre Royal de Bruxelles - actuel Théâtre de la Monnaie - par Philippe Meusnier.

Nous n'avons cependant pu trouver aucune trace de la réalisation de ces décors, ni même d'un séjour du peintre d'architecture à Bruxelles, bien que Williamson évoque d'autres commandes bruxelloises auxquelles l'artiste aurait répondu, sans pour autant préciser leur nature<sup>88</sup>. Aucun autre auteur ne mentionne en réalité la participation de Meusnier, les sources indiquant plutôt l'intervention de Giovanni Niccolò Servandoni (1695-1766), célèbre peintre, décorateur et scénographe de la scène artistique parisienne à cette époque pour la réalisation des décors du théâtre de Bruxelles<sup>89</sup>.

La construction de ce théâtre a été commandée en 1700, sur la demande de Gio Paolo Bombarda, par Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière. Ce dernier est le seul lien qui pourrait rapprocher Philippe Meusnier de la réalisation de ces décors, car il a probablement entretenu des relations étroites avec ce grand mécène lors de son séjour à Munich.

---

<sup>88</sup> Williamson, 1904, t. III, p. 330.

<sup>89</sup> Isnardon, 1890, p. 4.



P 17

© Musée des Beaux-Arts de Nancy



P 18

© Musée des Beaux-Arts de Nancy

P 17

Philippe Meusnier  
Intérieur de Palais

1730

Huile sur toile  
153 x 202 cm  
Nancy, Musée des Beaux-Arts  
Inv. 240  
Signé : « Meusnier » sur la plinthe.

Bibliographie : Paris, A.N., O1/1965 ; Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 291 ; De La Ferté, 1776, p. 560-562 ; Clément de Ris, 1872, t. I, p. 306 ; Bellier et Auvray, 1885, t. II, p. 81 ; Engerand, 1901, p. 305-306 ; G. C. Williamson, 1904, t. III, p. 330 ; Ingersoll Smouse, 1928, p. 8, 28-29, 84-85 (repr.) ; Thieme et Becker, 1930, t. XXIV, p. 458 ; Schnapper, 1962, p. 121-122 ; Vergnet-Ruiz et Laclotte, 1962, p. 245 ; Schnapper, 1966, p. 93 ; Bénézit, 1976, t. VII, p. 371 ; Petry, 1989, p. 61, n° 21.

P 18

Philippe Meusnier  
Galerie ouverte sur une terrasse et un escalier

1730

Huile sur toile  
153 x 202 cm  
Nancy, Musée des Beaux-Arts  
Inv. 241  
Signé : « Meusnier » sur la plinthe

Bibliographie : Mercure de France, octobre 1730, p. 2301 ; Paris, A.N., O1/1965 ; Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV p. 291 ; De La Ferté, 1776, p. 560-562 ; Clément de Ris, 1859, t. I, p. 28-29 ; Clément de Ris, 1872, p. 306 ; Bellier et Auvray, 1885, p. 81 ; Engerand, 1901, p. 305-306 ; G. C. Williamson, 1904, t. III, p. 330 ; Ingersoll-Smouse, 1928, p. 8, 28-29, 84-85 ; Thieme et Becker, 1930, t. XXIV, p. 458 ; Schnapper, 1962, p. 121-122 ; Vergnet-Ruiz et Laclotte, 1962, p. 254 ; Schnapper, 1966, p. 93 ; Bénézit, 1976, t. VII, p. 371 ; Petry, 1989, p. 57 ;  
Expositions : Paris, 1925, p. 28, n° 197 ; Ishakawa [...], 1994, p. 255, n° 44 ; Parme, 1997, p. 69, n° 46 ; Nancy, 2001, p. 150, n° 102.

Le Musée des Beaux-Arts de Nancy conserve deux tableaux précieux pour la compréhension de l'œuvre, désormais rare, de Philippe Meusnier. Portant encore leur cadre rocaille d'origine, les tableaux sont présentés dans le péristyle du musée.

Employant des éléments et un vocabulaire architectural récurrents dans son œuvre, Philippe Meusnier compose ici deux œuvres de composition proche fonctionnant en pendants. La disposition des tableaux l'un par rapport à l'autre devait respecter la convergence des galeries : plaçant la Galerie ouverte à gauche de l'Intérieur de palais, les deux tableaux encadraient probablement un élément de la pièce dans laquelle ils étaient présentés - une ouverture, une cheminée, du mobilier...

Ces intérieurs de palais se développent en galeries savamment représentées en perspective dont l'effet est accentué par le dallage de marbre polychrome et la répétition d'éléments tels que les colonnes ou les statues, et sont ouvertes sur d'autres salles du palais telles que des salons, un escalier monumental, ou sur une somptueuse terrasse. A la différence d'un tableau tel que celui de Belgrade (P 14) qui reprend le même schéma de composition de l'architecture, les espaces de l'édifice présentés ici s'imbriquent, se succèdent de manière beaucoup plus complexe, révélant des escaliers, des galeries éclairées par des croisées, ou d'autres pièces à la fonction plus énigmatique.

La terrasse de jardin de la Galerie ouverte bordée d'une balustrade est occupée par une fontaine sculpturale monumentale où des rochers formant une grande arche imitant le naturel accueille des éléments décoratifs et une figure de Neptune reconnaissable à son trident, alors que dans la vasque des personnages chevauchent ce qui pourrait être des dauphins. L'aspect minéral et monumental de cette fontaine n'est pas sans évoquer la très baroque Fontaine des quatre Fleuves que le Bernin réalisa sur la place Navone de Rome entre 1648 et 1651 (fig. 52) et que l'artiste a pu admirer lors de son séjour dans la Cité éternelle. Dans le fond se développe, dans une douce lumière mordorée, un paysage autour d'un fleuve qu'enjambe un lointain pont.

Les riches intérieurs de ces palais, dont le sol est entièrement composé d'un pavement de marbres polychromes qui évoquent ceux des grandes églises baroques romaines comme à la basilique Saint-Pierre, sont fastueusement revêtus d'éléments décoratifs tels que des bas-reliefs, des trophées d'armes, mais aussi de pilastres ou de colonnes d'ordre corinthien dont le fût semble être réalisé en marbre rose des Pyrénées qui est souvent utilisé dans les intérieurs des demeures royales françaises telles que Versailles.

Des statues, tant féminines que masculines, viennent compléter ce riche décor. D'inspiration antique, il est cependant difficile de les identifier avec précision.

Si la Galerie ouverte sur une terrasse et un escalier a longtemps été identifiée avec le tableau de réception de Philippe Meusnier qui représentait Un intérieur de palais en

perspective avec deux grandes arcades qui ouvrent sur un paysage avec quelques figures<sup>90</sup>, la présence d'un pendant qui n'est pas signalé dans les registres de l'Académie ont finalement permis de lier ces œuvres à une commande royale bien documentée<sup>91</sup>.

Dezallier d'Argenville rapporte que Louis XIV commande trois tableaux à Philippe Meusnier, parmi lesquels « l'un est la représentation d'une égglise dont l'ordonnance est des plus belles. Watteau eut l'ordre de l'orner de jolies figures, les deux autres sont les dedans d'un palais richement décoré, avec des figures de Pater, élève de Watteau ». Il rapporte également que Louis XV rendant visite à Meusnier dans son atelier apprécia vivement ces tableaux, témoignant de « son grand goût pour les arts »<sup>92</sup>.

Ces architectures et les jardins qui les accompagnent sont effectivement peuplés de figures élégantes, rassemblées en groupes et dont la petite taille met volontairement en exergue la monumentalité de ce palais. La touche légère qui permet de les dépeindre dans une attitude dansante, gracieuse voire maniérée laisse à penser qu'elles ont bien été réalisées par Jean-Baptiste Pater<sup>93</sup>. Si certains personnages sont inhabituels par rapport à la production de Meusnier tels que les soldats du premier plan des tableaux, on retrouve des figures typiques des œuvres du peintre, en particulier le couple suivi d'un petit page, ou encore le couple dissertant en marchant et dans lequel l'homme esquisse un geste d'invitation à sa compagne en tendant le bras.

Les archives de la Maison du Roi conservent encore la trace de cette commande : un parfait paiement du 8 janvier 1734 fait état de « 4.000 livres, avec 4.000 livres à [Meusnier] ordonnées, le 19 mars 1731, en parfait payement de 8.000 livres à quoi montent deux grands tableaux représentant de l'architecture qu'il a faits pour le roi pendant l'année 1730 »<sup>94</sup>. C'est cette année là, et plus précisément le 22 octobre 1730, que l'on « présenta [...] au Roi et à la Reine, [ces] deux tableaux d'architecture de M. Meusnier, d'une beauté singulière, dont leurs Majestez parurent très satisfaites »<sup>95</sup>.

Ces deux tableaux auraient peut-être été placés au Palais du Luxembourg en 1752<sup>96</sup>, puis ils ont été saisis à la Révolution en 1792 avant d'être finalement transférés à Versailles en 1799<sup>97</sup>.

---

<sup>90</sup> Petry, 1989, p. 57.

<sup>91</sup> Schnapper, 1966, p. 93 ; Ishikawa [...], 1994, p. 255 ; Nancy, 2001, p. 150.

<sup>92</sup> Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 291.

<sup>93</sup> Ibid., t. IV, p. 291 ; Paris, 1925 ; Ingersoll Mouse, 1928, p. 8 ; Parme, 1997.

<sup>94</sup> Engerand, 1901, p. 305-306 ; Paris, A.N., O1/1965.

<sup>95</sup> Mercure de France, 1930, p. 2301.

<sup>96</sup> Cette indication donnée par la documentation du Musée des Beaux-Arts de Nancy, n'a pu être vérifiée par ailleurs dans la Lettre sur les tableaux tirés du cabinet du roy et exposés au Luxembourg de Prault en 1751.

<sup>97</sup> Nancy, 2001, p. 150, n°102.

Ils ont, par la suite, été envoyés en Lorraine à l'occasion du Congrès de Lunéville qui se tient en 1801 pour la signature du traité franco-autrichien suite à la victoire du Consul Bonaparte à Marengo. Le château, abandonné depuis la Révolution, est restauré et décoré grâce à l'envoi de trente œuvres choisies par le Conseil du Museum Central du Louvre pour leur aspect décoratif et leur qualité témoignant ainsi, « aux yeux des puissances étrangères, la suprématie artistique de la France, véritable image de marque de la Nation »<sup>98</sup>. Ces œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle français, parmi lesquelles se trouvaient les deux tableaux de Meusnier, s'intégraient également de manière harmonieuse dans le château de Lunéville, construit par Germain Boffrand entre 1703 et 1720.

A la suite du Congrès de Lunéville, en mars 1801, le préfet de la Meurthe demande au ministre Jean-Antoine Chaptal de laisser au jeune musée de Nancy ces œuvres « qui ne sont qu'une faible partie des richesses immenses que Paris possède en ce genre, [et qui] contribueraient pour beaucoup à l'augmentation et à l'embellissement du Museum de Nancy »<sup>99</sup>. Avant son décret, Chaptal accorda donc le transfert de ces œuvres de l'Etat au Musée de Nancy.

De récentes recherches à l'Académie Stanislas, ont permis d'apporter de nouveaux éléments à propos de l'historique de ces œuvres, en particulier en ce qui concerne la Galerie ouverte sur une terrasse et un escalier. En effet, les Annales de l'Est signalent en 1934 la présence d'une peinture de Meusnier, représentant « des perspectives d'architectures et de jardins »<sup>100</sup> dans la grande salle de l'Académie. Cette dernière venait alors de s'installer au sein de l'actuelle Bibliothèque Municipale Stanislas où elle se trouve aujourd'hui encore. Des tableaux issus des collections du proche Musée des Beaux Arts de la ville lui furent prêtés afin de décorer ses nouvelles salles. Deux lettres, datées du 23 novembre 1971 et du 3 février 1972 signalent par ailleurs la présence de l'oeuvre de Meusnier et sa restitution au musée<sup>101</sup>.

Le corpus de l'œuvre de Philippe Meusnier s'enrichit ainsi de deux peintures majeures et de grande qualité, importantes tant par l'origine de leur commande royale que par la connaissance de leur parcours historique. Ces tableaux de la maturité, très proches de la toile

---

<sup>98</sup> Ibid., p. 147.

<sup>99</sup> Nancy, Archives Départementales, 4T117, Lettre du préfet Marquis au citoyen ministre Chaptal, le 21 ventôse an IX (12 mars 1801), cité dans Ibid., p. 147.

<sup>100</sup> Annales de l'Est, 1934, p. 126.

<sup>101</sup> Lettre du 23 novembre 1971 et Lettre du 3 février 1972, conservées dans les archives de l'Académie Stanislas. Nous sommes ici particulièrement reconnaissante à monsieur Guy Vaucel, bibliothécaire de l'Académie et ancien conservateur de la Bibliothèque Municipale de Nancy de nous avoir signalé et communiqué ces documents.

conservée à Belgrade (P 14) ou encore du dessin du Musée du Louvre (D 3), sont par ailleurs particulièrement représentatifs de l'art de Meusnier, dont les témoignages assurés paraissent si rares aujourd'hui.



P 19

© auteur

Philippe Meusnier  
Intérieur de palais au Faune Borghèse

Huile sur toile  
100 x 78 cm

Indistinctement signé et daté « Meusnier 17[...?]7 »

Collection particulière

Historique : vente à l'hôtel Drouot le 20 mars 1996 ; vente Sotheby's New York le 17 octobre 1997.

Cet Intérieur de palais est composé au premier plan d'un espace centré, délimité en ses quatre angles par des couples de colonnes corinthiennes de marbre rose et couvert d'une voûte. Une volée de marches conduit à un autre espace plus lumineux correspondant à une amorce de galerie comme peut le laisser supposer la régularité des arcades qui rythme sa paroi droite. La première travée de cette galerie semble être couverte d'une coupole, dont on aperçoit le tambour marqué par la présence d'une balustrade. L'enchaînement des courbes et contre-courbes formées par les motifs des arcades ou du tambour rappelle certains intérieurs de palais de Meusnier, mais surtout la peinture flamande d'un Jan van der Vucht (1603-1637) comme dans ses Intérieurs d'église (fig. 53).

Dans cette peinture, et contrairement à la plupart des œuvres de Meusnier, le décor est moins marqué par la variété des matériaux : à part les colonnes de marbre rose la pierre blanche de l'architecture est principalement laissée à nue. L'ornement de l'intérieur provient surtout de la présence de statues. Outre le petit buste placé dans la niche circulaire du premier espace ou le bas relief du pendentif de la coupole qui présente une scène indéterminée composée de trois putti, ces sculptures sont principalement des rondes-bosses.

Le haut socle cylindrique du premier plan accueille une grand nu antique que l'on a dans un premier temps pensé comme étant un Hercule Farnèse ; mais il s'agit en réalité du Faune Borghèse (fig. 54). Cette sculpture antique, conservée au Louvre fut découverte sur la propriété de Carlo Mutti avant 1569. Au XVIIe siècle, des témoignages placent la statue dans la collection Borghèse avant qu'elle soit achetée par Napoléon Ier en 1807<sup>102</sup>. Elle était à Rome une des statues les plus régulièrement admirées pour ses qualités artistiques et fut souvent reproduite. Enfin, une copie en marbre fut faite en 1684 par Simon Mazière (1648-

---

<sup>102</sup> Haskell et Penny, 1988, p. 335.

c. 1722) pour Versailles<sup>103</sup>. On ne sait alors si Meusnier a copié la sculpture lors de son séjour à Rome ou sa copie ramenée en France.

Dans la galerie de ce palais, des sculptures sont placées entre les arcades sur des consoles torsadées, alternant avec une urne en forme de vase antique.

Les figures disposées par Meusnier dans cet intérieur de palais sont une fois de plus inspirées des fêtes galantes et du répertoire d'Antoine Watteau, notamment le couple au sein duquel l'homme fait un geste d'invitation en levant son bras. Il faut noter également l'ancienne présence d'une figure masculine se dirigeant vers le couple près de la balustrade, qui semble avoir été effacée pour une raison et à une époque indéterminées.

L'ensemble de cette scène, enfin, est plongée dans une atmosphère intemporelle accentuée par le jeu des lumières. Ce dernier se caractérise par un fort contraste entre la lumière blanche qui provient du fond de la galerie et qui, par un effet de contre-jour et d'ombre portée, plonge le premier-plan dans une intense pénombre. Par ce contraste, Meusnier parvient à renforcer la présence de ce premier-plan, tout en poussant notre regard à se diriger progressivement vers la source lumineuse ; accentuant ainsi également l'impression de profondeur.

---

<sup>103</sup> Ibid., p. 336.



P 20

© RMN

Philippe Meusnier

Le tombeau

Huile sur toile

33 x 41 cm

Gray, Musée du Baron Martin

Historique : Vente à Drouot le 20 mai 1948, salle 8, n° 69 ; collection A. P. De Mirimonde ; legs A. P. De Mirimonde à la Réunion des Musées Nationaux le 7 janvier 1985 ; Musée du Louvre ; affectation par arrêté au musée de Gray le 15 janvier 1986.

RF 1985-38

Bibliographie : Mirimonde, 1959, p. 177, n° 564.

Exposition : Paris, 1987, p. 58.

Ce tableau de Philippe Meusnier représente l'intérieur d'une église selon un angle de vue inhabituel et il est peu aisé de déterminer précisément quelle partie de l'édifice religieux est ici représentée. Au centre d'un vaste espace orné de colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens et de niche dans laquelle prend place une urne funéraire, se trouve un haut tombeau de marbre. Au premier plan à gauche, un couple de visiteurs s'avance tandis que d'autres personnages entourent le socle du tombeau. Une ouverture laisse imaginer la succession d'autres espaces de l'édifice, sans que l'on puisse retrouver le « décor agrémenté [...] d'une fontaine, d'une enfilade débouchant sur une perspective de jardin orné de statues, avec au centre ce très grand tombeau » décrit par Albert Pomme de Mirimonde probablement suite à une confusion de sa part avec une autre œuvre de l'artiste<sup>104</sup>.

Le tombeau qui occupe le centre de la composition ne peut être identifié, bien qu'il présente des analogies avec celui de Diane de Poitiers conservé au Château d'Anet (fig. 56). Outre la figure féminine du priant agenouillé devant un prie-dieu selon un schéma que l'on retrouve régulièrement pour les monuments funéraires français de cette époque, nous pouvons également observer la présence d'un sarcophage de pierre ou de marbre sombre qui repose sur quatre sphinges. Ces dernières varient cependant par rapport au tombeau de Diane par leur orientation. De plus, le monument est hissé sur un haut socle orné de bas-reliefs dans la peinture de Meusnier.

De même, la chaire de bois placée au premier plan adopte une forme qui ne présente pas de particularité notable, mais se trouve être typique des chaires des églises françaises dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle comme le montre le projet dessiné par Robert de Cotte pour

---

<sup>104</sup> Mirimonde, 1959, p. 177.

la deuxième chaire de saint Roch en 1710 (fig. 55)<sup>105</sup> - projet qui ne sera finalement jamais réalisé.

Enfin, dans la niche à gauche de la composition se trouve une châsse qui n'est pas sans évoquer la châsse de sainte Geneviève qui était placée, selon une gravure conservée au Panthéon, dans une niche encadrée de pilastres<sup>106</sup>. Cette châsse est par ailleurs décrite par Germain Brice comme étant « de vermeil doré d'un gothique assez grossier, et soutenue par quatre figures plus grandes que nature, qui tiennent chacune un candélabre à la main »<sup>107</sup>. Brice précise encore que la châsse « fut descendue & portée solennellement en Procession, pour la dernière fois, le 5 juillet 1725 »<sup>108</sup>, à l'occasion de laquelle Philippe Meusnier aurait pu la voir. Dans son tableau l'artiste semble en effet retenir l'idée des quatre grandes cariatides soutenant la châsse, mais il est difficile de déterminer si elles portent effectivement un flambeau.

Si de tels rapprochements peuvent être faits, la distribution même du mobilier dans cet église, semble peu vraisemblable. En effet, la présence simultanée d'un tombeau et d'une chaire à prêcher dans ce qui pourrait être un espace de circulation ne peut effectivement correspondre à une réalité que l'on connaît avant tout par des gravures qui restituent généralement le décor dépouillé des églises, ou les tableaux qui représentent quant à eux des intérieurs au cours des cérémonies particulières - pompes funèbres, mariage - lors desquelles les décors éphémères masquent intégralement le décor pérenne.

Dans son tableau Meusnier crée pour sa part un espace de fantaisie tant par la disposition du mobilier que par l'esprit pastiche de certaines analogies à des sculptures dont il s'inspire. Il met par ailleurs l'accent sur les effets de la polychromie des matériaux comme il le fait dans ses intérieurs de palais imaginaires<sup>109</sup>.

Meusnier évoque également une atmosphère particulière grâce aux contrastes lumineux, aux jeux d'ombres qui modèlent la monumentalité de l'architecture dans laquelle évoluent d'anecdotiques figures. Par cette reconstitution issue de son propre imaginaire ou de sa propre vision de l'intérieur des édifices religieux et de son mobilier, Elisabeth Foucart-Walter voit

---

<sup>105</sup> Communication écrite de M. Sébastien Bontemps, en mai 2014. Nous remercions chaleureusement Sébastien Bontemps pour l'aide qu'il nous a apportée dans l'analyse du décor intérieur des édifices religieux peints par Philippe Meusnier.

<sup>106</sup> Communication écrite de Mme Geneviève Bresc-Bautier, 1987. Celle-ci indique également que cette représentation est en réalité l'agrandissement d'un détail d'une estampe dont il n'est pas indiqué la source.

<sup>107</sup> Brice 1752, t. II p. 482. Au sujet de la châsse de sainte Geneviève, voir aussi Germain Bapst, « la châsse de sainte Geneviève », *Revue archéologique*, 1886, t. II.

<sup>108</sup> *Ibid.*, t. II p. 483.

<sup>109</sup> Communication écrite de M. Sébastien Bontemps, mai 2014.

dans la démarche de Philippe Meusnier une sorte de préfiguration du Musée des Monuments Français que crée Alexandre Lenoir au lendemain de la Révolution et dont on retrouve par ailleurs les références aux mêmes monuments.

Le tombeau de Diane de Poitiers, entièrement reconstitué grâce à différents éléments, était effectivement présenté dans la salle d'introduction du musée de Lenoir, l'actuelle chapelle de l'École Nationale des Beaux-Arts comme le montre la peinture de Jean-Lubin Vauzelle du musée Carnavalet (fig. 57). A la manière de la représentation qu'en fait Meusnier, le tombeau est élevé sur un socle, ici orné d'émaux, et encadré par les quatre cariatides qui étaient justement destinées à l'origine à la châsse de sainte Geneviève<sup>110</sup>.

A l'instar du tableau de Vauzelle dans lequel on retrouve une romantique figure masculine qui observe le tombeau, Meusnier peuple l'espace de son tableau par la présence de personnages. Cependant, force est de constater que plusieurs éléments nous a ici interpellée. En effet, contrairement aux autres tableaux connus de Meusnier, les figures peintes ont une présence bien plus affirmée ici, notamment par leur taille. En effet, Meusnier a pour habitude de représenter de petites âmes afin d'exprimer de manière plus intense la monumentalité du lieu. De plus, le personnage anormalement petit, assis sur les marches dans l'ombre du socle du tombeau ne correspond pas aux proportions adoptées pour les autres.

Se pourrait-il que les personnages aient été peints par deux artistes différents ? En effet, le problème observé ici n'est pas sans rappeler le cas du tableau de Boyer et de Watteau conservé à Lille, dont l'abusives restauration qui a conduit à effacer les figures de ce dernier, a révélé la présence de plus petites figures, peintes par ce premier.

Malheureusement, nous ne pouvons étayer cette hypothèse, car nous n'avons pu observer la peinture et la mauvaise qualité de la reproduction que nous sommes contrainte de présenter nous conduit à nous fier au jugement d'Albert Pomme de Mirimonde (1897-1985) quand il évoque les « touches légères et précises, [le] dessin très soigné, [les] figures alertes [qui] font tout le prix de ce petit tableau au grand charme pictural »<sup>111</sup>.

Cet amateur d'art, magistrat de la Cour des comptes de son vrai métier, était en effet connu pour sa passion et son savoir de collectionneur, qu'il enrichissait en fréquentant assidûment les musées et en lisant de nombreux ouvrages, et qui le poussait à se rendre trois fois par semaine à la salle des ventes de l'Hôtel Drouot. C'est à l'occasion de l'une de ces ventes en 1948 qu'il se rend propriétaire de ce petit tableau qui était déjà donné à Philippe

---

<sup>110</sup> Communication écrite de M. Guilhem Scherf, juillet 1987.

<sup>111</sup> Mirimonde, 1959, p. 177.

Meusnier, aimant à rappeler qu'un petit nom certain est mieux qu'un grand nom non certifié<sup>112</sup>. A sa mort le 8 janvier 1985, respectant son testament établi en 1974, ses biens furent légués à la Réunion des Musées Nationaux, ses tableaux de sa collection étant alors répartis entre le Musée des Beaux-Arts de Tours et le Musée du Baron Martin à Gray auxquels il avait porté une grande attention déjà de son vivant<sup>113</sup>.

---

<sup>112</sup> Paris, 1987, p. 11.

<sup>113</sup> Ibid., p. 14-15.



P 21

© auteur

Philippe Meusnier (attribué à)  
Colonnade ouverte sur des jardins

Huile sur toile  
Dimensions inconnues  
Collection particulière

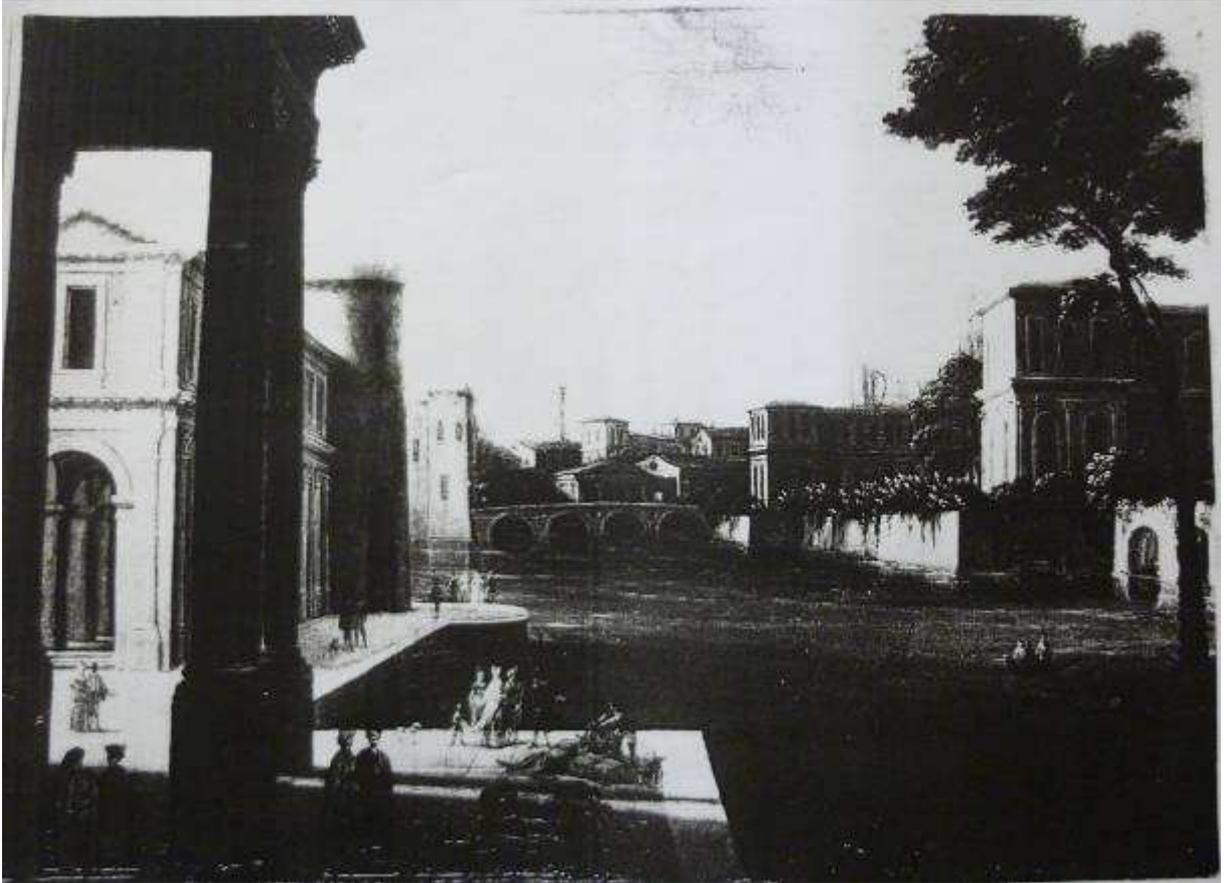
La reproduction de cette œuvre, inconnue par ailleurs, provient de la documentation de l'ancienne galerie Heim-Gairac qui a été reversée à la documentation du Département des peintures du Louvre après la fermeture de la galerie. Une annotation à son revers mentionne un certain « Meusnier ».

Il semblerait que l'on puisse retrouver dans cette œuvre certains éléments de la peinture de Philippe Meusnier tels que l'importance des éléments d'architecture, dont les colonnes et l'arcade, qui permettent de jouer sur la transition entre un intérieur et un extérieur. Cette architecture est revêtue en son sol par un pavement de marbre polychrome que l'on peut retrouver dans les tableaux de Nancy (P 17 et P 18). Quant au motif de l'arc de triomphe bordé d'une colonnade entièrement ouverte et composée de colonnes d'ordre ionique, il est plus rare - si ce n'est inexistant - dans les tableaux connus de Meusnier.

Le jardin qui s'étend au-delà de cette architecture est essentiellement composé d'un plan d'eau qui, dans l'alignement du pavement géométrique de l'architecture, marque l'effet de perspective. Il est bordé d'un muret, tel qu'on peut le retrouver dans le tableau de Belgrade (P 14), et entouré d'arbres touffus qui dissimulent dans la partie droite du tableau une haute architecture à l'aspect et aux dimensions étonnantes.

Les jeux de lumière qui consistent à plonger le premier plan dans la pénombre sont typiques de l'artiste, tout comme la disposition de quelques élégantes figures, en particulier des couples désœuvrés, évoquant le monde galant de Watteau sont des éléments qui peuvent conduire à rapprocher cette œuvre de la production de notre artiste.

Cependant, l'absence totale de plus amples informations et la mauvaise qualité de notre reproduction nous empêchent de nous avancer d'avantage sur l'attribution de cette œuvre.



P 22

© auteur

P 22

Philippe Meusnier (attribué à)  
Palais près d'un canal avec des figures

Huile sur toile  
38 x 52 cm  
Collection particulière

Nous n'avons que peu d'information sur cette œuvre dont nous ne possédons à ce jour que cette reproduction semblant provenir de la documentation de l'ancienne galerie Heim-Gairac aujourd'hui reversée à la documentation du Département des peintures du Musée du Louvre.

Il s'agit de la vue d'un quai bordant un canal dans lequel il faut noter l'importance de l'architecture. Cette dernière, dont les deux colonnes au premier plan peuvent évoquer un palais comme le suggère le titre de l'œuvre, pourrait rappeler les caractéristiques des œuvres de Meusnier, telles que *Le Quai* (P 13) du Bowes Museum qui présente un thème proche de cette peinture.

Cependant, l'intérêt urbanistique qui marque cette œuvre ne se retrouve pas de manière si importante dans la production connue de Meusnier, qui semble chercher avant tout à représenter un cadre architectural fantaisiste et poétique, hors de la réalité spatio-temporelle d'une ville.

Cette observation pourrait - dans la mesure du possible au vue de la piètre qualité de notre reproduction - nous évoquer plutôt l'œuvre de Michel Boyer qui dépeint ces vues de port en pendant à des architectures de palais, et dans lesquelles il n'hésite pas à développer également la vision d'une ville plus ou moins réaliste, mêlant architecture antique et moderne en arrière-plan, comme il est possible de le noter dans le tableau du musée de Varzy (fig. 10).

\*P 23

Philippe Meusnier  
Tableau d'architectures

Huile sur toile  
Dimension inconnues  
Localisation inconnue  
Historique : collection Blondel de Gagny.

Bibliographie : Hébert, 1766, p. 37 ; Duvaux, 1873, p. CCXXXIV ; Roland Michel, 1984, p. 83.

« Le cabinet de M. Blondel de Gagny, place Louis-le-Grand, communément dite de Vendôme, est un des premiers & des plus curieux de Paris, tant pour le nombre & le choix des peintures »<sup>114</sup>. Parmi ces dernières, nous pouvons retrouver la mention d'un « tableau d'architecture, par Meusnier »<sup>115</sup>. Nous ne saurions identifier ce tableau aujourd'hui pour le peu d'information dont nous disposons à son sujet. Notons cependant qu'il est entouré, dans la première antichambre à gauche de l'escalier de la demeure de Blondel de Gagny, de nombreux autres tableaux d'architectures ou de vues, peints par Michel Boyer, Antonio Canaletto (1697-1768), ou encore Giovanni Antonio Servandoni (1695-1766) et Pierre-Antoine Demachy (1723-1807)<sup>116</sup>.

La réunion de ces œuvres reflète ainsi parfaitement le goût des grands amateurs pour les tableaux d'architectures et de vedute au XVIIIe siècle.

---

<sup>114</sup> Hébert, 1766, p. 37 ; Duvaux, 1873, p. CCXXXIV.

<sup>115</sup> Hébert, 1766, p. 37 ; Duvaux, 1873, p. CCXXXIV.

<sup>116</sup> Ibid., p. CCXXXIV et Roland Michel, 1984, p. 83.

## I. 1. b. Dessins



D 1

© auteur

D 1

Philippe Meusnier

Paysage avec un portique et une fontaine

v. 1672-1680

Plume et encre brune, lavis brun

230 x 183 mm

Collection particulière

Historique : Collection Nicos Dhikeos, marque en bas à gauche (L.3529) ; vente 5775 Christies à Londres le 16 avril 1997, lot 135.

Ce dessin réalisé à la plume et encre brune et rehaussé d'un lavis d'encre, représente des ruines antiques. La partie droite de la feuille est entièrement occupée par la présence d'un temple antique dont il ne reste qu'un côté du péristyle et l'entrée principale surmontée par les vestiges d'un fronton triangulaire. Ce type d'entrée en forme de grande arcade en plein cintre est peu habituelle pour les temples romains qui privilégient plutôt une petite ouverture rectangulaire plus discrète. Adossée à ce temple se trouve une fontaine massive dont les formes sont également éloignées des modèles antiques. Elle pourrait avoir été réalisée à partir du remploi et de l'aménagement d'un élément antique, tel qu'un tombeau orné de bas-reliefs, comme il était coutume de procéder dans la Rome moderne. Ces ruines antiques, probablement romaines, bien qu'elles emploient un vocabulaire propre à l'architecture antique, ne peuvent être identifiées avec précision à des édifices connus.

Des figures rapidement esquissées animent ces vestiges antiques. Elles puisent de l'eau à la fontaine, gravissent les marches de ce temple en ruine, alors que deux autres personnages sont assis, désœuvrés, au premier plan.

Ce champ de ruines s'étend ainsi jusque dans le fond du dessin où s'élèvent quelques édifices évoqués par de légers lavis, alors que la végétation envahit ces vestiges de la civilisation antique évoquant le Campo vacino romain.

La signature, ou l'inscription « P. Meusnier », portée en bas à droite de la feuille - peu visible sur notre reproduction mais qui apparaît lorsque l'on réduit les contrastes de l'image - a permis l'attribution de la feuille à notre artiste qui l'a sans doute réalisée à l'occasion de séjour romain pendant sa jeunesse, autour des années 1672 et 1680.

Elle présente déjà une certaine aisance de l'artiste, tant dans la représentation de l'architecture que dans la maîtrise des règles de perspective. On trouve également dans ce dessin une grande

liberté d'exécution, un trait vibrant et un lavis à la fois lâché et modulé qui témoignent d'une grande habileté graphique et fait le charme de cette esquisse.

L'exécution y est beaucoup plus libre que celle du seul autre dessin que nous conservons aujourd'hui de l'artiste (D 3). Cet écart stylistique entre ces feuilles ne serait pas difficile à lier aux différentes périodes auxquelles elles ont été réalisées, la seconde datant des années de maturité de l'artiste, vers 1719.

Ce dessin porte, dans son angle inférieur gauche, la marque à la chouette athénienne encadrée des initiales en grec de Nicos Dhikeos (L.3529); collectionneur lyonnais originaire de Chypre (1896-1987). Consul de la République chypriote à Lyon à partir de 1963, il s'y établit également comme marchand de tableaux. Il commence dès lors à former une importante collection de dessins de toutes les époques, issus des ventes ou des collections lyonnaises. Peu avant sa mort, il se dessaisit de certaines œuvres conservées désormais dans les fonds de grandes institutions en France ou à l'étranger. Mais le plus grand nombre des œuvres Dhikeos se retrouvent aujourd'hui dans le commerce. Ces derniers n'ont généralement pas trouvé d'attribution et sont seulement classés selon leur école<sup>117</sup>.

---

<sup>117</sup> « Dhikeos, Nicos », Les Marques de Collections de Dessins & d'Estampes, [en ligne], <http://www.marquesdecollections.fr/detail.cfm/marque/11037>, consulté le 27/07/2014.

\*D 2

Philippe Meusnier

Dessins pour les feux d'artifice et réjouissances pour la naissance du Duc de Bourgogne à Marly

1682

Bibliographie : Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 288-289 ; De La Ferté, 1776, p. 562.

L'activité de Philippe Meusnier en tant que dessinateur pour les fêtes royales est probablement l'aspect le moins connu de son activité artistique. Nous ne possédons à ce sujet qu'une mention issue de la biographie que lui consacre Dezallier d'Argenville. Selon ce dernier, « sa Majesté [Louis XIV] choisit Meusnier pour donner les dessins des feux et réjouissances qui se firent dans le château de Marly, à la naissance de Mr. le Duc de Bourgogne »<sup>118</sup>.

Louis de France, fils de Louis de France Grand Dauphin et de Marie Anne Victoire de Bavière, héritier de la Couronne en seconde ligne de son grand-père paternel Louis XIV, est nommé Duc de Bourgogne à sa naissance, le 6 août 1682 à Versailles.

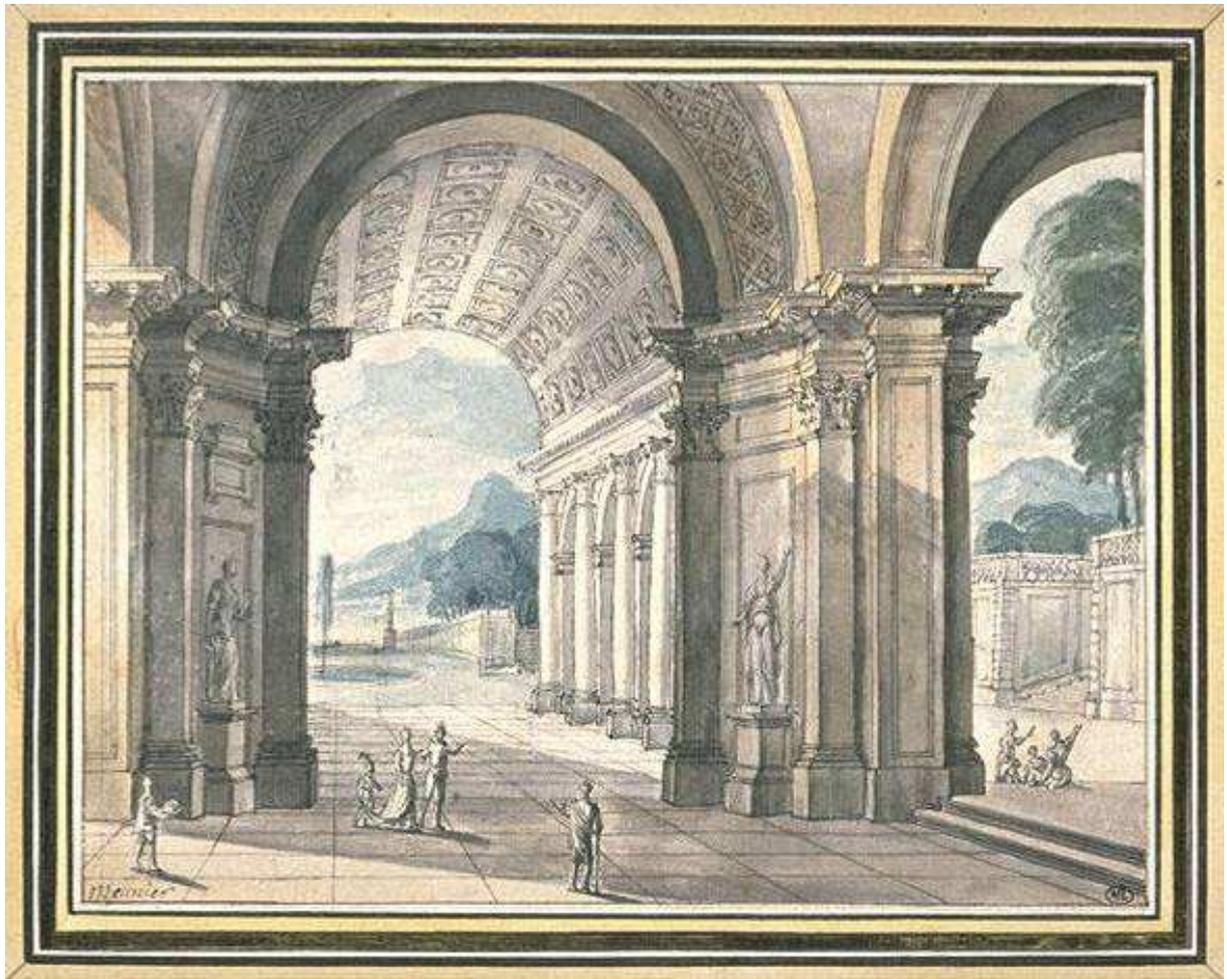
Comme à chaque évènement concernant la famille royale, une cérémonie est donnée à l'occasion de cette naissance et des feux d'artifices sont tirés dans des lieux symboliques du pouvoir ; en témoigne l'Almanach de 1683, gravé par Nicolas IV de Larmessin (fig. 58) qui montre dans les médaillons qui encadrent la scène principale, les feux de l'Hôtel de Ville, de l'Hôtel royal des Gobelins, aux Jésuites ou encore au Louvre.

Malgré le fait que nous ayons trouvé aucune trace des feux de Marly à cette occasion ni aucun paiement fait à Meusnier pour cela, il reste tout à fait probable que ce dernier, déjà impliqué dans les décors de la demeure royale ait été appelé à réaliser ces dessins grâce auxquels, « son génie y parut aussi galant que magnifique, et la Cour marqua par des acclamations réitérées, la satisfaction qu'elle en avoit eue »<sup>119</sup>.

---

<sup>118</sup> Dezallier d'Argenville, 1762, t. IV, p. 288-289.

<sup>119</sup> Ibid., t. IV, p. 289.



D 3

© RMN

D 3

Philippe Meusnier  
Vestibule orné de figures

c. 1719

Plume et encre noire, lavis gris et brun, aquarelle  
220 x 175 mm.  
Paris, Musée du Louvre, Département des Arts Graphiques  
INV 30973

Bibliographie : Lossky, 1939, p. 6 ; Roland Michel, 1984, p. 295, D. 262, fig. 280.  
Exposition : Paris, 1913, p. 17, n° 68.

Ce dessin de Philippe Meusnier, conservé au musée du Louvre dans son montage bleu à bande dorée, présente un intérieur de palais ouvert sur un jardin, selon un schéma de composition désormais bien connu de ce peintre. La grande salle du premier-plan se prolonge, au-delà de deux imposant piliers ornés de pilastres corinthiens et de hautes statues, par une grande galerie couverte d'une voûte à caissons ornés de motifs floraux. Cette voûte est soutenue par une série d'arcades et de colonnes corinthiennes qui conduit jusqu'à un jardin agrémenté d'un plan d'eau à fontaine et bordé d'un mur au-delà duquel se détache la silhouette d'une montagne. Il est possible d'observer la suite du développement de ces jardins et du paysage sur la droite du dessin, par une autre ouverture.

Ce type d'espace se retrouve notamment dans les deux tableaux en pendant du musée de Nancy (P 17 et P 18), mais il faut surtout rapprocher ce dessin de la peinture de Meusnier conservée à Belgrade (P 14). En effet, ce dernier présente cette même composition, à la différence près que l'ouverture à droite est comblée par une salle avec un escalier monumental. De plus, le plan d'eau est plus vaste dans la peinture et certaines figures sont légèrement modifiées même si, d'une manière générale, leur disposition et leur attitude sont respectées. La grande proximité, tout autant que ces quelques différences, que l'on peut mettre en avant entre ces deux œuvres permet de proposer le dessin du Louvre comme étant préparatoire au tableau de Belgrade et de le dater autour de 1719.

La feuille du Louvre se caractérise par un grand raffinement qui passe tant par la finesse du trait que par la délicatesse de l'aquarelle qui vient rehausser le dessin. Ce dernier, à l'aspect presque pictural, permet à déjà à l'artiste de déterminer les jeux de lumière qu'il rapporte dans l'œuvre finale : la source lumineuse vient de l'ouverture de la galerie, du fond

de la composition et entraîne la formation d'ombres portées marquées évoquant probablement une fin de journée ensoleillée.

Cette œuvre est un des rares témoignages du corpus graphique de l'artiste. Il est cependant difficile de déterminer si l'inscription « Meusnier » en bas à gauche de la feuille est autographe ou s'il s'agit d'une juste attribution rapportée par un collectionneur.



D 4a

© auteur



D 4b

© auteur

D 4

Philippe Meusnier (attribué à)

(a) Paysage avec une cascade et deux figures féminines

(b) Paysage avec des ruines de palais et un lac

Gouache sur papier blanc ; montages originaux à la gouache sur du papier blanc

16,1 cm (diamètre) ; montage : 25,9 x 24,1 cm

Datés aux versos « achevé le 2 mars 1722 » et « achevé le 14 mars 1722 »

Collection particulière

Historique : New Jersey, collection M. et Mme Martin Alexander ; vente Christies à New York le 23 mai 2000, n° 28.

Ces deux petits paysages circulaires réalisés à la gouache sur papier et entourés de cadres de volutes et de fleurs peintes, au caractère particulièrement décoratif, sont des œuvres uniques dans le corpus connu de Philippe Meusnier.

Ces paysages montagneux, probablement inspirés de la campagne italienne, sont animés par des cours d'eau et de petites figures pastorales, rares si ce n'est inexistantes dans la production graphique ou picturale de notre peintre d'architecture.

Malgré l'existence au verso d'inscriptions « Meusnier », ainsi que les dates précises des 2 et 14 mars 1722 qui correspondraient à la période de maturité de notre artiste, il nous faut rester prudent quant à l'attribution de ces feuilles qui restent des unicas de l'art de ce peintre.

## I. 2. Œuvres rejetées du catalogue

NB : La section des « œuvres rejetées » présente les peintures ou les dessins qui ont été donnés à un moment donné à Philippe Meusnier mais dont nous rejetons l'attribution. Certains ont pu être rapprochés de la production d'un autre artiste, d'autres restent anonymes.



R 1

© Artnet

R 1

Michel Boyer  
Élégante compagnie jouant une partie de billard

Huile sur toile  
53 x 61,3 cm

Collection particulière

Historique : Wildenstein & Co. Ltd. Londres ; collection particulière ; vente Sotheby's à New York le 22 janvier 2004

Bibliographie : Bernier, 1983, p. 61.

Dans un intérieur de palais imaginaire, au centre d'un grand salon circulaire, une élégante compagnie est en train de disputer une partie de billard. Près d'eux, un couple assis, semble en pleine conversation galante, alors qu'au premier plan, devant les colonnes qui marquent la séparation avec le salon, une élégante figure féminine accompagne un jeune enfant. L'emploi frontal de grandes colonnes permet au peintre de renforcer l'effet de profondeur conféré à l'espace qui se déploie au-delà, comme a su le faire après lui le scénographe italien Giuseppe Barberi dans certains de ses décors de scènes (fig. 59)<sup>120</sup>.

Le riche décor monumental que revêt l'architecture intérieure de ce palais, ainsi que le schéma de composition qui régit ce tableau ne sont pas sans rappeler ceux que l'on peut retrouver dans *Le Palais d'Apollon* (fig. 60), œuvre signée et datée de la main de Michel Boyer et qui, par un rapprochement tout à fait cohérent, nous permet de rendre cette *Partie de billard* à ce même artiste. Ce tableau était en effet attribué un certain temps à un autre peintre d'architecture, Philippe Meusnier, notamment dans le catalogue de *La Douceur de vivre*<sup>121</sup> en 1983. Le nom de Jean-Baptiste Pater y était également associé pour la réalisation des figures. Il est vrai que les personnages représentés ici semblent directement inspirés du monde wattesque des fêtes galantes que peignait aussi Pater, et la collaboration entre Boyer et Pater est tout à fait concevable.

Notons par ailleurs que la composition et certains motifs de la *Partie de billard* sont particulièrement proches des deux versions du *Concert* (R 2a et R 2b) également de la main de Michel Boyer. Cette répétition de certaines compositions, permet d'évoquer la pratique de la copie et de la variante souvent demandées par les commanditaires au peintre lui-même. Le

---

<sup>120</sup> New York, 1975, p. 11, n° 2.

<sup>121</sup> Bernier, 1983, p. 61.

développement entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle du phénomène du collectionnisme chez les nouveaux amateurs d'art, entraîne la multiplication des commandes de ces tableaux de format réduit et d'aspect très décoratif, pour orner les appartements des nouveaux hôtels particuliers qui fleurissent à Paris.

Ici, le sujet de ce tableau est moins la partie de billard, que la représentation d'une architecture imaginaire et richement ornée dont la veine décorative correspond à ce nouveau goût des amateurs. Ces derniers se retrouvent par ailleurs à travers les occupations et préoccupations des figures qui constituent une sorte de miroir aux activités de la société contemporaine.



R 2a

© Artnet



R 2b

© Artnet

R 2a

Michel Boyer

Le concert dans une galerie aux statues de musiciens

Huile sur toile

73 x 92 cm

Collection particulière

Historique : ancienne collection de la Galerie Heim-Gairac ; collection Sébastien et Nancy de la Selle ; vente Christies 3581 à Paris le 26 novembre 2013, lot 1.

R 2b

Michel Boyer

Le concert dans une galerie aux tableaux de paysage

Huile sur toile

72,4 x 92,1 cm

Collection particulière

Historique : vente Sotheby's à New York le 6 juin 2012, lot 52.

Ces deux tableaux qui ont été un temps attribués à Philippe Meusnier, représentent quelques figures réunies pour jouer de la musique dans la galerie d'un palais et sont caractéristiques d'un ensemble d'oeuvres peintes par Michel Boyer au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est en effet possible de rapprocher ces peintures de La Partie de billard (R 1) qui était également autrefois attribuée à Meusnier. Les tableaux sont proches notamment par le schéma de leur composition - une galerie donnant au-delà de deux colonnes sur une salle circulaire richement ornée et ouverte dans le fond sur un paysage - mais aussi par les figures qui y évoluent. La proximité de ces œuvres avec Le Palais d'Apollon (fig. 60), signée et datée de la main de Boyer, a permis de les rendre à cet artiste. A l'instar du Palais d'Apollon, les deux tableaux du Concert développent l'intérieur d'une architecture qui n'est pas sans rappeler les décors architecturaux français sous le règne de Louis XIV, à l'exemple de Versailles. On y retrouve en effet le type de la galerie à croisées cintrées, les plafonds peints à voussure, l'utilisation de colonnes de marbre de couleur, ainsi que la présence de niches décorées de sculptures ou de grands panneaux peints représentant des paysages.

Il existe deux versions de ce Concert dans une galerie. Si ces deux tableaux sont réalisés selon des compositions parfaitement identiques et que les figures, inspirées de la peinture de Watteau présentent une disposition, des attitudes et des costumes d'une ressemblance troublante, certains motifs ont été modifiés d'une œuvre à l'autre. En effet, il faut noter que la galerie du premier plan du tableau Heim-Gairac est ornée de termes placés

entre les baies et les arcades, remplacés par des pilastres dans l'oeuvre de New York. De plus, dans le Salon circulaire du second plan, les statues de musiciens qui font écho aux véritables personnages jouant de la musique du premier tableau sont substitués par des peintures de paysages qui font écho à l'ouverture sur un extérieur de nature au centre du second. Cette vue par l'ouverture est elle-même différente entre la première oeuvre où elle ne laisse apercevoir que le ciel alors que dans la deuxième peinture, c'est un paysage boisé que l'on peut observer au loin.

Il nous est impossible, d'après les reproductions que nous possédons, de tenter de déterminer si ces oeuvres ont bien été réalisées par la même main. L'établissement d'une chronologie dans l'exécution de ces deux peintures afin de distinguer la variante de l'origine est tout aussi complexe. Toutefois, l'existence de deux variantes aussi proches illustrent la pratique des collectionneurs de commander aux artistes des variantes ou des copies d'oeuvres.



R 3

© Artnet

R 3

Michel Boyer (attribué à)  
Deux figures assises dans un intérieur

Huile sur toile  
86,4 x 113 cm  
Collection particulière  
Historique : Vente Artcurial à Paris le 7 février 2014, lot 214.

Régulièrement attribuée à Philippe Meusnier ou Michel Boyer, cette œuvre est plutôt à rapprocher de la production de ce dernier.

En effet, on retrouve dans cette œuvre le peinture de composition récurrent dans toute une partie de l'œuvre de l'artiste de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (R 1, R 2 et fig. 60) ; à savoir un premier plan plongé dans l'ombre avec deux colonnes et un drapé sur le côté droit, jouant le rôle de motif repoussoir et rejetant le regard vers le fond du tableau. Ce dernier est composé d'une grande salle circulaire et lumineuse, ici entièrement ouverte sur l'extérieur par des croisées cintrées, scandées par des termes. Cet espace est recouvert d'un plafond dont on aperçoit les voussures.

La présence d'un mobilier, composé notamment de fauteuils et de banquettes, mais aussi d'un haut tableau représentant probablement un paysage sur la paroi droite de la galerie, est un élément totalement absent des œuvres connues de Meusnier, mais il est possible de le retrouver dans la peinture de Boyer.

Cependant, alors qu'elle est habituellement le lieu de diverses activités, la grande salle est ici complètement vide. L'animation du tableau est insufflée par l'ouverture de la petite fenêtre à gauche du tableau et des deux figures à demi plongées dans l'ombre du premier plan. La scène, dont on ne parvient pas à saisir la signification, se joue entre une figure féminine assise adossée à la colonne qui détourne son regard du second personnage, agenouillé, qui lui présente un oiseau.



R 4

© auteur

R 4

Michel Boyer (attribué à)  
Le concert après le diner

Huile sur toile  
64 x 88 cm

Collection particulière

Historique : collection Warneck, vente Drouot en mai 1906, n° 86 ; Paris, collection Santon, vente du 26 août 1914, n° 219 ; vente Charles F. Williamson à New York par l'American Art Association le 7 février 1918, n° 75.

Bibliographie : Nordenfalk, 1987, p. 33.

Cette peinture conservée dans une collection particulière, représente l'intérieur d'un palais richement décoré et composé d'une grande rotonde au premier plan, ouverte à droite et à gauche du cadre et qui se prolonge dans l'axe du tableau par une grande galerie.

Le sol de cet espace central est pavé de marbre polychrome. Les quatre piles massives qui soutiennent la coupole sont également plaquées de marbres veinés de couleurs et abritent chacune dans une niche une ronde-bosse de musiciens vêtus de costumes modernes et qui font écho aux véritables musiciens assis à gauche de la salle. Des colonnes ioniques aux angles de ces piles supportent un entablement à consoles alors que les pendentifs qui font le lien avec la base de la coupole sont ornés de médaillons ovales au cadre bordé de cuirs retournés et accueillant des peintures de scènes issues de la mythologie galante.

Alors que l'ouverture par une arcade à droite de la rotonde laisse entrapercevoir une fontaine ornée d'un putto chevauchant un dauphin dans un esprit assez rocaille, la large galerie s'éloigne et s'ouvre vers des jardins à la française agrémentés de statues et d'arbres. Cette galerie est percée sur l'un de ses côtés par de grandes croisées cintrées, séparées par une série de bustes élevés sur de hauts socles. Ces ouvertures ne sont pas sans évoquer celles de la Galerie des Glaces de Versailles tout comme la voûte cintrée richement décorée de grandes peintures historiées contenues dans de grands cadres à oreilles.

Faisant pendant au groupe de musiciens placés devant une desserte chargée de fruits et de vaisselles d'orfèvrerie, une joyeuse attablée occupe la partie droite de la rotonde. Autour d'une table dressée sur laquelle est servie une collation, d'élégantes figures sont rassemblées alors que deux couples galants se promènent dans cet espace raffiné.

Cette œuvre a été autrefois attribuée à Robert Tournières, peintre français du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a effectivement peint des réunions de figures galantes dans des intérieurs d'architecture mais qui se présente avant tout comme un portraitiste et un peintre de figure. Ses œuvres, telles que le Portrait de famille de Nantes (fig. 61), qui peuvent présenter quelques similitudes avec cette peinture, sont donc caractérisées par un rapport de proportion tout à fait différent entre l'architecture et les figures, ces dernières concentrant l'attention du peintre contrairement aux figures de notre tableau qui ne font qu'agrémenter l'architecture.

Les personnages, inspirés du répertoire d'Antoine Watteau ont été par la suite attribués à Jean-Baptiste Pater qui aurait participé avec Philippe Meusnier à la réalisation de cette œuvre, selon la traditionnelle collaboration entre ces deux artistes que nous évoquerons par la suite<sup>122</sup>.

Cependant, la profusion des ornements ainsi que l'évocation d'un décor peint est peu habituel dans la peinture de Meusnier qui préfère, dans ses œuvres, jouer sur la richesse des matériaux employés dans les intérieurs d'architecture présentant ainsi une sorte de luxe sobre, loin de l'opulence du décor de ce tableau. Ce dernier pourrait, à nos yeux, être plutôt rapproché de la production de Michel Boyer qui place également dans ses architectures du mobilier comme on peut le voir dans *Le Concert dans une galerie* (R 2) dans lequel il faut également noter la grande ressemblance qui lie la sculpture de la dame joueuse de luth que l'on retrouve dans le tableau présent.

---

<sup>122</sup> Nordenfalk, 1987, p. 33-34.



R 5

© Artnet

R 5

Anonyme français du XVIIIe siècle  
Paysage avec un temple classique en ruine et des figures

Huile sur toile  
71 x 87 cm  
Collection particulière  
Historique : vente Castellana 150 à Madrid le 9 novembre 1998.

Un temps attribué à Philippe Meusnier, ce paysage représente un temple romain en ruine, animé de quelques figures vêtues à l'antique, alors que dans le fond se développe un paysage montagneux dans lequel se dessine la silhouette d'une ville.

Il nous est possible de noter un certain souci archéologique et une attention portée aux détails de la part du peintre de cette œuvre, comme en témoigne le soin apporté aux ornements sculptés composés de frises en bas-relief qui décorent les parois et notamment l'entablement du temple. Celui-ci pourtant n'est plus que ruine. Si des colonnes parviennent encore à soutenir une partie de ce l'entablement, ce dernier est déjà envahi par la végétation, et plusieurs blocs de pierre parsèment le premier-plan du tableau.

La volonté du peintre de ce tableau de recréer des ruines antiques ne correspond pas à la production artistique de notre peintre, dans laquelle l'architecture antique est avant tout l'une des multiples références lui permettant de recréer son propre vocabulaire, ses propres édifices, qu'il anime de personnages contemporains. Ces éléments nous refusent l'attribution à Philippe Meusnier.



R 6

© Artnet

R 6

Anonyme français du XVIIIe siècle  
Caprice classique

1773

Gouache sur papier

52,8 x 60 cm

Collection particulière

Historique : vente Bonhams à Cambridge (Londres) le 26 octobre 2011, lot 41.

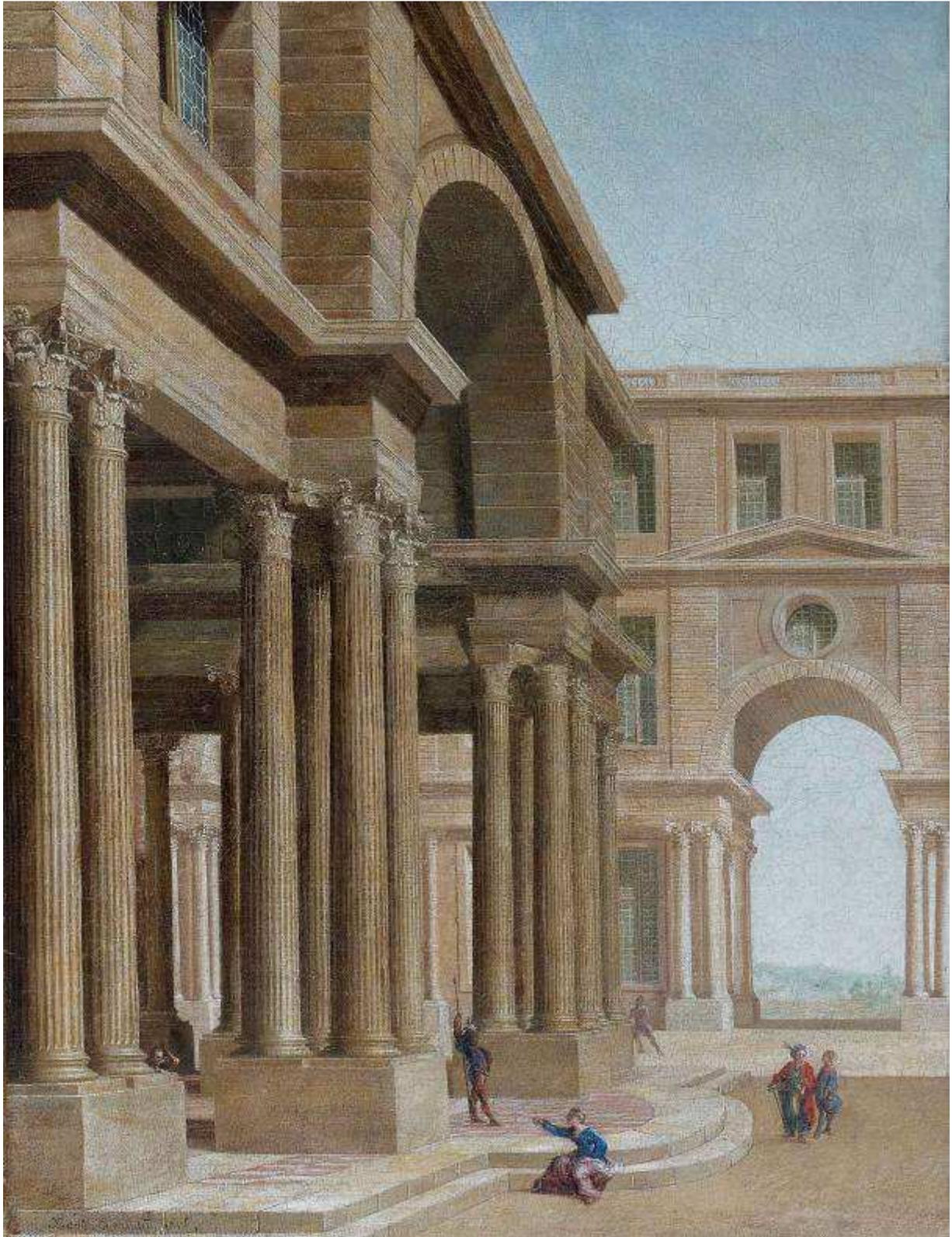
Le paysage peint dans cette œuvre est composé des ruines d'un édifice dont il ne reste que l'arche, soutenue de colonnes corinthiennes, de l'entrée monumentale constituée d'une arche à voûte cintrée à caissons, supportée par des colonnes corinthiennes, encadrée par deux petites arcades. Tout autour, des vestiges antiques jonchent le sol. Au premier-plan les éléments d'un ancien péristyle - des colonnes supportant un entablement morcelé - est encore debout alors que dans le fond, un mur orné de pilastres et de baies aveugles ferme l'horizon. L'obélisque en son centre peut faire penser à l'enceinte d'un cirque.

Seul élément que l'on peut identifier avec précision, la statue à droite représente l'un des Dioscures du Quirinale, isolée de son cheval et de son frère qui l'accompagnent habituellement.

Au milieu de toutes ces ruines, évoluent trois petites figures vêtues à l'antique.

Outre le dessin en collection particulière avec un Paysage avec un portique et une fontaine (D 1), nous ne connaissons à ce jour aucune œuvre de Philippe Meusnier représentant des ruines antiques. De plus, cette gouache sur papier, dont les critères stylistiques, tout autant que le sujet, semblent éloignés de la production de notre peintre d'architecture, présente, au niveau du socle de la statue du Dioscure, une inscription « J. P. P. » suivie probablement d'une date que l'auteur du catalogue de la vente Bonhams de 2011 a voulu lire comme « 1773 » mais qui reste peu visible pour nous. Les initiales J. P. P., nous ont, dans un premier temps, fait penser à la francisation du nom de Panini - Jean-Paul Panini - qui est régulièrement utilisé dans les écrits français pour désigner cet artiste fameux pour ses représentations réalistes ou imaginaires des monuments antiques ou modernes de Rome. Mais la date de 1773 exclut Panini qui est mort un peu plus tôt, en 1765. Elle ne convient également pas à l'hypothèse de la réalisation de ce morceau de ruine par Jean Pierre Péquignot (1765-1807), peintre français qui représente des paysages italiens avec des caprices architecturaux.

La question de l'auteur de cette œuvre reste donc en suspens.



R 7

© Artnet

R 7

Anonyme français du XVIIIe siècle  
Cour d'un palais classique animée de personnages

Huile sur toile

76,5 x 56 cm

Collection particulière

Historique : vente Tajan à l'Hôtel Drouot le 30 mars 2011, lot 55.

Lors de son récent passage en vente en 2011, ce tableau était attribué à Philippe Meusnier. Il est possible d'observer une trace de signature en bas à gauche sur la marche qui conduit au péristyle ; malheureusement elle est illisible. Elle semble toutefois trop longue pour correspondre à l'habituelle signature de « Meusnier », généralement suivie de la date d'exécution du tableau.

La partie gauche de la toile est occupée dans toute sa hauteur par une imposante galerie à l'allure inhabituelle. Surélevées sur de puissants socles, de hautes colonnes cannelées surmontées de chapiteaux corinthiens, soutiennent un entablement et une arcade. La nef centrale de cette galerie qui s'engage vers la gauche est couverte d'une voûte en plein cintre ornée de caissons à décor floral. Elle est bordée de deux bas-côtés dominés par des couloirs ou des galeries fermées comme en laisse présager la présence de la fenêtre au second niveau.

Dans le fond, parallèle au plan du tableau, se développe un autre édifice palatial à trois niveaux. Il est percé en son centre par une grande arcade, surmontée d'un oeil de boeuf et d'un fronton, et ouvrant sur un vaste paysage.

Ces édifices participent d'une architecture de fantaisie : ils ne trouvent pas d'équivalent dans l'architecture des temps anciens ou modernes. Le peintre mêle ici les références antiques par le vocabulaire architectural employé, mais aussi l'architecture moderne que l'on retrouve dans l'usage de cette pierre claire, des fenêtres quadrangulaires à croisées, ou le toit-terrasse.

La disposition maladroite des deux édifices, mais aussi l'étonnante ouverture sur un ciel qui laisse imaginer que ces monuments sont placés en hauteur, tout autant que la palette claire et la lumière blanche et égale permet d'écarter le nom de Philippe Meusnier.

Cependant, les figures dont certaines sont vêtues à l'orientale et adoptent des poses presque théâtrales, permettent de rattacher cette peinture à un artiste probablement français de la première moitié du XVIIIe siècle.



R 8

© auteur

R 8

Dirck van Delen (entourage de)  
Arcade ouvrant sur une place d'église

Huile sur toile  
58 x 69 cm

Collection particulière

Historique : vente Galliera à Paris, le 9 décembre 1961, n° 22.

Le tableau passé en vente en 1961 sous l'attribution de Meusnier représente une cour de palais s'ouvrant par une grande arcade sur un parvis d'église dont on aperçoit la majestueuse façade au loin.

Malgré la présence d'un premier-plan marqué par un motif repoussoir plongé dans l'ombre constitué par les deux colonnes et la silhouette d'une figure masculine accompagnée d'un chien, la présence furtive de ce couple suivi d'un page dans la partie gauche du tableau, l'aspect monumental de l'architecture et le jeu entre intérieur et extérieur, nous ne pouvons attribuer cette œuvre à Philippe Meusnier.

En effet, l'architecture finalement peu présente car laissant une grande place à l'ouverture et la sobriété du décor architectural peuvent donner les premiers doutes sur la paternité de cette œuvre. Ceux-ci sont renforcés par l'intense présence de la grande façade d'une église italienne datant probablement du XVII<sup>e</sup> siècle et de son parvis au centre duquel trône une fontaine ornée d'une sculpture. Enfin, les personnages eux-mêmes nous apparaissent éloignés de la peinture de Meusnier, par le rapport de proportion qui les lie à l'architecture, mais également par leur costume, typique du XVII<sup>e</sup> siècle que notre peintre d'architecture n'a jamais représenté dans ses peintures, leur préférant les précieux costumes contemporains.

Ces figures, leur costume, ainsi que l'architecture dans laquelle elles s'animent nous rappellent plutôt l'œuvre d'artistes flamands du XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier Dirck van Delen (1605-1671). On retrouve ici l'architecture sobre, le dallage en damier mais surtout le type des personnages qu'il emploie dans sa peinture, en particulier dans la Cour de la Renaissance de Hambourg (fig. 62).



R 9

© DRAC Aube

R. 9

Meusnier de Troyes  
Actif à Troyes entre 1660 et 1694  
Le repas chez Simon

1694

Huile sur toile.  
128,5 x 197 cm  
Signé et daté : « Meusnier 1694 » en bas à droite.  
Troyes, Eglise Saint-Pantaléon

Bibliographie : Fichot, 1900, t. IV, p. 349 ; Morel-Payen, 1910, p. 73.

Le repas chez Simon exposé dans l'un des bas-côtés de l'église de Saint-Pantaléon à Troyes, a été attribué à Philippe Meusnier suite à la découverte d'une signature et d'une date (1694) grâce à la restauration de l'oeuvre dans les années 1970.

Il faut toutefois observer que cette oeuvre à sujet biblique reste tout à fait incohérente avec la production artistique de notre artiste. Il s'agit en effet d'une peinture d'histoire, dans laquelle les figures occupent une place prépondérante, ce qui est peu approprié pour un peintre spécialiste de l'architecture. De plus, la piètre qualité d'exécution presque naïve de l'oeuvre tant pour les personnages que pour le cadre architectural dans lequel ils prennent place ne peut être rapproché des oeuvres de Meusnier où le peintre développe une touche fine et délicate.

Les considérations stylistiques à propos de cette oeuvre viennent être confirmées par son rapprochement avec le portrait en pied de Saint François de Sale, conservé à l'église Saint-Jean-au-Marché de Troyes (fig. 63). Cette oeuvre, signée et datée « Musgnier 1660 », a probablement été peinte par ce même mystérieux artiste ; la date de 1660 permettant d'écartier définitivement ces deux tableaux de la production de Philippe Meusnier, peintre d'architecture à Paris. L'auteur de ces oeuvres serait donc un certain Meusnier - ou Musgnier - actif à Troyes entre 1660 et 1693.



## II. Illustrations



Fig. 1, Philippe Meunier, dit Le Jeune, Vue animée du fort de Nîmes, Paris, Collection particulière © Artnet.

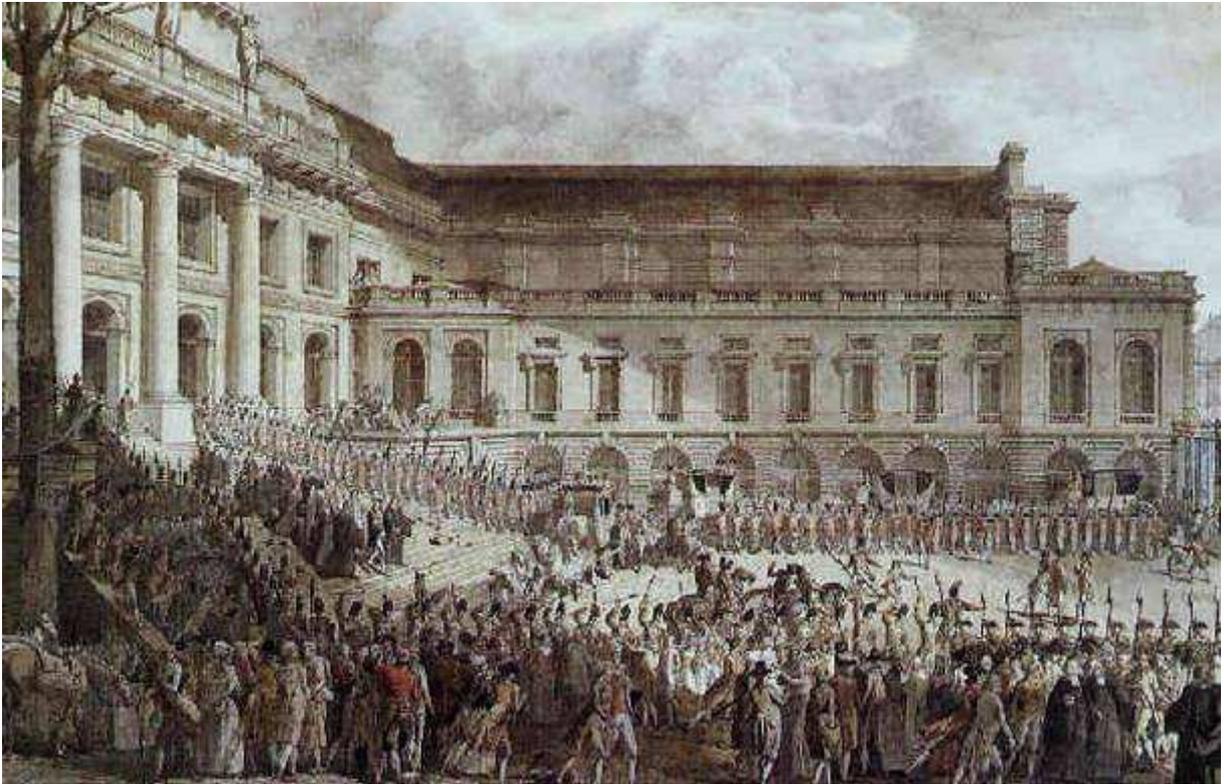


Fig. 2, Philippe Meunier, dit Le Jeune, Charles Philippe Dartois sortant de la Chambres des aides de Paris le 17 août 1787, Collection particulière © Artnet



Fig. 3, Michel Boyer, Nature morte aux instruments de musique et tricorne, Paris, Musée du Louvre, Département des peintures, RF 1958-4 © RMN



Fig. 4, Michel Boyer, Basse, cahier de musique et épée, Paris, Musée du Louvre, Département des peintures, MI 1094 © RMN



Fig. 5, Michel Boyer, *Edifices bâtis en mer à la vénitienne*, Versailles, Musée National des Châteaux de Versailles et de Trianon, MV 7314 © RMN



Fig. 6, Jean-Baptiste Martin, dit Martin des Batailles (attribué à), *Ruines d'architecture*, Versailles, Musée National des Châteaux de Versailles et de Trianon, MV 8312 © RMN



Fig. 7, Jean-Baptiste Martin, dit Martin des Batailles, Ruines d'architectures, Versailles, Musée National des Châteaux de Versailles et de Trianon, MV 7345 © RMN



Fig. 8, Jean-Baptiste Martin, dit Martin des Batailles, Ruines d'architecture, Versailles, Musée National des Châteaux de Versailles et de Trianon, MV 7346 © RMN



Fig. 9, Michel Boyer, Repas dans une architecture, Varzy, Musée Auguste Grasset, VP 201  
© Musée de Varzy



Fig. 10, Michel Boyer, Lever de soleil sur un port de mer, Varzy, Musée Auguste Grasset, VP 202  
© Musée de Varzy

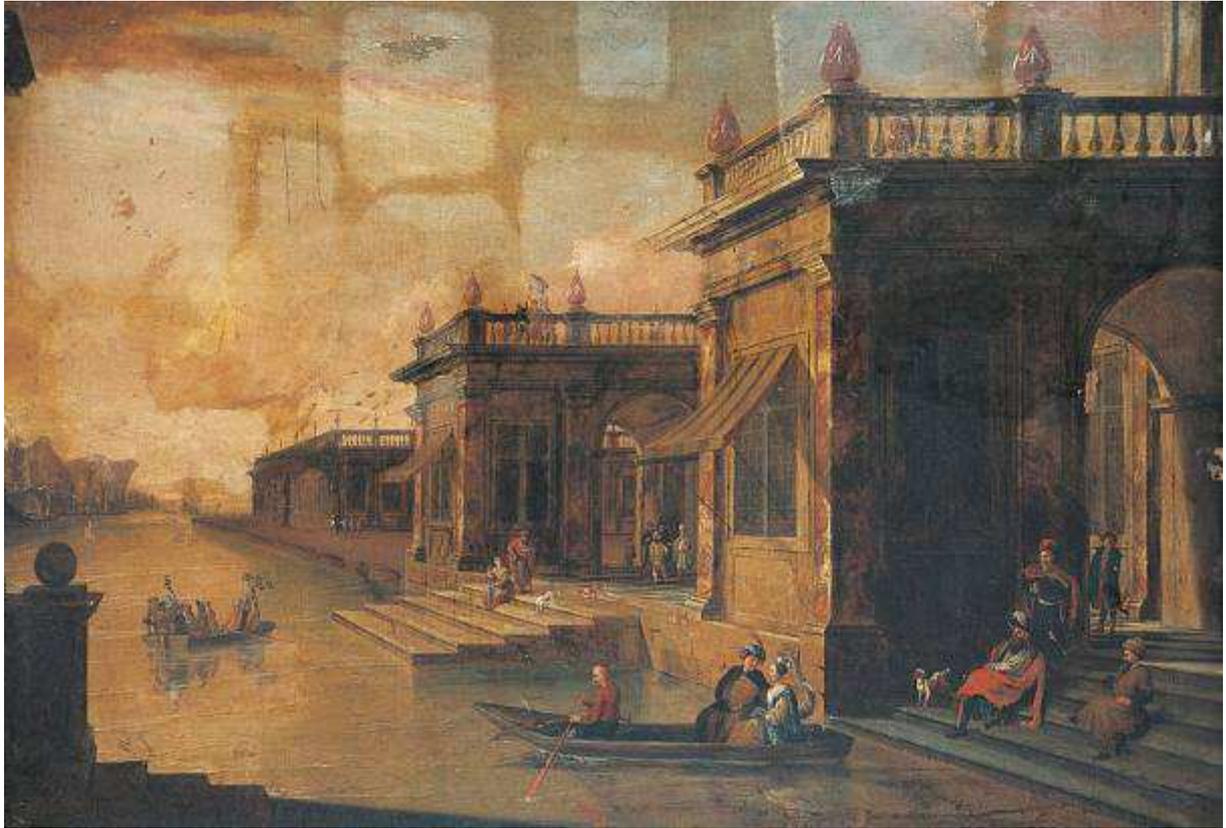


Fig. 11, Michel Boyer, Canal bordé de pavillons au coucher du soleil, Toulouse, Musée des Augustins, RO 794 © Musée des Augustins de Toulouse



Fig. 12, Michel Boyer, Vue d'architecture avec des figures, Toulouse, Musée des Augustins, RO 793 © Musée des Augustins de Toulouse



Fig. 13, Claude Gillot, Scène de ballet, Alger, Musée National des Beaux-Arts, 2486 1G © Wordpress



Fig. 14, Philippe Mercier, *Allégorie du goût*, New Haven, Yale Center for British Art, B 1974.3.18  
© Google Art Project



Fig. 15, Philippe Mercier, *Allégorie de l'ouïe*, New Haven, Yale Center for British Art, B 1974.3.19  
© Google Art Project



Fig. 16, Antoine Coypel, Athalie chassée du temple, Paris, Musée du Louvre, Département des peintures, INV 2496 © RMN



Fig. 17, Antoine Coypel, Evanouissement d'Esther, Paris, Musée du Louvre, Département des peintures, INV 3500 © RMN



Fig. 18, Antoine Coypel, Suzanne accusée par les vieillards, Madrid, Musée du Prado  
© Wikimedia commons



Fig. 19, Antoine Coypel, Suzanne accusée par les vieillards, Saint-Quentin, Musée Antoine Lécuyer,  
E 3 © Musée de Saint-Quentin

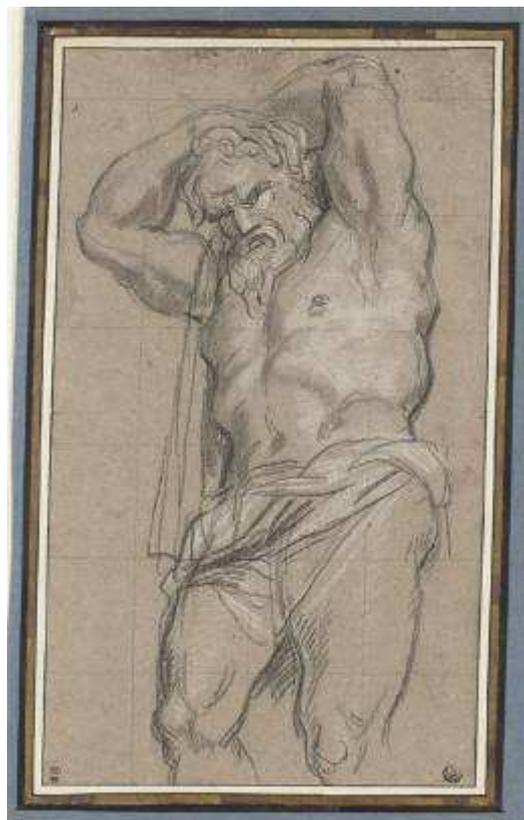


Fig. 20, Antoine Coytel, Atlante, Paris, Musée du Louvre, Département des Arts graphiques, INV 25711 © RMN



Fig. 21, Antoine Coytel, Deux cariatides et deux esclaves, Paris, Département des Arts graphiques, INV 25920 © RMN



Fig. 22, Jean-François Millet, dit Francisque Millet et Antoine Watteau, Le flûtiste, Grenoble, Musée de la ville © Musée de Grenoble



Fig. 23, Antoine Watteau, Les plaisirs du Bal, Londres, Dulwich College, DPG 156  
© Google Art Project



Fig. 24, Francesco Venvurinus, d'après Lorenzo Nuvolon, Aspectus interior Templi S. Andreae apostoli soc iesu in quirinali [Vue intérieure de l'église Sant Andrea al Quirinale] © e-rara



Fig. 25, Antoine Watteau, Les charmes de la vie, Londres, Wallace Collection, P 410  
© Wikimedia commons



Fig. 26, Henri Fergusson (attribué à), Parc avec des ruines antiques, Lille, Palais des Beaux-Arts, P 318  
© RMN



Fig. 27, Francesco di Giorgio Martini ou Melozzo da Forlì, Cité idéale, Urbino, Galleria Nazionale delle Marche, INV 1990 D37 © Wikimedia commons

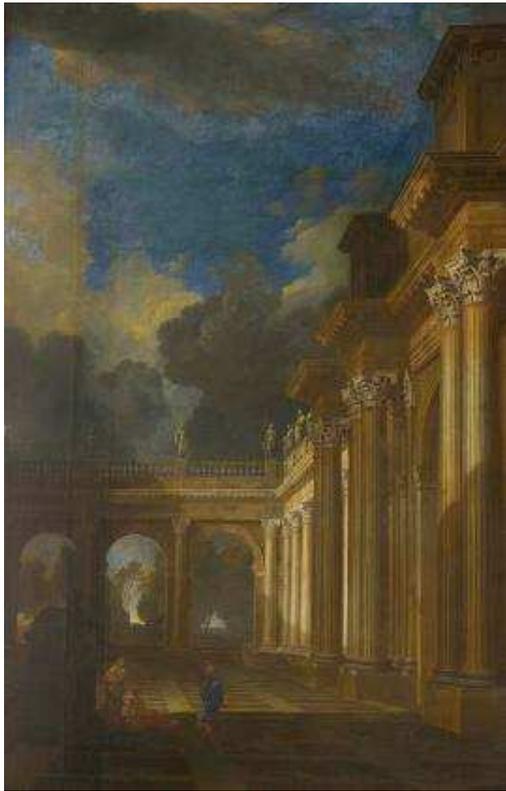


Fig. 28, Jacques Rousseau, Edifice avec figures, Windsor, Royal Collection, OM 466 © Windsor



Fig. 29, Jacques Rousseau, Paysage classique avec des ruines, Windsor, Royal Collection, OM 467 © Windsor



Fig. 30, Jacques Rousseau, Edifice avec figures, Windsor, Royal Collection, OM 469 □ © Windsor

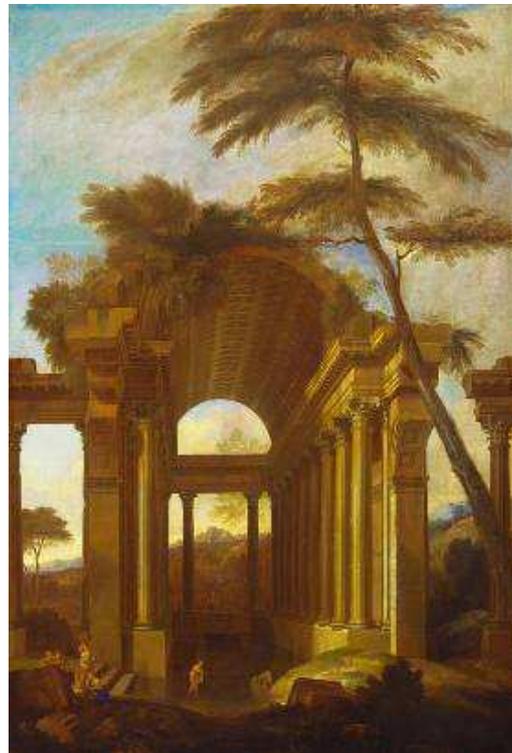


Fig. 31, Jacques Rousseau, Ruine dans un paysage, Windsor, Royal Collection, OM 470 © Windsor



Fig. 32, Claude Gellée, dit Le Lorrain, Débarquement de Cléopâtre à Tarse, Paris, Musée du Louvre, INV 4716 © RMN



Fig. 33, Claude Gellée, dit Le Lorrain, David sacré roi par Samuel, Paris, Musée du Louvre, INV 4717 © RMN



Fig. 34, Andrea Mantegna, Percée de la voûte de la chambre des époux, Mantoue, Palazzo Ducale  
© Wikimedia commons



Fig. 35, Andrea Pozzo, Triomphe de saint Ignace, Rome, église de Saint-Ignace  
© Wikimedia commons



Fig. 36, Jacques Rousseau, Perspective, Versailles, Musée National des Châteaux de Versailles et de Trianon, Salon de Vénus, INV 7787 TER © Musée de Versailles



Fig. 37, Jacques Rousseau, Arc de triomphe, jardin et jet d'eau, Paris, Bibliothèque Nationale de France, Département des estampes et de la photographie, RESERVE B-6 (A) BOITE ECU © BNF



Fig. 38, Jacques Rousseau, Arc de triomphe et sculptures, Paris, Bibliothèque Nationale de France, Département des estampes et de la photographie, RESERVE B-6 (A) BOITE ECU © BNF



Fig. 39, Ferdinando Galli, dit Il Bibiena, Intérieur de palais aux travaux d'Hercule, Collection particulière ©Artnet



Fig. 40, Giovanni Paolo Pannini, Le Christ chassant les marchands du temple, Schleissheim, Bayerische Staatsgemäldesammlungen, inv. 2373 © RMN



Fig. 41, Antoine Watteau, Les deux cousines, Paris, Musée du Louvre, Département des Peintures, RF 1990-8 © RMN



Fig. 42, Jacques de Lajoue, Le Pavillon de marbre au bout d'un canal, Versailles, Musée Lambinet, inv. 85.7.1 © auteur



Fig. 43, Hubert Robert, *Vue imaginaire de la Grande Galerie du Louvre en ruine*, Paris, Musée du Louvre, Département des Peintures, RF 1975-11 © RMN

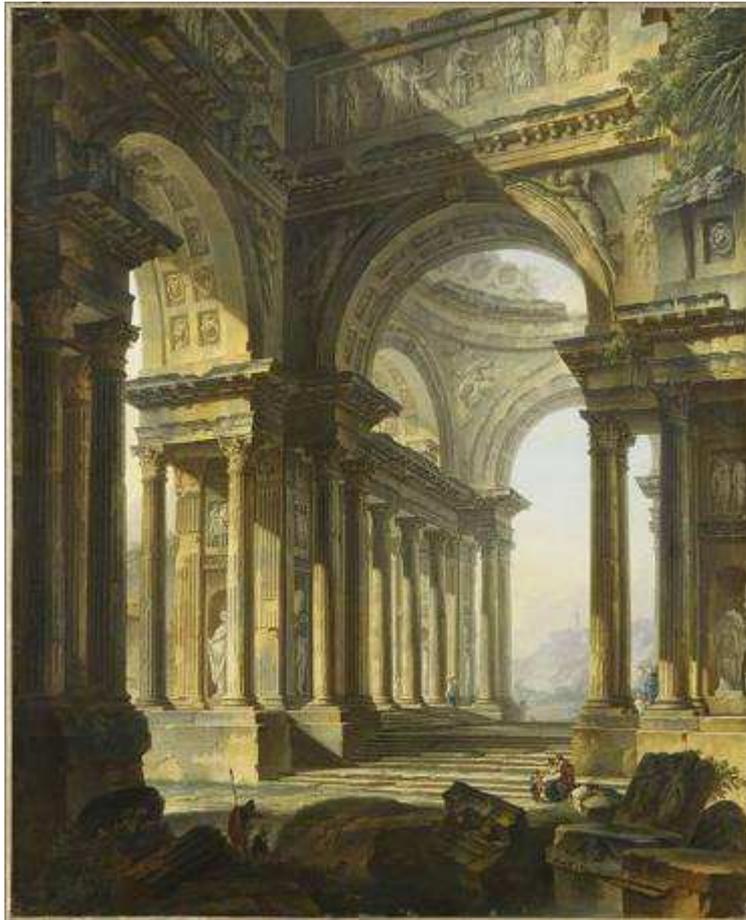


Fig. 44, Pierre-Antoine Demachy, Un temple en ruine, Paris, Musée du Louvre, Département des Peintures, INV 6409 © RMN



Fig. 45, Antoine Coypel, Esquisse pour le plafond de la galerie d'Enée au Palais Royal, Angers, Musée des Beaux-Arts, inv. 38 © Humanitiesweb



Fig. 46, Nicolas Tardieu d'après Antoine Coypel, Plafond de la galerie d'Enée au Palais Royal, Amsterdam, Teylers Museum, KG 12862 © RMN



Fig. 47, Nicolas Tardieu d'après Antoine Coypel, Plafond de la galerie d'Enée au Palais Royal, Amsterdam, Teylers Museum, KG 12865 © RMN



Fig. 48, Nicolas Tardieu d'après Antoine Coypel, Plafond de la galerie d'Enée au Palais Royal, Amsterdam, Teylers Museum, KG 12864 © RMN



Fig. 49, Nicolas Tardieu d'après Antoine Coypel, Plafond de la galerie d'Enée au Palais Royal, Amsterdam, Teylers Museum, KG 12863 © RMN



Fig. 50, Dirck van Delen, Intérieur d'église avec la Présentation au temple, Leipzig Museum der



bildenden Künste © Wikimedia commons

Fig. 51, Giovanni Battista Piranesi, Vue de la Villa Albani © Wikimedia commons



Fig. 52, Gian Lorenzo Bernini, Fontaine des Quatre Fleuves, Rome, Piazza Navona © auteur

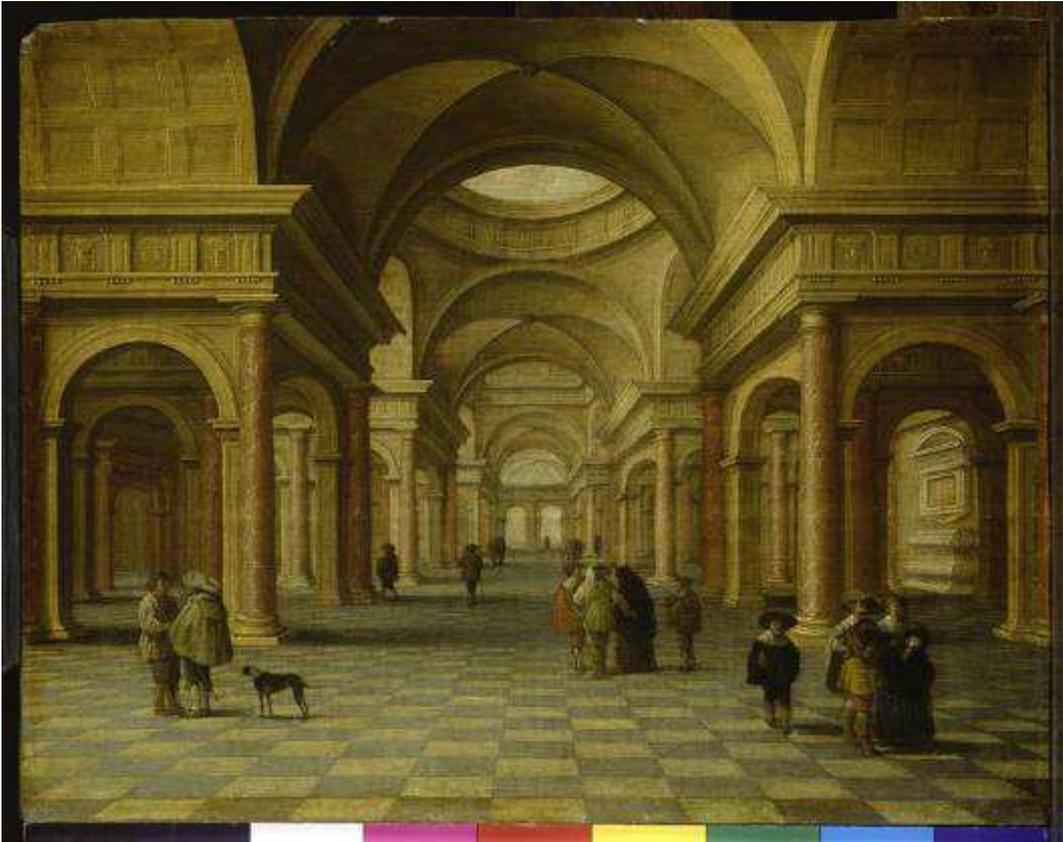


Fig. 53, Jan van der Vucht, Intérieur d'une église de la Renaissance, Schwerin, Staatliches Museum Kunstsammlungen, G2302 © RMN



Fig. 54a, Silène Borghèse, Paris, Musée du Louvre, MA 922 © RMN



Fig. 54b, Silène Borghèse (copie), Sceaux, Musée du domaine départemental de Sceaux (dépôt du Musée du Louvre), MR 1989 © RMN

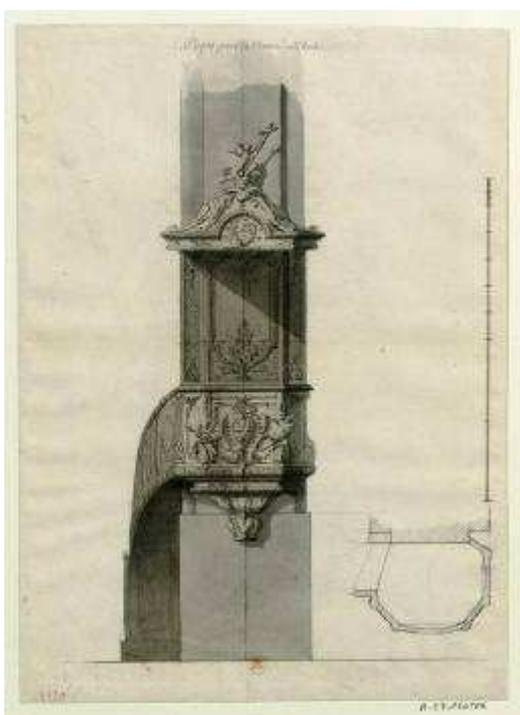


Fig. 55, Robert de Cotte, Deuxième projet pour la chaire de Saint-Roch, v. 1710, Paris, Bibliothèque Nationale de France, Département des Estampes et de la Photographie, BnF. Est., Va 233, R. de C. 2579 © BNF



Fig. 56, Tombeau de Diane de Poitiers, Anet, Château d'Anet © Wikimedia commons



Fig. 57, Jean-Lubin Vauzelle, Salle d'introduction au Musée des Monuments Français, Paris, Musée Carnavalet, P 2074 © Wikimedia commons



Fig. 58, Nicolas IV de Larmessin, Almanach 1683. Le beau jour de la France arrivé le 6 août 1682 par l'heureuse naissance d'un prince fils de monseigneur le Dauphin et petit fils de Louis Le Grand roi de France, Bibliothèque municipale de Versailles © Bibliothèque de Versailles



Fig. 59, Giuseppe Barberi, Décor de scène, New York, Metropolitan Museum of Art, inv. 61.501 © Metropolitan Museum



Fig. 60, Michel Boyer, Le Palais d'Apollon, 1715, collection particulière © Artnet



fig. 61, Robert Tournières, Portrait de famille dans un salon, 1721, Nantes, Musée des Beaux-Arts, inv. 720 © RMN



Fig. 62, Dirck van Delen, Une cour de la Renaissance, huile sur toile, Hambourg, Hamburger Kunsthalle, XKH 234245 © Wikimedia commons



Fig. 63, Meusnier de Troyes, Saint François de Sale, Troyes, église Saint-Jean-au-Marché  
© DRAC Aube



### III. Documents

### III. 1. Transcriptions de documents d'archives

NB : Toutes les transcriptions des documents d'archives cités dans la bibliographe ne sont pas rapportés ici, seules celles qui selon nous apportent les informations les plus précieuses et pertinentes concernant notre étude ont été intégralement transcrites et insérées ci-dessous. Pour faciliter la recherche du lecteur, nous avons fait précéder, dans la bibliographie, la mention des archives transcrites et rapportées ici, d'un astérisque (\*).  
Les transcriptions sont organisées suivant l'ordre chronologique selon lequel les archives ont été rédigées.

Doc. 1, Contrat de mariage entre Philippe Meusnier et Eugenie Malvillain  
18 juillet 1683

Minutes de l'Etude notariale de Guillaume Levesque  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/C/362

« [Dans la marge]  
18 juillet 1683  
Mariage

[Corps de texte]

Furent présent Philippe Meunier peintre à Paris y  
demeurant rue Montmartre par[oisse] Saint Eustache fils de  
Jean Meusnier marchand bourgeois de Paris et de Michelle  
Simon sa femme quil autorize ses père et mère ; des d[its] père  
et mère pour ce p[rése]nts assister pour luy et en son nom  
dune part. Et Louis Malvilain M[âitre] pâtissier à Paris  
y demeurant rue saint Louis près le Palais par[oisse] Saint  
Barthélémy stipulant en ceste partie pour Eugenie Malvilain  
sa fille et de deffunte Catherine Leclerc jadis sa femme  
les père et mère la d[ite] Eugenie Malvilain [...?]  
et de son consentement dautre part lesquels on en  
et de ladvis de leurs parents et amys en leur  
nom ; scavoir de la part du d[it] Philippe  
Meusnier du Sieur Jacques Meusnier marchand  
bourgeois de Paris son frère et Anne Le Froy  
sa fame, Jacques Meusnier marchand et juré  
chargeur de bois ~~frere~~ à Paris frère et Anne  
Anvray sa femme, sieur Jean Germain marchand  
bourgeois de Paris beau frère et Françoise  
de Nu sa femme, Louis Terine et Margueritte  
Meusnier v[euv]e de deffunt Jacques Jayel bourgeois  
de Paris, tante, et de la part de lad[ite]  
Eugenie Malvilain et de sond[it] père de Nicolas  
Malvilain procureur au Chastelet de Paris frère,  
Jacqueline Malvilain v[euv]e de Jean Lagarigue

maistre chirurgien juré à Paris sœur, Joseph  
Voincher marchand tapissier à Paris beau frère  
et Elisabeth Malvillain sa femme sœur, Catherine  
Malvillain fille sœur, Jean Damicourt bourgeois  
de Paris oncle & tante de Marie de Lespine  
sa femme, Louis Moreau [...?] con[seill]er du Roy en  
conseil controlleur général de ~~feu~~ maison et finances  
de madame la Dauphine cousin, Claude Langlet bourgeois  
de Paris amy tous à ce présent et comparant  
reconnurent et confessèrent avoir fait [...?] et font  
entre eux les traitez de mariage conditions qui  
ensuivent . Cest assavoir que led[it] Philippe Meusnier  
& Eugenie Malvilain se sont promis prendre lun  
lautre par nom & loy de mariage et en faire les solennités

en face de nostre mère sainte église et soubz la  
licence dicelle dans le plus bref temps que faire  
ce pourra et qu'il sera advité et déllibéré entre eux  
et leur d[it] parent et amis. Pour estre comme seront  
les d[its] futures espoux veut et [...?] en tous biens  
meubles et conquestes immeubles suivant la coutume  
de Paris ne seront tenus des debtes lun de  
lautre créés avant leur futur mariage et sy aucune  
y a étté seront acquitté par le débiteur dicelle  
et sur son bien. Led[it] Louis Malvillain père de lad[ite]

future espouze promet donner en dot à icelle  
future espouze sa fille la veille de ses espouzailles  
la som[me] de trois mil cinq cent livres en argent  
tant pour les biens à elle appartenant en succession  
de sad[ite] deffunte mère et ayeulle maternelle que le surplus  
sy aucun y a en advancement dhoirie sur la succession future  
et au moyen de lad[ite] dote ne pourra estre demandé aucun  
compte ny partage aud[it] père de lad[ite] future espouze  
pendant son vivant et [...?] voient ils  
rapporteront au préalable la d[ite] dot de laquelle dote  
il en entrera en lad[ite] future comm[unau]té la moitié et l'autre  
moitié demeurera propre a icelle future espouze et au  
sieur de son costé et signe avec ce qui luy eschera par  
succession donation ou autrement. Partant, le d[it] future  
a doné et done la d[ite] future espouze de la som[me] de  
douze cents livres de douaire préfix à une fois  
payer pour en jouir suivant la coutume de Paris  
iceluy douaire avoir reprendre sur tout le bien  
présent et advenir dud[it] futur espoux quil y oblige.  
Le survivant desd[its] futurs espoux aura et prendra  
par preciput des biens meubles de leur com[munau]té ce  
quil voudra choisir suivant les prisée dud[it] in[ventai]re  
sans creüe jusque a la som[me] de cinq cent livres ou lad[ite]  
somme en deniers au choix dud[it] survivant sil est  
vendu ou estimé aucune héritage ou une présence à lun  
ou lautre des d[its] futures espoux ausy

son rachepteur remploy en sera fait en autre  
héritage ou vente. Pour sortir entre nature de propre  
à celuy de costé duquel le d[it] propre allié aura procédé  
et ou led[it] remploy ne se trouveroit fait le dernier le  
reprendront sur le bien de lad[it] com[munau]té et ne suffisant  
à lesgard de la d[ite] future espouze sur les propres et autres  
biens du d[it] futur espoux et sera l'action dud[it] remploy  
propre à ceux de costé aligné dont led[it] propre allié  
aura procédé sera loisible à lad[ite] future espouze  
et aux enfant qui naitront dud[it] futur mariage  
daccepter lad[ite] future com[munau]té ou a icelle renomer et en  
cas de renonciation de prendre [...?] et quittance  
ce que lad[ite] future espouze aura apporté aud[it] futur  
espoux et ce qui luy sera advenu et escheu par succession

donnation ou autrement mesme lad[ite] future espouze  
sa douaire et preciput lun lautre estre tenu  
des debtes de lad[ite] com[unau]té Encore que lad[ite] future  
espouze y en parle sy fut obligé ou y en  
estre condanné dont il seront aquitter par les  
héritiers sur les biens dud[it] future espoux et pour  
leur indemnité et [...?] susd[it] Ils auront hipotecquer  
sur les biens présent et advenir dud[it] futur espoux du  
jour et datte du présent contrat de mariage ≠ car  
ainsy a esté accordé entre les d[ites] parties en faisant et  
passant ces présentes Nonobstant [...?] coustume et  
choses et convaincre ausquelles est en [...?]

[...?]

[...?] Fait et passé à Paris en la maison dud[it] sieur  
Malvilain [...?] lan xvi C quatre vingt  
trois le dix huitiesme jour de juillet après  
midy et on signez ≠ en faveur duquel mariage le d[it] Jean  
Meusnier et Michelel Simon sa femme promettent sollidairement donner  
aud[it] Philippe Meusnier leur fils la veille de leur espouzaille  
la somme de trois mil livres en deniers comptant et ce  
en advancement dhoirie de leur succession future

[Paraphes : Malvillain / Jean Meusnier / Michelle Simon / Philippe Meusnier / Eugenie  
Malvillain / C. Lengle / Meusnier / J Meusnier / Verman / Francoise Denu / Moreau / Jean  
Danicourt / Margeurite Meunier / Anne Le Troy / Anne Anneray / Jacqueline Malvillian /  
Catherine Malvillain / Malvillain / Voinchet / E Malvillain / Dupessier / Mera / Levesque]

Led[it] Philippe Meusnier et Eugenie Malvillain sa femme

de luy en tant que faire le p[rése]nt [...] à leffet des présentes  
confessent avoir reçu dud[it] Louis Malvillain à ce présent qui  
lui a baillé compte nombre et dellivré présentes le no[tai]re sous[signé] en  
Louis dargent et mo[nno]ye ayant cour la som[me] de trois mil cinq cent  
livres qu'il sestoit obligé leur baille en faveur et par leur  
contrat de mariage de lautre part dont quittance ce  
fut fait et passé à Paris ~~lan XVI~~

en la maison dud[it] sieur Malvilain dune [...?] lan xvi C  
quatre vingt trois le septiesme jour daoust avant midy  
et on signé

[Paraphes : Malvillain / Philippe Meusnier / Eugenie Malvillain / Mera / Levesque]

Led[it] Philippe Meusnier confesse avoir reçu ~~desd[its]~~ desd[its] Jean  
Meusnier et Michelle Simon sa femme ses père et mère led[it] Jean  
Meusnier à ce présent qui luy a baillé compté nombré et dellivré  
présent la som[me] sous[signé] en louis dargent et monoye ayant  
court la som[me] de trois mil livres quil estoient  
obligez lui bailler en faveur et par le contrat de mariage  
de lautre part dons et quittance fait et passé à Paris

[...?] lan xvi C quatre vingt trois  
le sixiesme jour daoust apre midy et ont  
signé

[Paraphes : Philippe Meusnier / Jean Meusnier / Mera / Levesque] »

Doc. 2, Inventaire après décès de Jean Meusnier  
29 avril 1687

Minutes de l'Etude notariale de Jules Malingre  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XIII/108

« [Dans la marge]  
Inventaire du 29 avril  
1687

[corps du texte]

Lan mil six cent quatre vingt sept le  
vingt neuf[ième] jour d'avril de relevée la req[uête] de  
Michelle Simon v[euve] de feu Jean Meusnier  
marchand bourgeois de Paris dem[urant] rue de Montmartre  
par[oisse] S[aint] Eustache en son nom et cause de la communauté  
de biens qu'a esté [...?] este et le d[it] deff[unt] [...?]  
souss[ignez] à la req[uête] de Jacques Meusnier juré mouleur  
de bois à Paris y dem[urant] place Macher [?] par[oisse] S[aint] Etienne  
du Mont, Philippes Meusnier peintre du Roy dem[urant] rue  
des deux barres [?] par[oisse] S[aint] Eustache et de Jacques de  
Meusnier le Jeune juré chargeur de bois à Paris y  
dem[urant] susd[ite] rue Montmartre par[oisse] S[aint] Eustache.  
Les d[its] Meusnier habiles [...?] chacun  
pour un tiers du d[it] deff[unt] Jean Meusnier leur père  
à la [...?] des d[its] des partyes et d[it] [...?]  
et de tous autres qu'il appartiendra et esté par les  
con[seiller] du Roy no[taires] gardenottes de sa majesté au  
Ch[âtelet] de Paris souss[ignez] [...?] inven[taire] et description  
de tout et chacun les biens meubles [...?] et  
ustensils [...?] linges vaiselles sil les papiers et  
signement de la communausté [...?] le d[it] deff[unt]  
Meusnier et sa d[ite] Veuve louez et estant au  
deux[ième] appartement de la maison appartenante à la d[ite]  
communausté en la d[ite] rue Montmartre ou est dem[urant]  
le d[it] S[ieur] et en laquelle le d[it] deff[unt] est décédé reposez  
et mis en évidence par la d[ite] V[euve] Meusnier et par  
Marie Flochet servante après serment par elles fait  
en mains des d[its] not[aires] de M<sup>me</sup> Coche ny destournés aucun  
sous les [...?] par les ordonnances qui leur  
ont esté déclarées et données à entendre par l'un des d[its]  
no[taires] [...?] y ceux biens meubles prisez et  
estimez par Michel Croisette sergent à [...?]  
au d[it] Ch[âtelet] juré priseur vendeur de biens meubles

en cette ville [...?] à Paris aux  
sommes de deniers selon et [...?] y quil ensuit et  
ont signé sus la d[ite] Flochet qui a déclaré ne scavoir  
écrire , ne signez de ce [...] interpellé [?] Suivant les d[its]  
[Paraphes : Michelle Simon / Meusnier / Meusnier / Choiset [?] / J Meusnier / Touvenot /  
Malingre]

### Dans la cuisine

Premièrement une paire de Che[...?] par les pincettes [...?] une petite poire de Chenets deux poseuse afrire et un gris prisé et estimé le tout ensemble cent sols cy... Cs  
Item un tourne broche garny de ses cordes chaines et contrepoids une broche et lischefritte prisé neuf livres cy... IX lt  
Item cinq chandelliers de patin [?] de différentes grandeurs deux petits chandelliers [...?]  
de Martinet une paire de mouchettes et une loupe le tout en cuivre jaune pris le tout ensemble quatre livres Cy...IV lt  
Item quatre chaudrons différentes grandeurs de cuivre jaune deux pois[...?] de différentes grandeurs une passoire une armoire et une cuilliere à pois lon [?] le tout de cuivre jaune prisé le tout ensemble douze livres Cy... XIIIlt  
Item [...] marmites [...?] deux garuzes de six pieds et une autre à fourneaux garnies chacune de leurs couvercles et un autre marmiton sous pieds aussi de cuivre rouge prisés avec un [...?] les deniers mise de pareille cuire la somme de huit livres Cy ... VIII lt  
Item trois casseroles de différentes grandeurs de pareille cuivre rouge prisés six livres cy ... VI lt  
Item une poesle a confitures une poesle a feu un croquemard et une bassinoire le tout aussi de cuivre rouge prisé le tout ensemble quatorze livres Cy ... XIII lt  
Item une fontaine aussy de cuivre rouge tenant quatre à cinq sceaux d'eau garny de leur couvercle [...?] robinet posée sur son pied de bois de chesne prisés dix huit livres Cy ... XVIII lt  
Item un plat petit et assiettes [...?] de Message [?] la quantité de cent quinze livres de [...?] prisé onze sols la livres juste [...?] le tout revenant au dit prix à la somme de soixante treize livres cinq sols Cy ... LXIII lt V s  
Item en [...?] et assiettes [...?]  
de mariage d'estain commun la quantité de trente un livres prisés la livre neuf sols revenant le tout au d[it] prix à la somme de treize livres dix neuf sols Cy ... XIII lt XIX s  
Item une armoire a deux guichets fermante à clefs garnie d'un tiroir le tout de bois de chesne prisé cent sols Cy ...C s  
Item un salloir fermant a clef une tablette et [...?] mettre toissette garnie de ses planches  
une [...?] à mettre paire [?] prisé avec deux

rideaux de toile et une tringle grise  
le tout ensemble quatre livres Cy... III It  
Item une orloge garnie de ses poids et contre  
poids avec sa boîte de bois de hectare prisée  
douze livres Cy... XII It  
Item un lit de salle à bois tourné garny de deux  
matelas dont un garny de b[...] doublé  
de toile rayé et loué de laine doublé de  
[...] de deux costez deux couvertures de laine  
blanche une housse de toile [...] doublée  
et une toile blanche prisé le tout ensemble dix  
huit livres Cy ... XVIII It  
Item trois morceaux de tapisserie de  
Bergame estant sous la d[ite] cuisine [...] chaises  
couverte de moquettes trois chaises de bois de noyer  
[...] de pailles et un petit [...?]  
tapisserie prisé le tout comme tel quel trois  
livres Cy ... III It  
Item quatre tableaux peints sur bois  
représentant la Vierge [...] et un ange garny de  
sa bordure de bois noircy [...] peint sur  
toile dont deux sans bordure prisé le tout ensemble  
cent sols cy... C s  
Item un tour de lit et housse de toile [...] ?  
composé de quatre rideaux deux bonnes [...] ?  
fonds et dossier et une courte pointe [...] ?  
de ciel prisé le tout ensemble dix huit livres  
Cy... XVIII It

Dans la chambre ayant vue sur  
la d[ite] rue de Montmartre

Item une grande paire de Chesnets à pomme de

cuivre jaune une once petite paire de chesnets  
aussi separable comme par les pincettes et une  
tenaille garny de leurs petites pommes de pareille  
cuivre prisé le tout ensemble quinze livres  
Cy... XV It

Item une table et deux guéridons de bois de  
noyer à colonnes torces la d[ite] table garnie de six  
 tiroirs prisé le tout ensemble quinze livres Cy... XV It

Item un miroir à glace de [...] ? garny de sa  
bordure de bois de noyer ses cordons de [...] ? un autre  
petit miroir de toilette garny aussy de sa bordure  
de bois de noyer prisé le tout ensemble douze  
livres cy... XII It

Item une armoire à quatre [...] ? avec deux  
 tiroirs de bois pardevant de bois de noyer et par derrière  
de bois de chesne prisée vingt cinq livres  
Cy ... XXV It

Item un grand coffre de bahu carre couvert de  
tapisserie et oeillet [...] ? fermant à clef posé sur six

pied prisé six livres cy... VI lt  
Item six chaises et un fauteuil à lantique couverts  
de tapisserie a oeillet [?] avec deux autres chaises  
de bois de noyer a colonnes torces couvertes de  
moquette et deux petits coussins couverts de  
[...?]sel deux petits placets [?] aussi couverts de  
tapisserie prisé le tout ensemble avec une chaise  
de commodité couverte moquette le tout comme  
tel quel cent sols cy ... C s  
Item [...?] morceaux de tapisseries de Bergame  
faisant le tours de la d[ite] chambre contenant douze  
aulnes prisés six livres cy... VI lt

Item une couche a housse [?]  
garny de son enfonseur [...?] matelas liet [?]  
et traversin de coustil remplis de plumes deux  
couvertures de laine l'une blanche et l'autre rouge  
un autre matelas de laine le tout du dit lits  
de serge rouge a deux envers composé de  
quatre rideaux deux bonnes graces dossier  
ciel des consommiere [...?] le tout  
garny de franche et molles [...?] quatre  
[...?] couverte de serge rouge prise le tout  
ensemble soixante livres cy... LX lt

Item un grand tapy de table de tapisserie  
a oeillet [...?] Prisé avec deux petits oreillers couvert  
de toille prisés vingt livres cy... XX lt

Item deux rideux de fenestre de toille  
de cotton garnies de leurs tringles et deux  
petits rideaux de cheminée de toille prisés avec  
un petit tapy de table et tour de cheminée  
aussi de serge rouge a deux envers prisé le  
tout ensemble huit livres Cy... VIII lt

Item un petit cabinet façon d'esbène à  
deux guichets fermant à clef garny en dedans  
de douze tiroirs prisé sur son pied de bois  
noircy prisé dix livres cy ... X lt

Item un Christ garny noir garny de  
son pied avec quatre chandeliers deux grands  
et deux petit de bois noircy et un petit Christ de  
cuivre posé sur son pied aussi de bois noircy et  
deux petites tablettes de bois de noyer  
prisé le tout ensemble six livres cy ... VI lt

Item une chasse de bois de noyer garnie de  
quatre [...?] dans laquelle il y a la représentation  
de l'enfant Jésus de cire blanche prisée dix  
livres Cy... X lt

Item un petit [...?] laque garny de fer dame [?]  
prisé quatre livres Cy ... IIII lt

Item treize pièces de fayance de hollande servant  
de tour de cheminée et sept autres pièces aussi de fayance  
dorées prisé le tout ensemble dix

livres cy... Xlt

Item quatre tableaux peints sur toille  
représentant des paysages garnis de leur bordures  
et sculptures dorées prisés ensemble trente deux  
livres cy... XXXII lt

Item un autre tableaux peint sur bois représentant  
la nativité de M[on] Seigneur orné d'une guirlande  
de fleurs garny de sa bordure doré prisé dix  
livres cy... X lt

Item quatre autre tableaux garnis de leur  
bordures dorées et un peint sur bois représentant la  
naptivité, un autre la Vierge, un autre un  
paysage et l'autre une Vierge prisés ensemble  
vingt deux livres Cy... XXII lt

Item deux autres tableaux peints sur bois garnis  
de leurs bordures à lantique un représentant Sainte Thérèse [?]  
et lautre l'enfant Jésus prisés ensembles dix  
livres Cy... XI t

Item un Christ sur [...?] garny  
de son cadre de bois doré sept petits tableaux  
de dévotion dont six peints sur cuivres et  
l'autre sur marbre garny de leurs bordure  
de bois doré prisés ensembles vingt livres  
Cy... XX lt

Item un fauteuil de commodité garny de  
ses roulettes couvert de moquette et de son  
coussin et un petit guéridon une table  
ronde de bois de sapin un autre petit  
tableau de bois de hestre un bonnelles [?] de bois  
de chesne prisé le tout ensemble six  
livres Cy... VI lt

Item un paquet de fil pesant treize [?]  
livres prisé a raison de huit sols la  
livre revenant au dit prix à la somme de  
douze livres Cy... XII lt

Ensuivent les habits

[...]

Ensuit le linge

[...]

Après avoir vacqué jusque à sept heur  
[...?] les meubles inventoriez en la présente  
[...?] restez en la garde et possession  
de la d[ite] V[euve] Meusnier du consentementt de ses d[its]  
enfants et assignant continuée à demain huit  
heures du matin et ont signé

[paraphes : Michelle Simon / Meusnier / Meusnier / J. Meusnier / Choiselet [?] / Malingre /  
Touvenot]

Du [...?] inv[entaire] du d[it] mois d'avril an mil  
six cent quatre vingt sept à huit heures  
du matin à la req[quête] des d[ites] partyes [...?]  
[...?] continuant par les d[its] No[taires] la  
confession du présent inven[taire] a esté  
inventorié ce qui ensuit

Item une bible et la vie des saints en deux  
volumes prisés ensembles quatre livres  
Cy... IIII lt

Ensuit la vaisselle d'argent

Item un pot à leau une escuelle à oreille

six tasses dont quatre à deux ances une salière  
à pent une autre grande salière à branche une  
plaque garny de son bénistier douze cuillères  
et douze fourchettes le tout d'argent blanc poinçon  
de Paris pesant ensemble dix huit mare trois  
onces prisé vingt huit livres mare  
revenant le tout au d[it] prix à la somme de cinq  
cent quatorze livres dix sols cy... V c XIII lt X s

Ensuivent les deniers comptants

Item [...?] en pièces de soixante et treize  
sols, deux cent soixante dix neuf livres  
Cy... II c LXXIX lt

Item vingt huit louis d'or et onze livres  
dix sols pièces une double pistoles despagne de  
vingt trois livres et deux denier louis d'or  
revenant le tout ensemble à la somme de trois  
cent cinquante six livres dix sols

Cy... III c LVI lt X s

[Paraphe [...?]]

Ensuivent les titres et papiers des  
enseignement

Premièrement une expédition en  
parchemin de contrat de mariage du d[it] défunt  
Jean Meusnier et Michelle Simon au [...?]  
eeuve de Jacques DenuTinant aussy marchand à  
Paris passé pardevant Mouchon Colorino [?]  
au Ch[âtelet] de Paris le dix sept novembre

mil six cent quarante sept par lequel avait  
esté stipulé quil [...?] aux biens et  
droits qui leur appartenait qu'ils seraient communauté  
en tout biens meubles et conquest immeubles  
suivant la coustume de Paris qu'ils ne seraient tenus  
des dettes l'un de l'autre faites auparavant  
le d[it] mariage, lesquels biens de la d[ite] Simon  
[...?] en la somme de deux mil sept cent

quarante huit livres neuf sols en meubles  
et marchandise quelle aurait promis apporter  
avec le d[it] défunt sur laquelle somme elle  
devait aux créanciers du d[it] deff[unt] sont premier  
mary et elle la somme de quatorze cent  
cinquante huit livres neuf sols qui estant  
des devise sur la d[ite] somme ne [...?] plus  
appartenant à la d[ite] Simon et Marie et Françoise  
Donu les enfants que douze cent quatre vingt  
dix livres. Le d[it] deff[unt] Jean Meusnier avoit  
doné la d[ite] Simon sa veuve de deux cent livres  
de douaire préfix une fois payé, que le  
survivant prendrait par préciput de la d[ite]  
communauté suivant la prisée de l'inven[taire] et  
[...?] crue jusque à la somme de cent livres  
en [...?] duquel mariage Jacques Meusnier  
marchand à Paris et Elizabeth Gaugelin sa femme  
père et mère du dit Jean Meusnier auraient promis de  
luy donner la veille des espouzailles la somme  
de cinq cent livres en deniers comptant ensuite  
duquel contrat est une quittance passée par devant  
les d[its] Mouchon et C[...?] le vingt deux[ième] du d[it]  
mois de novembre mil six cent quarante sept  
par le d[it] Jean Meusnier à la d[ite] Simon sa femme

des d[its] deux mil sept cent quarante  
huit livres neuf sols portant reconnaissance  
par le d[it] Jean Meusnier que le d[it] Jacques  
Meusnier son père luy avait payé les d[it] cinq  
cent livres inventoriés Un  
Item deux pièces attachées ensemble  
La première est une expédition en papier du  
contrat de mariage de Jean Germain marchand  
mercier à Paris et Françoise Denu fille du d[it] deff[unt]  
Denu et de la d[ite] Simon passé par devant de [...?]  
et Le Tosseur no[taire] au Ch[âtelet] de Paris le vingt  
huit octobre mil six cent soixante dix  
par lequel le d[it] deff[unt] Meusnier et sa femme  
auraient promis donner aux d[it] Germain et sa  
femme la somme de deux mil livres heures et  
denier comptant scavoir mil livres lequel  
à la d[ite] Denu par son [...?] maternel trois  
cent livres de la succession du d[it] deff[unt] son  
père et le restant pour les intérêts des d[its]  
[...?] ensuite duquel contrat et la quitt[ance]  
passée pard[evant] les d[its] no[taires] le dix[ième] novembre  
au d[it] an mil six cent soixante dix par  
les d[its] Germain et sa femme au d[it] deff[unt] Meusnier  
et sa femme de la d[ite] somme de deux mil  
livres.  
La seconde est une expédition en papier  
est une transaction passée pard[evant] Veschet [?] et

Lefemetier [?] no[taires] à Paris le d[it] vingt huit  
octobre mil six cent soixante dix huit  
entre le d[it] Meusnier et sa femme, Germain  
et sa femme par laquelle la d[ite] Françoise  
Denu femme du d[it] Germain auroit consenty  
le [...?] de la sentence rendue au Ch[âtelet]

le sept septembre au d[it] an par laquelle elle  
aurait esté de boutté de la demande par elle  
faicte de la continuation de la communausté de [...?]  
le d[it] deff[unt] Denu et la d[ite] Simon et après avoir  
pris communication de l'inven[taire] et procès verbal  
de [...?] fait après le décès de son d[it] père  
M[...?] auroit reconnue ny avoir aucun bien de  
[...] la succession de son d[it] père et sestre les  
partyés quittées et déchargées respectivement  
de toutte prétention et demandes. Les d[ites] pièces  
inventoriées lune comme lautre Deux  
Item l'original d'une quittance passée pard[evant]  
Roussel et le d[it] Le Tosseur le vingt cinq febvrier  
XVI C soixante douze par le d[it] Jacques  
Meusnier laisné aux d[it] deff[unt] Meusnier et sa  
femme de la somme de deux mil livres en  
marchandise en renoncement d'hoirie sur leur  
succession future. Inventoriée Trois  
Item un extrait fait par Touvenot et  
Malingre le quatorze septembre XVI C quatre  
vingt trois sur la minutte du contrat de  
mariage du d[it] Jacques Meusnier le Jeune et  
sa femme passe pardevant le d[it]  
[...] et Malingre le dix[ième] aoust XVI C  
quatre vingt deux par lequel il parait que les d[its]  
Jean Meusnier et Michelle Simon sa femme ont  
achepté de Marie [...?] v[euve] de Pierre Labin [?]  
le d[it] Office de chargeur de bois [...?]  
douze mil livres par contrat passé pard[evant]  
[...] le d[it] Routier le Sept juillet XVI C

soixante dix neuf duquel ils ont fait  
délaissement au d[it] Jacques Meunier pour  
la d[ite] somme de douze mil livres sur laquelle  
il à luy auraient fait don de deux mil  
livres en avancement d'hoirie sur leurs  
successions futures et sur plus montant  
à dix mil livres les trois mil livres  
que la d[ite] Anne Anvray aurait apporté en  
faveur de mariage auraient esté payé aux d[its]  
Jean Meusnier et sa femme et [...?] de  
sept mil livres restant le d[it] Jacques  
Meusnier le Jeune en auroit constitué a ses d[its]  
père et mère trois cent cinquante livres de  
rente. Inventoriée Quatre

Item une coppie collectionnée par Malingre  
à Jullien le vingt un octobre XVI C quatre  
vingt trois du contrat de mariage du d[it]  
Philippe Meusnier et Eugenie  
Malvillain sa femme passé pard[evant]  
[...?] et Levesque no[taires] à Paris le dix  
huit juillet XVI C quatre vingt trois par  
lequel le d[it] deff[unt] Meusnier et sa fe[mme] auraient  
promis donner au d[it] Philippes Meusnier leur  
fils en avancement dhoirie de leurs  
successions futures la somme de trois  
mil livres en derniers comptant ensuite  
duquel est la quittance de la d[ite] somme passée  
pardevant les d[its] on[taires] le seize aoust  
au d[it] an. Inventorié Cinq

Item une expédition en papier d'une  
reconnaissance passée pard[evant] les d[its] Roussel et  
Malingre le vingt un octobre XVI C quatre  
vingt cinq par les d[its] Germain sa femme et  
Jacques Meusnier laisne et Jacques Meusnier  
le Jeune au d[it] deff[unt] Jean meusnier et sa veuve  
qui leur auraient payé en avancement d'hoirie sur  
la succession future savoir aux d[its] Germain et sa  
femme la somme de cent livres, au d[it] Jacques  
Meusnier laisné la somme de mil livres, et au d[it]  
Jacques Meusnier le Jeune pareille somme de Mil  
livres. Inventoriée Six

Après avoir vacqué jusque à midy sonné  
les vaisselles d'argent deniers comptants et  
papiers inventoriez en la présente vacation sont  
restez en la garde et possession de la d[ite] Veuve  
Meusnier du consentement de ses d[its] enfants et  
l'assignation continuée à ce jourdhuy deux  
heures de relevée et ont signé

[Paraphes : Michelle Simon / Meusnier / J. Meusnier / Meusnier / Touvenot / Malingre]

Du d[it] Jour de relevée continuant  
par les d[its] no[taires] la confession du pr[ésent]  
inven[taire] à la requête des d[ites]  
partyes et d[it] [...?] a esté inventorié  
ce qui ensuit  
Item vingt [...?] pièces attachées

ensemble. La première est une expédition en  
parchemin d'un contrat passé pard[evant] le Boeuf  
et Le Roux no[taires] au Ch[âtelet] de Paris le deux  
octobre XVI C Cinquante huit par lequel M[âitre]  
Jacques dalibert Con[seiller] du Roy en ses Conseils  
surlintendant des finances de Monseigneur le  
Duc d'Orleans, Pierre Labalestrier marchand  
tapissier à Paris Claude Fodot [?] marchand bourgeois  
de Paris et dem[oiselle] Jeanne Germain femme séparée

de biens de Jean Fleury bourgeois de Paris et Catherine Guillemot V[euve] Pierre Simon comme tutrice des enfants mineur de deff[unt] Pierre Germain vivant bourgeois de paris et consors auraient vendu au d[it] deff[unt] Meusnier et sa femme une place scize rue de Montmartre de treize pieds et demy de largeur moiennant la somme de huit mil six Cent livres sur laquelle somme les d[its] Sieur Delibert et consors auroient confessez avoir reçu des d[its] Meusnier et sa femme la somme de cinq mil six cent lives et pour les deux mil sept cent livres restant les d[its] Meusnier et sa femme auroient promis les payer au termes porté desquels cinq mil six cent livres les d[its] Meusnier et sa femme auroient déclaré quil y en avoit trois [?] M[âitre] Julien potier présent et pour laq[uelle] il à luy auroient constitué deux cent livres de rente par contrat passé pard[evant] les d[its] le Boeuf et le Roux le d[it] jour deux[ième] octobre. Ensuite duquel contrat sont trois quittances des paiements faicts par les d[its] Meusnier et sa femme des d[its] deux mil sept cent livres et intérests qui en estoient deu [...?] passées par devant les d[its] Le Roux et ses compagnons no[taires] les derniers janvier et seize décembre XVI C cinquante neuf

et dix neuf avril XVI C soixante. En marge duquel contrat est l'ensoisinement signé de Lespée receveur de l'archevesché de Paris du dernier octobre XVI C cinquante huit.

La seconde est la grosse en parchemin d'une sen[tence] de décret rendue au d[it] Ch[âtelet] le treize juin XVI C soixante cinq par laquelle la d[ite] place auroit esté adiugée au d[it] Meusnier et la req[ûête] de Charles Noblet secrétaire du Roy.

La troisième est une quittance signée le Tillier receveur des consignations du vingt cinq du d[it] mois de juin au profit du d[it] deff[unt] Meusnier de la somme de cinq mil cinq cent trente trois livres six sols huit deniers foisant les deux tiers de huit mil trois cent livres pour laquelle luy a esté adiugée par la d[ite] sentence de décret la d[ite] place sur laquelle, le d[it] Meusnier a faict bastir la d[ite] maison portant la d[ite] quittance déclaration que le d[it] Meusnier auroit emprunté quatre mil trois cent quarante quatre livres treize sols six deniers de David Rougeousse par obligation passée pard[evant] Le Semelier et Sejournant [?] no[taires] au d[it] Ch[âtelet] le d[it] jour vingt cinq juin.

Le quatriesme est la grosse de la d[ite] obligation La cinquiesme est la grosse d'un contrat de constitution passée pard[evant] les d[its] Rousselet et Le Tosseur le vingt deux may XVI C soixante dix par les d[its] Meusnier

et sa femme à Marie Le Duc V[euve] de [...?] Oroy  
Vinont M[aitre] thailleur d'habitz de cent cinquante  
livres de rente quils auraient déclarez estre pour  
employer au payement des d[its] quatre mil trois cent  
quarante trois livres. En marge de laquelle

grosse est une mention de rachapt de la d[ite]  
rente par quittance passée pard[evant] les d[its] Moufle  
et le Tosseur le vingt neuf juin XVI X soixante  
onze.

La sixième est l'original en parchemin d'une  
quittance signée santon receveur des consignations  
en datte du vingt quatre may XVI C soixante  
dix au d[it] deff[unt] Meusnier de la d[ite] somme de quatre  
mil trois cent quarante quatre livres treize  
sols six deniers contenue en la d[ite] obligation faicte  
au proffit du d[it] Rougeousse.

La septième est la grosse en parchemin d'un  
contrat de constitution passée pard[evant] les d[its] Le Boeuf  
et Le Roux le deux[ième] octobre XVI C cinquante huit  
par les d[its] Meusnier et sa femme au d[it] Potier des d[its]  
deux cent livres de rente. En marge de laquelle  
est une mention du rachapt de la d[ite] rente par  
quittance passée pard[evant] Moufle et Soinfroy [?] le  
vingt sept juillet XVI C soixante onze.

La huitiesme est une expédition en papier de la  
quittance du rachapt des d[its] deux cent livres de  
rente passée par M[aitre] Guillaume Dary pré[sent] comme  
procur[eur] de M[aitre] Jacques Dupont Siel [?] de la Riadiere  
ayant droit par transport de Guillaume Portier  
fils de feu Jullien Potier et encore le d[it] Sieur  
Dary procureur de Nicolas et Jean Potier enfants de  
feu François Potier lég[ataires] particuliers chacun pour  
un tiers du d[it] deff[unt] Jullien Potier pré[sents] portant  
déclaration et subrogation en faveur de M[aitre] Jean  
Barbot avocat en la cour.

Les neuf, dix, onze, douze et treiz[ième] sont  
pièces concernant le remboursement de la d[ite] rente  
énoncées en la d[ite] quittance.

La quatorziesme est la grosse en parchemin  
d' [...] contrat de constitution passée pard[evant] Laurent  
et Despriez no[taires] au d[it] Ch[âtelet] le vingt deux juin  
XVI C soixante onze par les d[its] Meusnier et sa  
femme au d[it] Sieur Barbot de trois cent livres de  
rente Moienant six mil Livres quils auroient  
promis employer au rachapt de la d[ite] rente qui  
estoit deue au d[it] Sieur Potier et de la d[ite] rente  
estoit deue a la d[ite] V[euve] Oroy. En marge de laquelle  
grosse est une mention du rachapt de deux cent  
livres de rente a desduire sur les d[its] trois cent livres  
de rente par acte passé pard[evant] Galloys et le d[it]  
Despriez le vingt trois juillet XVI C quatre

vingt deux, et une au d[it] mention du rachapt  
des cent livres de rente restant par quittance  
passée pardevant Simmonet et le d[it] Despriez le  
premier avril XVI C quatre vingt trois  
Les quinze et seiz[ième] sont les expéditions en  
papier des d[ites] quittances données par le d[it] S[ieur] Barbot  
aux d[its] Meusnier et sa femme du rachapt des d[its]  
trois cent livres de rente.

La dix sept[ième] est la grosse en parchemin d'un  
autre contrat passé pardevant les d[its] Moufle et  
Le Tosseur le vingt un septembre XVI C soixante  
deux par les d[its] Meusnier et sa femme a la d[ite] Veuve  
Oroy de cent soixante livres de rente moiegnant  
trois mil deux cent livres. Enfin duquel  
contrat sont trois quittances ensuite l'une de  
l'autre signé Marie Le Duc du rachapt de  
la d[ite] rente

La dix huit[ième] est une quittance passée pardevant le d[it]  
Sainfroy et son compagnon no[taires] le vingt cinq  
fevrier XVI C soixante huit pour Alexandre De  
Lespine juré du Roy et œuvres de Macomerze [?]

au d[it] d[effunt] Meusnier de la somme de cinq Mil  
quatre cent cinquante livres pour les  
ouvrages de maçonnerie faicts en la construction  
de la d[ite] maison.

La dix neuf[ième] est une autre quittance passée  
par devant le d[it] Sainfroy et son compagnon no[taires]  
le deux[ième] aoust XIV C soixante trois par Macé  
Couchy M[âitre] charpentier à Paris de la somme de  
deux mil trois cent quatre vingt huit  
livres quinze sols pour les ouvrages de  
charpenterie faicts en la d[ite] maison.

La vingt[ième] est une autre quittance passée  
pardevant le d[it] Sainfroy le vingt huit mars  
XVI C soixante cinq par Pierre Jourdain maçon  
de la somme de quatre cent quatre vingts  
deux livres cinq sols pour le remboursement  
de la m[...?] des murs séparant les maisons  
des d[its] Meusnier et Jourdain.

La vingt un[ième] est un [...?] sous [...?] prince  
signé Gallieux le quatre septembre XVI C soixante  
deux pour raison [...?] séparant leur héritages.

Les vingt deux et vingt trois[ième] sont quittances  
signées Armand de la Noue et le Leu receveurs  
de l'archevesché de Paris des cous deus par la d[ite]  
maison les d[ites] pièces inventoriées l'une comme  
l'autre Sept

Item trois pièces attachées ensemble

La première est une expédition en parchemin d'un  
contrat de vente passé par devant Thomas et Routier  
no[taires] à Paris le sept juillet XVI C soixante dix

neuf par lequel Marie Peu V[euve] de Pierre Habon  
Vinont Juré chargeur de bois tant en son nom

et coase de la communausté de biens qu'[...?] le d[it]  
deff[unt] et elle que comme usufruitière des propres de  
deffunct Paul Lebon leur fils, Jeanne Lebon  
espouse et procuratrice de Guillaume Courbault  
marchand dem[eurant] à Abbeville et Jeanne Lebon V[euve]  
Pierre Gomart tant en son nom que comme procuratrice  
de Catherine Leblond V[euve] Jean Hibon tutrice de  
leurs enffants mineurs, auraient vendus au d[it] deffunct  
Jean Meusnier pour le d[it] Jacques Meusnier le Jeune  
son fils le d[it] Office de Juré chargeur de bois  
moiennant la somme de douze mil livres en déduction  
de laquelle le d[it] deffunct Meusnier auroit promis payer  
à Toussamite [?] Chauroy V[euve] Jean Higon trois mil  
livres pour le principal de cent cinquante livres de  
rente constituée par le d[it] deff[unt] Hibon par  
contrat passé pard[evant] Lefranc et Charles le vingt  
trois décembre XVI C soixante dix. Plus Jeanne  
Turpin Veuve du d[it] deff[unt] Paul Hibon deux mil livres  
pour la restitution de la dot par transaction passée  
par d[evant] les d[its] Thomas et Routier le sept juillet XVI C  
soixante dix neuf. Et[...?] que le d[it] deff[unt] Meusnier  
retiendrait par ses mains la somme de Mil livres  
pour le douaire constitué à la d[ite] Turpin et pour les  
six mil livres restant. Le d[it] Meusnier seroit obligé  
d'en payer aux d[its] Jeanne Hibon et V[euve] Gomart quinze  
cent livres qui leur revient du prix du d[it] Office.  
Et les gardes quatre mil cinq cent livres restant et  
qui appartenoient à la d[ite] V[euve] Pierre Hibon le d[it]  
Meusnier luy en auroit constitué deux cent vingt  
cinq livres de rente auquel contrat estoit présente la d[ite]  
Jeanne Turpin V[euve] du d[it] Paul Hibon laquelle a eu le d[it]  
contrat pour agréable.  
La deux[ième] est une expédition en papier d'une quittance  
passée pard[evant] les d[its] Malingre et Routier du deux[ième] juin

XVI C quatre vingt un par la d[ite] Marie Peu V[euve] Pierre  
Hibon au d[it] deffunct Meusnier du rachapt des d[its]  
deux cents vingt cinq livres de rente.  
La trois[ième] et der[nière] est une expédition d'une quittance  
passée pardevant les d[its] Thomas et Routier le  
quinze du d[it] mois de juillet XVI C soixante dix  
neuf par Pierre Torel dict Deminière et Catherine  
Higou sa femme tant en leurs noms que comme la d[ite]  
Higou hér[itière] pour un tiers de la d[ite] Toussamite [?] Chanroy  
sa mère que comme d[it] Deminière [...?] de François  
Tavernier fils de deff[unt] Francois Tavernier et Louise  
Higou sa femme hér[itière] pour un autre tiers de la d[ite]  
deff[unte] Chauroy son ayeulle de la somme de treize  
cent soixante dix neuf livres huit sols huit deniers pour le rachapt de soixante huit livres

dix neuf sols six deniers de rente faisant partie des d[its]  
cent cinq[uan]te livres de rente constituez par le d[it]  
Pierre Hibon et le d[it] Chauroy portant aussy  
quittance par les d[its] Jeanne Hibon femme Courbault et  
V[euve] Gomart des d[its] quinze cent livres que le d[it]  
Meusnier se estoit obligé leur payer. Ensuite desq[uelles]  
quittances est une autre quittance passée pard[evant] les d[its]  
Thomas et Routier le vingt neuf juillet XVI C  
soixante dix neuf par la d[ite] Jeanne Turpin au d[it]  
Meusnier de la d[ite] somme de deux Mil livres quil seroit  
obligé luy payer en desduction du prix du d[it] Office.  
Les d[ites] pièces inventoriées l'une comme l'autre  
Cy Huict  
Item une promesse signée du d[it] Jacques Meusnier  
le Jeune et Anne Anvray sa femme en date du vingt  
quatre janvier XVI C quatre vingt six de la  
somme de cent quarante livres pour argent  
presté payable à volonté inven[torie] Neuf  
Item sept mémoire et quittances des fraicts des  
[...?] et enterrement du d[it] deff[unt] Meusnier et du

service mortuaire ensembles a trois cent quatorze  
livres trois sols les d[ites] pièces cottées et paraphées  
par première et dernière et inventoriées sur les d[ites]  
première et dernière dix  
Item onze quittances de sommes payées par le d[it]  
deff[unt] à divers particuliers pour ouvrages faits  
en la d[ite] maison et arrerages de rentes. Lesquelles  
ont esté cottées et paraphées par première et dernière  
et inventoriées sur les d[ites] première et dernière  
pour le tout Onze.

#

Déclare la d[ite] V[euve] Meusnier quil est deu au Sieur  
Higou de Monnal dix sept livres dix huict sols deux  
deniers pour un quartier escheu au dix[ième] mois  
d'avril darrerage des d[its] soixante onze livres douze  
sols huict deniers de rente.

Plus quil est deu au d[it] François Tavernier près de  
deux années darre[...?] des neuf livres sept sols dix  
deniers de rente a luy deus

Plus à Simon Ramet et la d[ite] Jeanne Turpin ap[résent]  
sa femme la somme de douze livres dix sols pour un  
quartier de cinquante livres de rente de douaire  
à eux deus

Déclare la d[ite] V[euve] quil est deu par le d[it] Jacques  
Meusnier le Jeune que le quartier courant des arrerages  
des d[its] trois cent cinq[uan]te livres de rente quil doit à la d[ite]  
communauté.

Plus qu'il est deu à la d[ite] Flochet servante la  
somme de trente livres pour loyers de ses gages pendant  
une demye année

Plus pour les [...?] et lanternes cent sols pour

une demie année +  
Ce fait tous les d[its] biens meubles ustancils

[dans la marge :  
# Item expédition en papier d'un  
[...?] passé pardevant Thomas  
et [...?] no[taires] à Paris le  
dix huict avril XVI C quatre vingt  
dix fait par le d[it] deff[unt] Jean  
Meusnier à Claude [...?]  
à Paris [...?]

+ Plus qu'il est deu au sieur  
[...?]aud marchand à Paris  
trois cent soixante onze  
livres pour drap fourny  
à la d[ite] V[euve] et ses enfans  
[...?] ]

dhostel habitz linges vaisselles deniers comptants  
papiers et enseignements et généralement tout ce qui  
est inventorié au prés[ent] inven[taire] sont restez en  
la garde et possession de la d[ite] v[euve] Meusnier du  
consentement de ses [dits] enfans laquelle s'en est  
volontairement chargée et promet les  
représenter quand et a quil appartiendra et ont  
signé

[paraphes : Michelle Simon / Meusnier / J Meusnier / Meusnier / Touvenot / Malingre]

Doc. 3, Brevet de logement au Louvre, adressé à Philippe Meusnier  
21 avril 1709

Paris, Collection François Moureau

« Meusnier Philippe  
peintre de l'Académie royale de Peinture  
Lettre de Louis XIV. Signée de sa main qui lui accorde sous sous la galerie du Louvre, le  
logement dont il avait été fait don au peintre Lemoyne [aux mêmes honneurs] et exemptions  
du 21 avril 1709 »

« 21 avril 1709  
Brevet de don d'un logement sous la grande  
Galerie du Louvre pour le S[ieu]r Meusnier »

« Aujourd'hui vingt un avril milsept cen[t] neuf, le Roy [estant] à Versailles bien informé de  
l'expérience et capacité que Philippe Meusnier s'est acquise dans l'art de peinture dans les  
différents ouvrages qu'il a faitz, luy ont fait mériter d'estre admis dans l'Académie royale de  
peinture ; et désirant en cette considération le traiter favorablement, sa Majesté luy a accordé  
et fait don du logement qu'occupoit sieur Lemoyne peintre souz la grande Gallerie du Louvre  
pour en jouir aux mêmes honneurs et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont  
logez sous la dite gallerie. Et certain qu'il plaira à sa majesté, laquelle mande et ordonne aux  
Sr Marquis Dantin Directeur général de ses bastimens, de mettre le dit Meusnier en  
possession du dit logement et l'en faire jouir conformément au présent bien, que sa majesté a  
pour assurance de sa volonté signé de sa main, et fait contresigné par moy con[seiller]  
secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.  
[Paraphe] Louis »

« Veu par nous con[seiller] du Roy en ses conseils directeur g[é]n[ré]al des Bâtimens, Jardins  
arts et manufactures de sa Majesté, le présent brevet pour jouir de l'effet de celui par ledit Sr.  
Meusnier suivant l'intention de sadite Majesté. Fait à Versailles le 26e May 1709.  
[Paraphe : Dantin] »

Dans la marge :

« Louis XIV  
(secrétaire de sa main)  
Phelypeaux  
Brevet de logement  
au Louvre pour  
Philippe Meusnier  
peintre du roi  
de l'acad[émie] royale de  
peinture  
Paris 1655  
1734 ⑥

Doc. 4, Reconnaissance de paiement à Philippe Meusnier et Jean Lemoyne pour les décors  
faits à l'hôtel d'Argenton  
19 juillet 1710

Minutes de l'Etude notariale de Hugues Cuillieriez  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XXX/191

[dans la marge en haut à gauche]

« Reconn[aissance]

19 Juillet 1710

pour ce qui en  
reste à payer »

[corps du texte]

« Aujourd'huy sont comparus pardevant les con[seil]ler  
du Roy no[tai]res au Chastelet de Paris soubz[igné] les Sieurs  
Jean Lemoyne et Philippes Meusnier peintres  
ordinaires Du Roy demeurant à Paris Scavoir led[it]  
Sieur Lemoyne rue neuve des deux portes paroisse  
saint Sauveur et led[it] Sieur Meusnier aux galleries  
du Louvre et paroisse saint Germain Lauxerrois.  
Lesquels ont déclaré et reconnu que tous les  
ouvrages de peintures et dorures qui ont esté faits  
pour Madame Darjanton et sa maison à paris  
rue des Bons enfants contenus ce prixffiez  
trois Mémoires arrestez par led[it] pr[ése]nt homme  
fondé et procuration de la dite dame le mesme  
jour dix du présent mois de juillet. Le premier  
à la somme de seize cent une livres treize sols.  
Le deuxième à sept cent cinquante huit livres et neuf  
sols huit deniers, et le troisième à la somme de  
quatre cent livres. Les dites trois sommes  
composant ensemble celle de deux mil sept cent  
cinquante neuf livres deux sols huit deniers  
ont esté conjointement faits par les dits

comparant et que par ce moyen il leur  
appartient à chacun deux es espacement  
par moitié dans la d[ite] somme de deux mil  
sept cent cinquante neuf livres et deux sols  
huit deniers. Montant chaque moitié à treize  
cent soixante dix neuf livres onze sols quatre  
deniers dont les dits comparants pourront disposer  
comme bon leur semblera et dispose leur  
appartenant, reconnaissant Le dit Sieur Lemoyne  
avoir par [encore ?] luy les dites trois Mémoires  
arrestez dont il promet ayder le d[it] Sieur  
Meusnier touttesfois [aquantes ?] promettant  
obligeant et renoncant. Fait et passé  
à Paris en l'estude de Cuillieriez no[taire] lan mil  
sept cent dix le dix neuf juillet et ont  
signé

[Paraphes : Lemoyne / Meusnier / Garc[hies?] Cuilleries]

Doc. 5, Mariage de Marie Meusnier et Jean Paradis  
24 décembre 1711

Minutes de l'Etude notariale de Geoffroy Dusart  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XXVIII/115

« [Dans la marge]  
Mariage  
du 24 décembre 1711

[Corps du texte]

Pardevant les conseiller du Roy  
nottaires gardenottes et gardes scels au Chastelet de  
Paris soussignez furent présent le Sieur Jean Paradis  
marchand de vin bourgeois de Paris demeurant quay de la  
paroisse saint Nicolas de Chardonnet veuf pour luy et en  
son nom d'une part, et le Sieur Philippe Meusnier peintre  
ordinaire du Roy et Cons[eiller] en son académie Royale et demoiselle  
Eugenie Malvillain sa femme quil autorise à l'effet des  
présentes stipulant pour demoiselle Marie Meusnier leur  
fille majeure à ce présente et de son consentement demeurante  
ou ce que ses dits père et mère aux galleries du Louvre par[oisse]  
Saint Germain de lauxerrois pour elle et en son nom d'autre part.  
Lesquels, en la présence de leur parents et amis cy après  
nommés, scavoir la part du dit Sieur futur époux de Pierre  
Desmarquits maître espicier d[emoiselle] Jeanne Francoise Regnaud sa  
femme son beau frère, et de la part de la dite d[emoiselle] Meusnier  
de Jacques Meusnier juré chirurgien [son oncle]  
d[emoiselle] Anne [mary] sa femme, d[emoiselle] Marie Anne Meusnier  
leur fille cousine, Pierre Le Febvre Maitre teinturier et Charlotte  
Malvillain sa fe[mme] tante maternelle d[emoiselle] Louise Palis  
V[euve] de Denis Delespine bourgeois de Paris tante  
M[onsieur] Alexis Fremier [...?] premier greffier des requestes  
de l'hostel D[emoiselle] Genevieve Delagne son espouse amie  
de la d[ite] d[emoiselle] Meusnier.

Ont arresté et convenu ensemble des traittés accords et  
conventions de mariage qui ensuivent.

C'est à scavoir que les d[its] Sieur Paradis et la ditte Dam[oiselle]  
Marie Meusnier du consentement de ses dits père et mère ont promis  
se prendre l'un l'autre par nom et loy de mariage et y celui faire  
célébrer en face de la Sainte Eglise catholique appostolique et  
romaine dans le plus bref temps que faire se pouvoir.  
Seront les futurs Epoux communs en biens meubles

et conquests immeubles suivant la coustume de Paris  
ne seront tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre faites et  
créés avant le mariage sil [sen...?] aler seront payés et aquittés  
par celuy ou celle qui les aura faictes sans que celuy ou celle  
en soient aucunement tenus.

En faveur du quel mariage les dits Sieur et Damoiselle  
Meusnier ont donné en dotte a la d[ite] demoiselle future épouse leurs  
fille en advancement de leur succession future la valler

de six mil cinq cent livres. Scavoir cinq cent livres la veille des épousailles en habits linges et hardes à l'usage de ladite damoiselle future épouse et six mil livres pour lesquelles les dits et damoiselle Meusnier ont constitué par ces présents trois cent livres de rente au dit futur époux à cause d'elle auxquels ils promettent solidairement sans division discussion ny fidejussion. A quoy ils renoncent d'en faire le paiement par année aux quatre quartiers à compter du jour de la célébration de leur mariage en avant et continuer tant que la dite rente aura cours et jusque rachapt dicelle que les dits Sieur et damoiselle Meusnier pourront faire quand bon leur semblera et baillement et paiement au dit sieur et damoiselle futurs époux semblable somme de six mil livres en un ou plusieurs paiements, arrerage frais et [...] à la garantie du principal de laquelle rente le paiement de ses arrerages. Les dits Sieur et damoiselle Meusnier ont solidairement obligé et [...] en une maison scize à Paris faisant encoignure de la rüe des jardins du costé de la rue Marie appartenant en propre à la mère de la dite future épouse lune a présent au Sieur [...] Aubourg marchand de vin la somme de set cent livres luy [...]ellement sur tous leurs autres biens meubles et immeubles présent et advenir qu'ils ont obligé et hypothèques.

De laquelle somme de six mil cinq cent livres le Sieur [...] en communauté a l'effet de quoy le dit lieu demeurera à meubler et les deux autres tiers demeureront propre à la future épouse et au dit Sieur de son costé et ligne avec tout ce qui luy echera pendant le dit mariage par succession donation ou autrement tant en meubles qu'immeubles.

Le dit Sieur futur époux a doné et done la ditte damoiselle future épouse de la somme de trois cent cinquante livres en rente de douaire prefix pour en jouir en usufruit pendant sa vie

à l'avoir et prendre sur tous les biens présents et advenir du Sieur futur Epoux qu'il a à cet effet obligé et hypothéquer et demeure le fond du dit douaire propre aux enfants du dit mariage le survivant de Sieur et damoiselle futurs époux prendra par préciput et aucun partage faire des biens meubles de la Communauté tel quil voudra choisir suivant la prisée de l'inventaire et sans Crüe réciproquement jusque la somme de mil livres ou la dite somme en dernier comptenir au choix et option du dit survivant.

Arrivant la dissolution du dit futur mariage sera permis à la future épouse survivante et aux enfants qui naitront du mariage d'accepter la dite communauté ou y renoncer. Le dit renoncement faire et reprise de ce que la dite d[emoiselle] future épouse avoit apporté au dit mariage avec ce qui luy sera [...] et echeu en meubles qu'immeubles et sy cest elle qui fait la dite renonciation elle reprendra [...] son douaire et son préciput cy dessus et tout sans issue par elle ny ses dits enfants tenir daucune dette de la communauté quoy quelle y eut par le dit sy fut obligée ou eut esté condamnée dont elle et ses dits enfants seront indemnisés par et sur les biens du dit sieur futur époux.

Sy pendant le dit mariage il est vendu allielement aucun

biens ou [...?] appartement ou rachepté aucune vente appartenant en propre à lun ou lautre des futurs époux, le remploy se fera incontinent des derniers en [...?] et acquisitions de biens de pareille nature de propre a celuy ou celle du costé duquel ceux vendus et allieement ou racheptez auroient appartenu et aux sieur de son costé et ligne et sy au jour de la dissolution de la communauté le dit employ ne se trouvait fait, les deniers quil conviendra a ce sujet se reprendront sur la dite communauté sy elle se trouve suffisante, sinon ce qui sen deffandra à regard de la ditte future épouse, sera repris sur les propres et autres biens du dit Sieur futur époux pour laquelle reprise et pour les autres charges de ce contrat et hypothèque sur ce acquise sur les dits biens du dit Sieur futur époux de ce jour, et sera [éviction ?] du dit remploy reputtee immobilière de propre à chacun des dits futurs époux et au dit rayé au présent contrat cinq mots comme nulles [...?]

leur costé et ligne

les biens du dit sieur futur époux consistent en la portion de ceux contenus en linventaire fait après le décès de demoiselle Marie Reynaud sa femme par [...?] et son consors le le huit aoust dernier colt en justice le vingt un du dit mois et desquels biens entrera seulement pareille somme de deux mil livres en communauté et le surplus demeurera propre au dit Sieur futur époux et au dit sieur de son costé et ligne avec tout ce qui luy echera pendant le dit mariage tant en meuble qu'immeuble à quelque issue que ce soit A esté convenu que les enfants des dits Sieur futur époux de la dite deffunte dam[oiselle] Regnaud sa femme seront nourris logez entretenus et instruits pour le revenu de leurs biens et sans diminutions des dits fonds # Ca ainsy a esté accorddé entre les parties promettent obligeant renonceant. Fait et passé à Paris en la demeure des dits Sieur et demoiselle Meusnier Lanmil sept cent onze le vingt quatre jour de décembre après midy et ont signé

[Paraphes : Marie Meusnier / Meusnier / J Paradis / J Meusnier / Eugene Malvillain / Vaudelle / Anne Aumacy / Marie Anne Meusnier / Pierre Lefebvre / Louise Petit / Charlotte Malvillain / Pierre Desmargues / Jeanne Renard / Deleigne / Du Sart]

# Le dit sieur Jean Paradis reconnoit que les dits sieur et demoiselle [...?] père et mère de la dite demoiselle Marie meusnier sa femme luy ont fait la dite délivrance et du dit a confessé avoir reçu des habits linges hardes pour la valeur cinq Cent livres quil avoit promis à la dite demoiselle leur fille pour partie de sa dot de mariage cy dessus don et quittance fait et passe a Paris an XVII douze le dixième jour de may avant midy et a signé  
[paraphe : J Paradis / Du Sart ]

Doc. 6, Vente concernant Michel Boyer  
24 septembre 1712

Minutes de l'Etude notariale de Romain Fortier  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XXXI/48

« [Dans la marge] Vente  
24 septembre 1712

Fut présent Sieur Michel Boyer peintre  
ordinaire du Roy dem[eurant] rue neuve des petits champs paroisse S[aint] Roch  
lequel a vendu cédé quitté transporté et deslissé et promet garantir  
de tous troubles hipotèque et autre empêchement généralement  
quelconques à d[emoiselle] Françoise de Sainterais femme séparée  
quant aux biens du Sieur Gaspard Rousse premier Capitaine  
du Régiment de basse cavalerie et chevalier de l'ordre et militaire de  
Saint Louis demeurante à Paris rue et susdite paroisse S[aint] Roch  
[...?] aquérir pour elle les hoiries ayant  
cause une maison nommé vulgairement Bilair Scize  
à l'entrée du village de Mousseaux terroir de Clichy la Garenne  
paroisse S[aint] Sauveur et S[aint] Médard de Clichy apliqué à  
deux pièces par bas et un sellier deux estages de chambre l'une  
sur l'autre composéz chacun d'une chambre un cabinet garni  
au dessus construit dans [...?] un logement particulier pour un  
jardinier écurie remise et un grand jardin clots de murs  
dans lequel il y a deux berceaux une coquelle [?] au milieu  
un treillage au tour peint en vert et un puits ainsy que le le tous  
se poursuit comporte et estend de toutte part de fond en comble  
contenant deux arpents ou environ tenant d'un costet aux bienfaits  
d'autre au chemin qui conduit du Roulle à Montmartre  
d'un bout par devant sur un grand chemin D'Argenteuil et  
Par derière aux Champs ; appartenante au d[it] Sieur Boyer  
au moyen de la déclaration qui en a este passée a son profit pard[evant]  
Chevre et Fortier l'un des notaire soussignez le dix sept juillet  
mil sept cent dix dont [...?] verse le [dit] Fortier, par  
M[onsieur] Jean Duclairon chevalier des ordres militaires def[funt]  
Louis et cy devant commandant le second bataillon du régiment

de Saintonge , lequel l'avoit aquire par contrat passé pard[evant]  
les mesmes no[taires] le mesme jour de [Julien de la Faye ?]  
Conseiller du Roy trésorier des pensions des officiers des troupes  
de sa majesté et auquel Sieur De la Faye elle apartenoit  
pour la luy avoir entre autre chose este adjudgé sur la  
succession du nommé Le Bouteux par sentence de décret de la  
requeste du palais expédié et deslivré le dix sept juillet  
mil six cent quatre vingt seize, estant laditte maison en la  
[censine ?] de la dame de Monneaux [?] à cause de ladite terre et du  
fief de Liancour et [Versailles ?] chargée de [...?] et les cens et droits  
seigneuriaux quelle peut devoir que les parties n'ont sceu dire ny  
déclarer en ce enquis pour touttes et sans autres charges de  
dettes hipotèques ny redevances quelconques franche et quitte  
des arrerages du dit cens et droits seigneuriaux despasseé jusqu'à ce

jour, Pour en jouir faire et disposer par la dite damoiselle  
acquereuse f[air]e hoirie et ayant causé en pleine propriété, à commencer  
la dite jouissance en ce jourd'huy. Cette vente  
ainsy faite à la charge des dits cens et droits seigneuriaux pour  
l'avenir et outre moyennant le prix et somme de quatre  
mil livres sur laquelle le dit Sieur Boyer reconnoit  
et confesse avoir eu de la dite d[amoiselle] De Rousse celle de trois  
mil cent livres dont il est content et les quitte et  
à l'égard des [huit cent livres] neuf cent livres le dit  
Sieur Boyer a délégué à la dite [demoiselle] acquéreur le dit Sieur  
De la Faye pour les luy payer par elle ainsy qu'elle promet  
et s'oblige avec les intérêt à raison de l'ordonnance en cette  
ville de Paris dans un an ce jour dans lequel temps

le d[it] Sieur Boyer est tenu de les payer au d[it] sieur De la Faye  
auquel il déclare et affirme ne devoir que les d[its] neuf cent  
livres et intérêts diceux pour le restant du prix de la dite  
vente et a quoy la dite maison sus vendue demeure par privilège  
spécial affecté obligée et hypothéqué et outre la demoiselle acquéreur  
y affecte oblige et hypothèque tous et chacun ses biens  
meubles et immeubles présents et avenir sans que lune des dites  
obligations déroge à l'autre et ce faisant le dit Sieur Boyer a  
transporté à ladite demoiselle acquéreur et a ses dits hoires [héritiers] et ayant cause  
tous les dits droits de propriété qu'il a et peut avoir en la dite maison  
s'en dessaisissant à leur profit voulant procureur le porteur  
donnant pouvoir et a présentement délivré à la dite demoiselle  
acquéreur extrait du dit décret expédition en parchemin du dit  
contrat de vente de la quittance annexé à la minutte d'iceluy  
et de la dite déclaration. Et pour l'exécution des présentes  
les parties ont esleu leur domicile en leur demeure sus dite  
auxquels lieux nonobstant promet [...?] chacun en droit  
luy renonçant et fait et passé a paris en l'étude du dit Fortier  
notaire l'an mil sept cent douze le vingt trois[ième]  
septembre avant midy et ont signé après avoir esté avertis  
que le présent contrat est sujet à l'insinuation  
[Paraphe : Françoise Sainterais [?] / Boyer / Chevre / Fortier]

Doc. 7, Contrat de mariage de Michel Boyer et Elizabeth Thiesenhausen  
21 août 1723

Minutes de l'Etude notariale de Romain Fortier  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XXXI/80

« [dans la marge] Mariage  
21 août 1723

p[apier] en parchemin

[corps du texte]

Furent présents Sieur Michel Boyer peintre ord[inaire] du Roy  
demeurant aux Galleries du Louvre paroisse Saint Germain l'auxerrois  
fils du deffunt Sieur Jean Boyer aussy peintre ord[inaire] du Roy  
et de demoiselle Jeanne Roche sa femme [...] pour  
luy et en son nom d'une part  
et damoiselle Eslizabeth de Thiesenhausen majeure fille du  
deffunt S[ieur] Jean Henry de Thiesenhausen gentilhomme suédois  
et de dam[oiselle] Marie Baudin jadis sa femme à présent sa veuve  
[...] assisté de sa [...] pour ci présent demeurantes  
ensemble rue Montmartre paroisse Saint Eustache aussy  
pour elle et en son nom d'autre part.  
Lesquels en la présence de m[âitre] Julien de la Faye conseiller du Roy  
trésorier des pension[naires] de [...] de sa majesté et dame  
Elisabeth Charlotte de Prud'homme veuve de m[âitre] de Rosemosne [?]

ont volontairement reconnu confessé avoir fait et accordé  
entr'eux [...] traité accorder convention de mariage qui suivent.  
C'est à scavoir que les d[its] S[ieur] Michel Boyer et damoiselle  
Elizabeth de Thiesenhausen ont promis se prendre par  
mariage et en [...] les noces en la [...] ordinaire  
le plutôt qu'il se pourra  
pour estre les d[its] S[ieur] et dam[oiselle] futurs époux communs en  
tous biens meubles et conquest immeubles suivant la  
coustume de Paris  
[...] des dettes et hipotèques

L'un de l'autre faire ou créer avant leur mariage mais il y  
en a aucune [...] seront payées et acquitées par celui quy les  
aura faites sans que l'autre ny son b[...] en soient tenus  
enfants du quel mariage le d[it] S[ieur] futur espoux reconnois que  
la d[ite] damoiselle future espouze luy a apporté et delle confesser  
avoir bien La somme de quatre mil sept cent soixante quinze livres  
Promis de son gain et espargnes en meubles linges hardes  
obligation et autres effets suivant estimation et l'estat qui en a  
esté fait entre les d[its] futurs espoux d[...?]  
Après avoir esté signé et paraphé d'eux en présent des not[aires] soussignés  
déclarant le dit S[ieur] futur espoux que les meubles linges hardes  
tableaux et autres effets qui luy appartiennent montent à la  
somme de six mil cinq cent cinquante livres  
aussy suivant l'estimation qu'il en a fait [...] la d[ite] dam[oiselle]

future espouze, De laquelle somme de six mil cinq cent cinquante livres  
le d[it] S[ieur] futur Espoux pour la singulière amitié qu'il porte à la d[ite]  
dam[oiselle] future espouze, fait don [...] [...] irrévocable à y celle  
dam[oiselle] future espouze ci acceptant pour en jouir [...] à disposer  
par elle son houair et ayant cause en plaine propriété comme de [...]  
[...] biens pourvu quelle [...] le d[it] S[ieur] futur Epoux sans enfants  
Cette donation aura lieu et mesme effets en [...] de la d[ite]  
demoiselle future espouze après le [...] du d[it] S[ieur] futur espoux en cas  
que la d[ite] m[...] la dite d[amoiselle] future espouze.  
et réciproquement sy le d[it] S[ieur] Boyer survit la d[ite] d[emoiselle] future espouze  
et sa d[ite] mère, il aura et luy appartiendra à [...] de principal  
tous les meubles et autres effets appartenant à la d[ite] dam[oiselle]  
future espouze contenu au d[it] estat annexé à cy d[ite] présentes.  
Et [...] dessus il n'a point esté stipulé aucun  
autre principes ny douair, la d[ite] donation [...] d'yceux  
sera promis à la d[ite] demoiselle future espouze de renoncer à la dite

damoiselle future espouze de renoncer communauté ce faisant  
reprendre tous ce quelle aura apporté au dit mariage et tous ce qui luy  
sera à venir et [...] pendant yceluy par succession donation ou  
autrement tant en meubles qu'immeubles estant la d[ite] donation  
pour et au lieu du douaire et principal [...]  
de la d[ite] communauté encore quelle y [...] si sur obligé  
ou y [...] esté condamné dont elle sera acquité et indemnisée  
par et sur les biens du d[it] S[ieur] futur espoux pourquoy elle  
aura hipotecque sur yceux de ce jourd'huy,  
car ainsy a esté convenu entre les party et  
promettant obligéant et chacun en sa foy, renonçant.  
Fait et passé à Paris en l'estude du [...]  
des d[its] no[taires] soussignés, l'an mil sept cent vingt trois  
le vingt un[ième] jour avant midy et ont signé

[Paraphes : Boyer / Elisabeth de Tiesenhausen / Marie Baudin / De la Faye / E. C. De  
Prudhomme de Rosenerone / L. Baptiste Fortier ]

Con[...] à Paris ce [quatrième] [...] 1723  
reçus soixante et deux livres  
huit sols sans prejudice de  
l'insinuation  
[...] »

Doc. 8, Mainlevée de Philippe Meusnier  
13 mars 1730

Minutes de l'Etude notariale de Etienne Perichon  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XXXIX/340

« [dans la marge] Mainlevee du S[ieur]  
Meusnier déposée

[en haut de page]  
13 Mars 1730

[corps de texte]

Aujourd'huy est comparu devant led[it]  
con[seill]er du Roy no[tai]re au chastelet de paris soussignez  
M[onsieur] Philippe Meusnier peintre ordinaire du Roy Con[seill]er et  
Trésorier de l'academie royale de peinture et sculpture  
demeurant galerie du Louvre paroisse saint Germain  
Lauxerrois. Lequel a fait et donné pleine et entière  
main levée de la saisye faite a sa requeste entre led[it]  
mains de Mons[ieur] Boulogne payeur des rentes et de la  
tontine<sup>123</sup> sur les gages de la charge de controlleur desd[ites]  
rentes et de la ditte partye [...?] pour auguste  
Cezar Le Besgue<sup>124</sup> consentant que ladittes saisye desd[its]  
gages soit et demeure nulle et que le dit sieur Boulogne  
paye les d[its] gages dans lesquels il en appartient auxd[its]  
héritiers du dit Le Besgue trois cinquièmes. Et qu'en  
faisant par le dit Sieur Boulogne le payement des dits  
gages il en sera et demeurera valablement décharge  
comme ledit en décharge sans cependant  
préjudice par le dit S[ieur] Meusnier a ses dits droits  
actions contre les dits h[ériti]er et la succ[essi]on dudit deffunt  
Le Besgue promettant oblige[ant]  
ren[onçant] fait et passé a paris en estude le  
quatre décembre mil sept cent vingt sept et a  
signé  
[Paraphes : P. Meusnier / Caron / Chevre]  
déposé pour minutte à M[onsieur] Perichon<sup>125</sup>

[en bas] 36 sols

des not[aire]s soulignez par le Sieur augustin Lefebvre bourgeois  
de paris y demeurant rue neuve et paroisse saint Mery  
au présent dont acte fait et passé a paris en estude  
lan mil sept cent trente le treize mars et  
a signé

---

<sup>123</sup> Selon l'Encyclopédie, Tontine = « espèce de rente viagere qui prit son nom d'un italien nommé Tonti, qui l'imagina. Ce fut en 1653, que fut établie la premiere tontine en France. Le privilege qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décèdent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, & à procurer très-promtement au gouvernement les fonds dont il avoit besoin ».

<sup>124</sup> Il s'agit d'Auguste César Lebègue, entrepreneur des ouvrages et architecte ingénieur du roi.

<sup>125</sup> Il s'agit du notaire chez qui l'acte est passé, Etienne Perichon (1696-1747).

[paraphes : Lefebvre / Le Dre [?] / Serulion [?] ] ».

Minutes de l'Etude notariale de Claude Chevalier  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/LXI/393

« L'an mil sept cent trente cinq le mardy  
treize septembre huit heures du matin  
a la requête de dam[oiselle] Eugenie Malvilain veuve du Sieur Philippe  
Meusnier peintre ord[inaire] du Roy et conseiller en son académie royale  
dem[eurante] à Paris rue S[aint] Thomas du Louvre paroisse S[aint] Germain Lauxerrois  
en son nom a cause de la comm[unauté] des biens qui a été entre led[it] deff[un]t  
son mary et elle quelle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsy  
quelle avisera pour conseil, comme aussi a la req[uiête] de Jean Paradis  
marchand de vin bourgeois de Paris et dem[eurant] quay de la  
Tournille paroisse S[aint] Nicolas du Chardonnet et de la dam[oiselle] Marie  
Meusnier sa femme qu'il autorize a l'effet de la présente  
de m[aitre] Richard Hinselin, huissier au grand conseil dem[eurant] a Paris  
rue Comtesse d'Artois paroisse Saint Eustache au nom et comme procureur  
de Sieur Pierre Meusnier, inspecteur des ponts et chaussées fondé  
de sa procuration générale, et spéciale à l'effet des présente et  
passée devant les dits no[tai]res royaux à Anger le p[remi]er Septembre  
présent mois dont original dument controlle est demeuré cy  
joint après avoir été [... ?] Hinselin certifié véritable signé  
et paraphé en variétés en présence des dits notaires soussignés  
et de dam[oiselle] Eugenie Meusnier, fille majeure dem[eurante] à Paris  
dans rue St Thomas du Louvre et paroisse, les dits Marie  
Pierre et Eugenie Meusnier habiles à se dire a porter seuls  
et uniques héritiers chacun pour entier du dit deff[un]t Philippe  
Meusnier leur père. A la conservation du droit des parties  
et de tous autres qu'il appartiendra sera par les conseillers du  
Roy notaires au châtelet de Paris soulignez fait Inventaire  
et description de tous les biens, meubles meublant, ustensiles  
de ménage, vaisselle d'argent titres et papiers et autres effets  
et enseignements de la succession du dit deffunt Philippe Meusnier  
et comm[unauté] des biens d'entre eux et lad[ite] sa veuve trouvez et  
étant en lieux ou demeure demeure la dite da[moise]lle v[eu]ve Meusnier au premier  
étage d'une maison dont est prop[riétaire] la dite veuve Dru  
[...] lieux les dits meubles et effets ont été transportés une

maison aux galeries du Louvre où est décédé led[it] Sieur  
Meusnier le vingt sept décembre XVI<sup>c</sup> trente quatre  
le tout représente et met en évidence par lad[ite] d[emoiselle] V[eu]ve Meusnier  
suite attendu qu'elle n'a point au domestiques, après serment  
par elle fait en mains des notaires de tous montrer et  
enseigner sans en avoir caché ny détourné fait ny vu  
cache ny détournés aucun fonds les peines de droits allés  
expliquer et donne a entendre par les dits notaires et seront les  
choses sujettes a estimation prisées et estimés par Sieur  
Charles Choquet huissier priseur Comm[issaire] aux ventes  
au Châtelet de Paris pour ce présent. Lequel sera les prisées  
eu égard au cour du temps présent aux sommes de denier

ce aussy qu'il ensuit soussignés

[Paraphes : Eugenie Malvillain / J Paradis / Hinselin / Eugenie Meusnier / Chocquet / Marie Meusnier / C Rahault / Chevallier]

Dans la Chambre en entrant

Prem[ièrement] deux armoires de bois de noyer telles quelles prisee ensemble vingt huit livres cy XXVIII<sup>1</sup>

Item une mauvaise tapisserie appelée damas contenant environ vingt trois aulnes prisee huit livres cy VIII<sup>1</sup>

Item un petit lit de repos sur la couchette de bois de Chesne deux matelas lit et tout remply de plumes et courtepointe de damas et tout prises comme tels quels trente quatre livres cy XXXIII<sup>1</sup>

Item un petit miroir d'un pied glace de hauteur sur huit

pouces de larges dans Sa bordure de bois de noyer prisé trois livres dix sols cy III<sup>1</sup>X<sup>s</sup>

Item une glace de trois pieds et demy de long sur huit pouces de haut dans sa bordure de bois doré prisé vingt deux livres cy XXII<sup>1</sup>

Item trois portraits de famille sans bordure prisés six livres cy VI<sup>1</sup>

Item trois fauteuils et trois chaises de bois blanc fournies de paille prises quatre livres cy IIII<sup>1</sup>

Dans la chambre suivante

Item douze chaises et quatre tabourets couverts de panne rouge prise comme tel quels soixante seize livres cy LXXVI<sup>1</sup>

Item un miroir de trois pieds de haut sur un et demy de large dans se bordure de bois doré prisé trente huit livres cy XXXVIII<sup>1</sup>

Item une commode de bois commun avec son Dessus de marbre prisé quarante livres cy XL<sup>1</sup>

Item un fauteuil canne Prisé six livres cy VI<sup>1</sup>

Item un miroir de trois pieds de haut sur un et demy de large dans sa bordure de bois doré prisé trente huit livres cy XXXVIII<sup>1</sup>

Item deux tableaux d'architecture, deux autres de paysages deux portraits de famille avec leur bordure de bois doré prisé trente livres cy XXX<sup>1</sup>

Item une portière de panne rouge quarante aulne ou environ de tapisserie ou petit Satin vert tels quels prisés trente six livres XXXVI<sup>1</sup>

Item deux petits tableaux de fruits et fleurs avec leur bordure de bois dorés prisés huit livres cy VIII<sup>1</sup>

Dans une troisième chambre

Item deux lits jumeaux sur leurs couchette de bois de chesne garnis chacun de matelas lit traversin couty remply de plumes courtepointe de satin tel quel prisé ensemble cent soixante dix livres cy CLXX<sup>1</sup>

Item dix aunes ou environ De tapisserie de satin rouge

et vert tels quels prisés trente livres cy XXX<sup>1</sup>  
 Item un petit bureau de bois noircy prisé six livres cy VI<sup>1</sup>  
 Item trois chaises un fauteuil et deux tabouret de tapisserie  
 tels quels prisés vingt quatre livres cy XXIII<sup>1</sup>  
 Item un petit miroir de toilette prisé cinquante six  
 sols cy LVI<sup>s</sup>  
 Item trois portraits de famille garnis de leurs  
 bordure de bois doré prisés vingt huit livres  
 cy XXVIII<sup>1</sup>  
 Item une petite pincette quatre chenets, une broche une  
 lechefrite deux poelle deux rechaults Leton et fer trois  
 fers a repasser linge prisés ensemble huit livres VIII<sup>1</sup>  
 Item une fontaine de cuivre rouge contenant environ Quatre  
 sceaux, trois chaudrons, deux poellons, une chaufferete  
 une passoire de cuivre jaune, un bussinoir de cuivre  
 rouge le tous prisé soixante six livres cy LXVI<sup>1</sup>

#### Ensuite le linge

Item quatre paire de draps, deux douzaine de serviettes  
 quatre nappes, deux douzaine de torchons six chemises  
 a usage d'homme le tout prisé comme tel quel soixante  
 dix livres cy LXX<sup>1</sup>  
 Item deux mauvaises Robes de chambre noire prisées  
 douze livres cy XII<sup>1</sup>

#### Ensuite la vaisselle d'argent

Item six cuillère et six fourchettes et trois tasses  
 en gondolle le tout d'argent blanc poinçon a Paris

pesant ensemble trois mare et prisé comme vaisselle de table  
 a juste valeur et sans crüe à raison de quarante huit  
 livres six sols cinq denier Lemare revenant lad[ite]  
 quantité au dit prix a la somme de cent quarante quatre  
 livres dix neuf sols trois deniers cy CXLIII<sup>1</sup> XIX<sup>s</sup> III<sup>d</sup>  
 Item une écuelle a oreilles avec son couvercle une salière  
 et deux gobelets le tous aussy D'argent blanc poinçon  
 de Paris pesant ensemble trois mares de prisé a juste valeur  
 et sans crüe Comme vaisselle montré a raison de quarante  
 sept livres douze sols deux deuniers Lemare revenant a  
 la quantité au dit prix à la somme de cent quarante  
 deux livres seize sols six deniers cy CXLII<sup>1</sup> XVI<sup>s</sup> VI<sup>d</sup>

Ce fait led[it] Sr chocquet a fini sa  
 prisé/ Chocquet

#### Ensuivent les titres et Papiers

Premièrement l'expédition en parchemin du contrat de  
 mariage d'entre les deffunts Philippe Meusnier et la dite  
 Eugenie Malvillain sa veuve passe devant Levesque<sup>126</sup> et  
 son collègue no[taire] au châtelet de Paris le dix huit[ième]

---

<sup>126</sup> Guillaume Lévesque, Etude C.

juillet mil six cent quatre vingt trois qui contient stipulation et communauté avec faculté a la dite Veuve Meusnier et aux siens d'y renoncer en suite de laquelle exp[édition] sont celles de deux quittances passées devant les mêmes notaires des dots promises par y celuy la dite expédition inventoriée. On déclaré la dite demoiselle veuve Meusnier que par le contrat de mariage d'entre les dits Jean Paradis et demoiselle Marie Meusnier sa femme passé devant dufare et son confrère notaire au châtelet de Paris le vingt quatre décembre xvii onze le dit feu Philippe Meusnier et elle ont constitué solidairement trois cent livres de rente au principal six mil

livres pour partie de la dote de leur dite fille que par autre contrat du vingt deux juin mil sept cent vingt neuf passé devant Desloges<sup>127</sup> et son confrère notaire à Paris. Le dit deffunt Meusnier et la dite demoiselle sa veuve ont solidairement constitué au profit du dit sieur Paradis deux cent cinquante neuf livres dis sols de rente au principal de cinq mil cent quatre vingt dix livres. Et que d [... ?] deux rentes il est [... ?] du d'arréragé échus au vingt deux juin mil sept cent trente cinq, trois mil trois cent cinquante sept livres sans préjudice [... ?] et échu de paire [... ?] echoir f[... ?] le dit

déclare pareillement la dite veuve Meunier que le dit deffunt son mary et elle ont fait un bien solidaire de la somme de mil livres au profit du dit Vaudelle bourgeois de Paris déclare encore la dite demoiselle veuve meusnier que son deffunt Mary a chargé maître cornil procureur au châtelet de plusieurs affaires sur la stipulation Il a fait des demandes de poursuites et que le tout est entre les mains du dit maître cornil et a signé Eugenie Malvillain ce fait après avoir vacqué jusqu'à midy sonné et qu'il n'est plus rien trouvé à inventorier ny déclarer au présent inventaire, le contenu en y celui et du consentement du sieur Sieur et Demoiselle Paradis sieur Hinselin au dit nom de demoiselle Meusnier demeure en la garde et possession de la dite demoiselle veuve Meunier qui s'en est volontairement chargée pour le représenter quand et acquis appartiendra ont signés

[Paraphes : Eugenie Malvillain / J Paradis / Eugenie Meusnier / Hinselin / Marie Meusnier / Rahault / Chevallier]

[dans la marge]

recu pour clos Le  
quinze septembre  
mil sept cent trente  
cinq

[Paraphe : Chaillou] »

« Pardevant les notaires royaux a Angers soussignés

---

<sup>127</sup> Bon Desloges, Etude LXVII.

fut présent sieur Pierre Meusnier inspecteur des  
Ponts et chaussées demeurant a présent paroisse de  
Sorges près cette ville, le dit sieur Meusnier habille  
à dire et porter houairie pour un titre Conjointement  
avec le Sieur Jean Paradis marchand de vin à Paris et  
Demoiselle marie meusnier son épouse et a cause d'elle  
et demoiselle Eugenie Meusnier fille majeure de Sieur  
Philippe Meusnier peintre ordinaire du Roy en son  
Académie royalle lequel sieur pierre meusnier a fait  
et constitué son procureur général et spécial Maître Richard  
Hinselin huissier au grand conseil.

Auquel il a donné et donne par ces présentes pouvoir  
d'assister et faire procéder à l'inventaire des meubles et effets  
titres et papiers de laisser après le décès du dit sieur  
Philippe Meusnier son père et a cet effet convenir  
d'officier notaire huissier consenti que les dits meubles et  
effet titres et papiers soient mis en la garde et  
possession de demoiselle Eugenie Malvillain veuve du dit  
deffunt sieur Philippe Meusnier, mère du dit sieur  
constituant ou a telle autre personne dont sera convenu  
entre les partyes et a cet effet faire trouver les  
réquisitions protestations et porter les consentements  
que le sieur procureur constitué avisera, mesme  
de forme les oppositions demande qu'il avisera bon  
estre S'en désister, constituer un ou plusieurs  
Procureur, les R[...?], comme aussi après  
la confection du dit inventaire et que le dit sieur procureur  
constitué aura reconnu les forces De la dite succession  
l'accepter ou y renoncer et au cas que le sieur procureur  
constitué juge a propos et pour le bine et utilité  
du dit Sieur constituant faire les actes de renonciation  
à la succession du dit feu Sieur Philippe Meusnier son père

doit par devant notaire soit au greffes faire  
insigner les dites renonciation et la faire  
signifier si besoin aux parties intéressées  
et généralement faire par le dit Sieur Procureur  
constitué tout ce qu'il jugera nécessaire et convenable  
soit pour la conservation du Sieur constituant soit pour  
la répudiation de la dite succession promettant les  
auront et avoir pour agréable, plaider oposer  
appeler ellire domicile car ainsy et promettant  
obligeant [...?] renonçant et dont [...?] qu'il fait et passe  
au dit Anger étude Bardoul lun des dits notaires  
le premier septembre mil sept cent trente cinq  
avant midy  
[Paraphe : Pierre Meusnier] »

Doc. 10, Renonciation de Jean Paradis, Marie Meusnier, Pierre Meusnier et Eugenie Meusnier  
à la succession de Philippe Meusnier leur père  
17 septembre 1735

Minutes de l'Etude notariale de Jean-Baptiste Hugot  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/LXI/394

« [dans la marge]  
Renonciation  
17 septembre 1735

[en haut de page]  
Jean Paradis Marie  
Meusnier sa femme et autres

[corps de texte]  
Aujourd'huy sont comparus pard[evant]  
les conseillers du Roy notaires au Châtelet de Paris souss[ignez]  
Sieur Jean Paradis marchand de vins a Paris et d[emoiselle] Marie  
Meusnier sa femme qu'il autorise demeurant quay de la  
Tournelle paroisse S[aint] Nicolas du Chardonnet et  
M[âitre] Richard Hinselin huissier au grand conseil dem[eurant] a  
Paris Rue Comtesse d'Artois P[ar]oisse S[aint] Eustache au nom  
et comme procureur du Sieur Pierre Meusnier inspecteur  
des ponts et chaussées fondé de sa procuration générale  
et spéciale entre autre choses de l'effet des présentes passée  
devant Drouault et Bardoul no[taires] royaux à Angers  
le premier septembre présent mois dont l'original] duement  
contrôlé est demeuré annexé a la minutte de l'inventaire  
fait après le décès du Sieur Meusnier cy après nommé  
devant m[âitre] Chevallier que en la minute et son confrère Not[aire] a Paris  
le treize du présent mois après avoir été certifié véritable  
par le dit Hinselin.  
Et Dam[oiselle] Eugenie Meusnier, fille majeure dem[eurante] a Paris  
Rue S[aint] Thomas du Louvre p[ar]oisse S[aint] Germain Lauxerrois.  
Lesquels ont par ces présentes déclaré qu'ils renoncent  
à la succession du sieur Philippe Meusnier peintre ord[inaire]  
du roy et cons[eiller] de son académie royalle père de la dite Marie  
Pierre et Eugenie Meusnier et à la ~~succession~~ communauté  
des biens qui a été entre luy et Dam[oiselle] Eugenie Malvillain  
sa veuve, comme leur états la dite succession et comm[unauté]  
plus onéreuse que proffitable jurant et  
affirmant en leurs âmes et conscience en mains [?]  
[...?] dit notaire navoir pris ny aprehendé aucun  
biens et effets d'icelluy ce ne sy estre immiscer

en façon quelconque # dont acte pour lequel faire insinuer  
ou besoin sera ce signifier a qui apartiendra les dits  
comparants ont fait et constitué le dit procureur et  
porteur donnant pouvoir pour obl[igation] Ren[onciation].  
Fait et passé a Paris en étude le dix sept[ième]  
septembre mil sept cent trente cinq soussigné

sans prejudice aux dits Sieur et d[emoiselle] Paradis de leur droit  
et action contre lad[ite] succession qu'ils se réservent  
exercer contre qui et ainsy quils aviseront  
[paraphes : J Paradis / Hinselin / Eugenie Meusnier / Marie Meusnier / [...?] / Hugot] »

Doc. 11, Renonciation d'Eugenie Malvillain à la succession de Philippe Meusnier son époux  
17 septembre 1735

Minutes de l'Etude notariale de Jean-Baptiste Hugot  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/LXI/394

« [Dans la marge]  
Renonciation  
17 Septembre 1735

[En haut de page]  
Eugenie Malvillain  
V[euve] Philippes Meusnier

Aujourd'hui est comparu par devant les  
conseillers du Roy notaires au Châtelet de Paris Soussignez  
Dam[oiselle] Eugenie Malvillain Veuve du S[ieur] Philippes Meusnier  
peintre ord[inaire] du Roy et conseiller en son académie Royale d[emeurante]  
à Paris rüe S[aint] Thomas du Louvre p[ar]oisse S[aint] Germain Lauxerrois.  
Laquelle a par ces présentes déclaré quelle renonce a la comm[unauté]  
de bien qui a été entre elle et le deffunt son mary convenu  
luy étant i celle plus onereuse que proffitable jurant  
et affirmant en son âme et conscience n'avoir pris ny  
appréhendé aucun bien et effet de la d[ite] communauté  
et ne s'y estre immiscé en façon Quelconque# dont acte  
pour lequel faire insinuer ou besoin sera ce signiffier et  
qu'il apartiendra Elle a fait et constitué son procureur et  
porteur donnant pouvoir [...?] semble [...?].  
Passé a Paris en étude le dix sept  
Septembre mil sept cent trente cinq soussigné

#sans préjudice a elle de ses dot douaire reprises et  
convention matrimoniale et encore les droits  
résultant de son contrat de mariage contre qui  
et ainsy qu'elle avisera  
[Paraphes : Eugenie Malvillain / Hugot]

Doc. 12, Vente des meubles de feu Philippe Meusnier par Jean Paradis à Eugenie Meusnier  
2 novembre 1735

Minutes de l'Etude notariale de Jean-Baptiste Hugot  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/LXI/394

« [dans la marge]  
Vente de meubles  
2 novembre 1735

[En haut de page]  
Le timbre est à l'autre feuille

[Corps du texte]

Fut présent Sieur Jean #Paradis marchand de vin a Paris  
demeurant quay de la Tournelle paroisse S[aint] Nicolas du  
Chardonnet, lequel a par cet présente vendu et promis et  
garantis à toutes revendications à dam[oiselle] Eugenie Meusnier fille  
majeure demeurante a Paris rüe S[aint] Thomas du Louvre p[ar]oisse  
S[aint] Germain Lauxerrois et ci présente et acceptant lesd[its] meubles  
hardes linges et effets mobiliers cy après déclaré cest à  
scavoir : Une pelle, pincette, cremailler, quatre chenets, broche,  
une fontaine de cuivre rouge contenant quatre sceaux, une  
bassinoire de pareille cuivre jaune, un petit bureau de bois noircy,  
avec ses tiroirs, une commode avec ses tiroirs ayant g[...?]  
dorés, et dessus de marbre, un fauteuil de canne, deux armoires  
de bois de noyer, et deux guichets, trois fauteuils et trois chaises  
de bois blanc remplies de paille, quinze chaises, un fauteuil, six  
tabourets de tapisserie, deux dessus et fond de fauteuil de tapisserie  
non montés, quatre miroirs de différentes grandeurs et dans leur  
bordure de bois doré avec une glace de trois pieds de long  
sur huit pouces de haut dans sa bordure de bois doré  
Huit portraits dont cinq dans leurs bordure de bois doré,  
Six tableaux de différentes grandeur représentant fruits,  
fleurs, paysages et architecture avec leur bordure de bois  
doré, cinquante aunes de tapisseries de satin tant rouge que  
vert, quatorze aunes d'autre tapisserie appelée damas et [...?]  
Une portière de panne rouge , trois lits à bas pilliers  
dont deux jumeaux garnis chacun de deux matelas, lit traversin  
de Couty , remply de plumes couverture de laine blanche et  
courtepointe, et un autre petit lit de repos avec son matelas,  
Huit paires de draps, trois douzaines et demi de serviettes  
douze nappes et deux douzaines de torchons, tous  
lesquels meubles et effets le dit S[ieur] Paradis promet et s'oblige  
fournir et délivrer dans ce jour à la [dite] D[emoiselle] Meusnier qui sera  
tenüe ainsy qu'elle s'y oblige de venir recevoir la d[ite] délivrance

et faire entrer iceux de chez le d[it] S[ieur] Paradis dans ce d[it] jour.  
cette vente faite moyennant le prix et somme de mille livres  
à quoi [...?] les d[its] meubles et effets ont été prises et estimé par gens [...?]  
experts et a ce connoissants, nommez ce convenues par les d[ites]  
parties dont elles sont contentes laquelle somme de

mille livres la d[ite] dam[oiselle] Meusnier promet et s'oblige  
bailler et payer au d[it] S[ieur] Paradis dans ce d[it] jour aussitôt  
et mont[...?] après la délivrance qui luy aura été faite  
des d[its] meubles. Et pour l'exécution des présentes les d[ites]  
parties ont élu domicile en leur d[ite] demeure aussy [...?] lieu  
nonobstant et promettant obligéant & ren[onçant].  
Fait et passé a Paris en étude le deuxième jour de  
novembre mil sept centrente cinq après avant midy.  
Et ont signé  
[Paraphes : JParadis / Eugenie Meusnier / Desbay [?]/ Hugot]

En le d[it] jour deuxième novembre mil sept centrente cinq après  
midy est comparüe devant les Not[aires] susdits ce soussignez la d[ite] dam[oiselle]  
Meusnier nommée en l'acte cy dessus et de l'autre part laquelle reconnoit  
que le d[it] Sieur Paradis aussy nommé au d[it] acte par ce présent luy a  
fourny livré et mis en sa possession et quitte et fait élever  
tous les meubles et effets mentionnez aud[it] acte dont elle est  
contente et le décharge, et au moyen de ce elle a présentement  
payé compté nommé et déclaré au d[it] S[ieur] Paradis qui delle  
reconnoit avoir reçu en louis d'argent et monnoie aiant court  
la somme de mille livres promise par les actes pour le prix  
des meubles et effets vendus par iceluy dont il la quitte et  
décharge pareillement prom[ettant] obl[igéant] ren[onçant]. Fait et passé à Paris  
en études le d[it] jour et an. Et ont signé  
[paraphes : JParadis / Eugenie Meusnier / Hugot / Desbay [?]] »

Doc. 13, Inventaire après décès d'Elizabeth Thiesenhausen, veuve de Michel Boyer  
11 octobre 1743

Minutes de l'Etude notariale de Pierre Nicolas d'Aoust  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XCVI/353

« [dans la marge] Inventaire  
11 octobre 1743

[Corps de texte]

L'an mil sept cent quarente  
trois le vendredy onz[ième] jour d'octobre sur les deux  
heures de relevée au réquisitoire du S[ieur] Charles  
Moparvi [?] agent des affaires de feu M[âitre] le grand Duc  
de Monceau, dem[urant] à Paris rüe Vivienne paroisse S[aint] Eustache  
[...?] et [...?] du testament de deffunte  
d[ame] Elizabeth de Thiesenhausen veuve du S[ieur] Michel  
Boyer peintre du Roy et de l'Académie Royale de  
peinture, reçu par [...?] des d[its] no[taires] sou[ssignez] ce sont  
conf[essé] le deux septembre dernier, vu au greffe de la  
Justice du Châtelet de cette ville ce jourd'huy  
suivant la [...?] signée Thiery entant en marge d' [...?]  
expéd[ition] du d[it] testament à l'instant remis au d[it] S[ieur] [...?]  
le d[it] Con[seiller] du Roy no[taire] à Paris [...?] se sont  
transportés en la maison scise en cette ville rüe Montmartre  
dont le rez de chaussée est occupé par le S[ieur] Paris  
apothicaire, où la d[ame] Veuve Boyer est décédée le six  
du présent mois en étant le d[it] S[ieur] Mos[...?] en sa d[ite] qualité  
a requis les [dits] no[taires] sous[signez] de présentement procéder à l'inv[entaire]  
et description des effets de la d[ite] deffunte  
pourquoy il a déclaré quil a fait trouver en la d[ite] maison  
M[âitre] Blanchard Con[seiller] du Roy au Châtelet pour  
procéder de sa part à la reconn[aissance] et levée de [...?] par  
luy apportais sur les effets délaissé par la d[ite] deffunte, le S[ieur]  
Louis Noch huissier comm[issaire] présent au d[it] Châtelet pour  
faire l'estimation des effets qui s'y trouveront sujets  
ce quil a par exploit [?] du d[it] S[ieur] Noel du jour d'hier fait [...?]  
ceux qui sont habiles à se porter héritier de la d[ite] deffunte  
à se trouver ce jourd'huy en la d[ite] maison ou est décédée la d[ite]

deffunte pour être présente aux d[ites] reconn[aisances] et levée des scellées  
inv[entaire] et prisée  
est attesté [...?] de laq[uelle]sommation sont intervenus  
S[ieur] Charles Frontier peintre de l'Académie royale  
de peinture dem[urant] rüe du petit Lyon quartier S[aint] Germain  
des prés paroisse S[aint] Sulpice  
et S[ieur] Pierre Sulpice Frontier maître sellier à Paris  
dem[urant] mêmes rüe et paroisse, l'un et l'autre habiles  
à se dire et porter héritier chacun pour un quart de la d[ite]  
deff[unte] d[ame] V[euve] Boyer leur cousine.  
Mais attendu que les autres héritier présomptif  
de la d[ite] deffunte qui sont le S[ieur] Edme Charles Frontier

cons[eiller] de la maison de sa S[ainteté] M[onseigneur] le Prince de Condé  
et d[emoiselle] Louise Madelaine Frontier épouse du S[ieur] Michel  
Phelypeaux marchand bonnetier à Paris ne sont point  
comparus ce qu'ils n'ont point été sommé par le d[it] Exploit [?]  
(qui est demeuré joint au procès verbal du d[it] M[âitre] Blanchard  
Comm[issaire]) de se trouver en la [dite] maison pour être présent  
aux d[its] reconn[aissance] et levée de scellés, inv[entaire] et prisée, lequel  
défaut de sommation empêche de pouvoir procéder aux d[its]  
reconn[aissance] et levée de scellés [...] un substitut de M[âitre] le procureur  
du Roy pour l'absence du d[it] S[ieur] Edme Charles Frontier  
et des d[its] S[ieur] et dame Phelypeaux, la vocation a été remise  
à demain samedy douze du présent mois huit heures  
du matin pour procéder aux d[its] reconn[aissance] et levée des scellés  
inv[entaires]# avec parties capables pourquoy il a été convenu  
que le d[it] S[ieur] Edme Charles Frontier et S[ieur] et dame Phelypeaux  
seront sommés de se trouver à cet effet en la maison  
où il se [...] procédé et ont signé avec le d[it] S[ieur]  
Noël huissier [...?]  
[Paraphes : C Mossaron / C. Frontier / S. L. Frontier / Noel / Gervaise [?] / D'Aoust]

Du samedy douze du d[it] mois d'octobre mil sept cent

quarante trois à huit heures du matin suivant  
l'assignation prise en la variation cy dessus  
à la requête du d[it] S[ieur] Charles Mossaron en sa d[ite] qualité  
d'exécuteur du testament sus énoncée de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer  
et en la présence du d[it] S[ieur] Charles Frontier peintre de  
l'Académie royale de peinture  
et du d[it] S[ieur] Pierre Sulpice Frontier maître sellier  
tant en son nom que co[mme] procureur du d[it] S[ieur] Edme Charles  
Frontier contrôleur en la maison de S. A. S. M[onseigneur]  
Le Prince de Condé, du d[it] S[ieur] Michel Phelipault et de la d[ite] d[emoiselle]  
Louise Madelaine Frontier son épouse fondé de leur  
procuracion spéciale [...] l'effet des présentes passé devant  
d'Aoust un des no[taires] sous[ignées] et son confrère le jourd'huy onze  
octobre présent mois le brevet original de laquelle été  
demeuré cy annexé pour y avoir recours.  
Les d[its] S[ieurs] Charles Frontier, Pierre Sulpice Frontier, Edme  
Charles Frontier et d[emoiselle] Phelipault frères et soeur habiles  
à se dire et porter seuls et uniques héritiers chacun pour un  
quart de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer leur cousine et aucun  
d'eux légataires de la d[ite] deff[unte]  
Il a été par le d[it] con[seiller] du Roy no[taire] à Paris sous[igné]  
fait inv[entaire] et description fidèle de tous [...] chacun  
les meubles meublants ustansiles de ménages, habits, linge  
hardes, vaisselle d'argent titres, papiers et autres effets  
délaissés par la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer trouvés ce et aux dits  
lieux cy après désignés dépendant de la maison désignée  
en la procuracion cy dessus où la d[ite] deff[unte] demeurait et où elle  
est décédée le six octobre présent mois, les d[its] effets représentés  
et mis en évidence par d[emoiselle] Claude Marguerite Le Roy  
épouse du S[ieur] Laurent Quenes bourgeois de la ville de

Fontainebleau dem[eurante] [...?] en la d[ite] ville de Fontainebleau  
estan également à Paris logée en la susd[ite] maison  
pour ce présente, gardienne des scellés déposés après  
le décès de la d[ite] d[emoiselle] V[euve] Boyer après serment par elle fait  
mains de D'Aoust un des d[its] no[taires] sous[signés] tous présent  
et de n'avoir détourné un fait ny [...?] qu'il eut été  
détourné aucune chose directement ny indirectement  
sous les peines de droit introduite au cas du contraire  
qui luy ont été expliqués par les d[its] no[taires] et les meubles et  
autres choses sujettes à estimation ont été prisés et  
estimés par le d[it] S[ieur] Louis Noel huissier comm[issaire] [...?]  
dem[eurant] rüe S[aint] Martin paroisse S[aint] Laurent pour ce [...?]  
lequel a dit avoir fait la d[ite] prisée en égard au cour du  
tems présent aux [...?] de deniers et ainsy qu'il suit [...?]  
[...?] que les scellés apposés par le d[it] M[âitre]  
Blanchard comm[issaire] sur les effets délaissés par la d[ite] deff[unte]  
ont esté par luy reconnu sains et entiers enlevés [...?]  
son procès verbal et ce jourd'huy, sous les réserves  
et protestations que font les d[its] S[ieurs] Frontier comparant  
[...?] reconnu contre le testament énoncé en la narration  
cy dessus défense au contraire de la part du d[it] S[ieur]  
Mossaron et de la part de la d[ite] d[emoiselle] Queue institués  
Lé[gataire] universelle par le d[it] testament et ont signé  
[Paraphes : M Leroy / Noel / C Mousseron / [...?] / Frontier / Gervaise [?] / C. Frontier /  
D'Aoust ]

Dans une chambre au trois[ième] étage  
ayant veüe sur la cour  
Premièrement un g[...?] Nupetier [?] rectaux, deux fers  
à repasser linge, deux prestous deux petites postes de cuivre  
jaune un [...?] un bi[...?] une petite  
poire de sala[...?] de pareil cuivre  
avec son sceau de fer, une  
bassinoire de cuivre rouge, un poids de huit mare  
et plusieurs [...?] aussy de cuivre prisé le tout ensemble  
avec deux flambeaux à poudre une manchette et porte mo[...?]  
aussy de cuivre jaune et [...?] la so[mme] de six livres cy ...VI It  
Item une assise de commodité et un crachoir le tout d'étain  
prisés ensemble trois livres cy ... III It  
Item quatre assiettes de fayance commune douze pièces  
de ménage en terre et grés de différente grandeur prisé  
le tout ensemble comme tel quel partie cassé vingt sols cy ... XX s

Dans la même cuisine  
Item deux petits chevets, une p[...?] une pincette de fer  
et un vieux for[...?] prisés ensemble trente sols cy ... XXX s  
Item du grand tableaux peint sur toile représentant un  
paÿsage, dans sa bordure de bois doré deux autres tableaux  
portrait dont un grand et un petit dans leurs bordures ovales  
de bois sculpté doré, un autre tableau aussi portrait de  
femme peint sur toile, dans sa bordure ovalle de bois sculpté  
doré un autre aussi peint sur toile représentant un paÿsage

et architecture, dans sa monture de bois sculpté doré, trois autres petits tableaux de différente grandeur peints en éventail compris un peint sur bois sous leurs verres dans leur moulures de bois sculpté doré, un autre grand tableau devant de cheminée peint sur toile, deux autres tableaux estampes dont un représentant Louis quatorze et l'autre une vierge sous verre blanc dans leurs bordures aussi de bois sculpté doré un petit miroir de neuf pouces de glace de haut sur sept de large dans sa bordure de bois de noyer prisé le tout ensemble co[mme] tel quel huit livres cy ...VIII lt

Item une petite commode de bois de noyer à trois tiroirs fermant à clef garnis de leurs mains et entrées de cuivre, un petit [...?] de bois de noyer un petit coffre trois autres de différente grandeur dont un couvert d'étoffe trois boîtes à thé de fer blanc et deux petites sonnettes prisé le tout ensemble quinze livres Cy ... XV lt

Item trois chaises de bois noircy une petite scie des [...?] ou miroir de cour de [...?] tapisserie de point d'Hongrie, en plusieurs morceaux sur deux autres [...?] de haut faisant le tour de la cuisine, un rideau de feutre en deux parties de toile blanche d'une aulne environ de large chacun avec sa tringle de fer et anneaux prisés ensemble huit livres cy ... VIII lt

Item seize volumes de livres dont un infolio un inquarto et le surplus inoctavo et ind[...?] traitant de dévotion reliés en veau, prisés ensemble quarentes sols Cy ... XL s

Item une petite couchette d'environ deux pieds de large de bois de chesne et bois blanc en deux parties sanglées une paillasse de toile, deux matelas de laine [...?] de toile à carreaux et [...?]taine blanche une courtepointe deux rideaux deux bonnes graces doubles peintes [... ?] et grand fond avec deux soubassement et tour de toile de couteau [?] avec les tringles de fer prisé le tout ensemble vingt livres cy ... XX lt

Dans une chambre ensuite  
ayant veüe sur la rüe

Item un grand tableau peint sur toile représentant un portrait dans sa bordure de bois sculpté doré prisé vingt livres cy ... XX lt

Item deux tableaux pendant peints sur toile représentant des ports de mer, un autre aussi peint sur toile représentant la chaste Suzanne prisés ensemble trente livres cy ... XXX lt

Item deux autres tableaux peints sur toile représentant des paÿsages et architectures deux petits tableaux portraits d'homme et femme aussy peints sur toile dans leur bordure à oreilles de bois sculpté doré, deux autres tableaux aussy peints sur toile représentant des portraits de femme aussy dans leur bordure ovalles de bois sculpté doré

Un autre petit tableau peint sur bois

représentant un portrait de femme dans sa bordure de bois sculpté doré un autre petit tableau peint sur papier collé sur bois représentant une Madeleine et deux autres petits aussy peints sur papier représentant des chasseurs dans leurs bordures aussy de bois sculpté doré un petit baromètre dans sa bordure de bois rougy prisé le tout ensemble avec un autre tableau estampe représentant les S[ieur] et D[ame] Rigaud sous verre blanc, dans sa bordure de bois doré la somme de seize livres cy ... XVI lt

Item une commode de bois de plaquage à trois tiroirs fermant à clef garnie de mains et entrées de serrures de cuivre une petite armoire de bois de chesne à deux battants fermant à clef, une petite table et écritoire de bois de noyer couverte de maroquin garnies de tiroirs et une vieille boiste de bois de sapin en caisse une tableau de bois blanc sur leur pied de pl[...] prisés ensemble trente livres Cy ... XXX lt

Item deux banquettes d'environ trois pied de long chacune les d[ites] banquettes à dos, quatre chaises de bois de noyer le tout couvert de serge rouge, un petit canapé de tapisserie à l'éguille [...] ancien encadré de serge rouge deux petites chaises aussi de bois de noyer, couvertes de tapisserie à l'éguille [...] encadrés de serge rouge avec un fauteuil pareil aux d[ites] chaises, un autre fauteuil de même bois couverte de Calmandre [...] rayée rouge et petit gris, le tout remply de [...] et crin prisés ensemble vingt quatre livres cy ... XXIV lt

Item un miroir de trente trois pouces de glace de haut sur vingt quatre de large dans sa bordure et chapiteau de bois sculpté doré prisé soixante douze livres cy ... LXXII lt

Item huit autres [...] miroirs de cours de vieille tapisserie à bandes de serge rouge et bandes de [...] satinade de différente couleur sur environ deux aulnes de haut, un devant de cheminée aussy de serge rouge en

deux parties avec la tringle et anneaux, deux rideaux de feutre de toille de coton blanc, de deux aulnes de large chacun sur deux aulnes un quart de haut avec leur tringles et anneaux prisé le tout ensemble avec une petite portière à bande de pareille serge et satinade seize livres cy ... XVI lt

Item une petite couchette à bas [...] de bois de chesne de trois pieds de large garnies de [...] de bois, une paillasse de toille, un matelas de laine couverte de [...] blanche un lit et un traversin de coutil remplis de plumes quatre petits oreillers aussy de coutil remplis de plumes de [...] trois avec leur housses de toille rayée un couverture de laine blanche une courtepointe de petite toille rayée doublée d'une [...] un couvrepied de toille de [...] doublée d'une toille grise, deux grands rideaux deux somme[...] et deux soubassement le tout de serge rouge, bordé d'un petit ruban de soye blanche avec les pentes en dehors de pareille serge, le dossier grand fond et petites pentes de toille de couleur et les tringles tournantes [...] de fer [...?], prisé le tout ensemble

avec une petite chaise de bois de noyer couverte de damas de fleur  
fond bleu remplie de crin prisé la so[mme] de quarente livres  
Cy ... XL lt

Dans une petite armoire

Item dix huit assiettes, un saladier, six compotiers de  
différente grandeur, deux grandes saucierres, trois cuvettes et  
deux pots à l'eau aussi de différente grandeur, une theyere  
avec son couvercle, un pot à sucre, six soucoupes le tout de  
fayance commune, bleüe et blanc, quatre petits gobelets de  
terre de Flandre, une écuelle de terre a bouillir avec son couvercle  
et cinq bouteille carafes de gros verre vides prisé le tout  
ensemble co[mme] tel quel en partie cassé quatre livres cy ... IIII lt

Dans le tiroir de la commode  
étant dans la cuisine

Item quatre ou environ pesant de soye de différente  
couleur tant en écheveaux qu'en plattes six petits pieds de bois  
[...?] prisés ensemble cinquante sols cy ... L s  
Item trois paires de souliers et quatre paires de

mules de différente couleur en étoffes deux autres paires  
de mules et une paire de souliers couverts de [...?]  
deux vieilles paires de bas, une paire de boucles de t[...?] et  
une caisse de boucle façon de la chine prisés ensemble  
avec un panier a ouvrages de huit livres cy ... VIII lt  
Item une montre faite par Langlois à Paris avec son  
cadran de cuivre garny d'émaille dans oses veste avec sa  
chaisne platte et crochet aussy de cuivre prisé vingt livres  
Cy ... XX lt

Item un coupon d'environ trois quarts de mousseline  
[...?] brodée quatre autres petits restes de mousseline virée [?]  
cinq vieux mouchoirs de cols aussy de mousseline sept paires  
de petites mouchettes plattes à un rang , quatre autres petites  
manchettes à un rang le tout de toille de baptiste, trois autres  
paires de manchettes à deux rangs de mousseline brodée  
deux autres paires de manchettes à un rand aussi de  
mousseline brodée, un mouchoir de col de pareille mousseline  
trois autres paires de manchettes a un rand de mousseline  
rayée prisé le tout ensemble co[mme] tel quel la so[mme] de seize  
livres cy ... XVI lt

Item sept garnitures de deux pièces chacune de mousseline  
garnie de dantelles à brides et à rizeaux [?] de différente  
grandeur, trois coupons de baptiste neuve dont deux d'une aulne  
chacun et l'autre d'un demie aulne le tout ou environ avec  
les fonds de servans aux d[ites] garnitures deux sonnets peignés six  
autres petites garnitures de deux pièces chacune de mousseline  
unie et rayée prisé le tout ensemble avec une [...?]  
de grosse mousseline claire la so[mme] de dix huit livres cy ... XVIII lt  
ce fait après avoir acquis à ce que de [...?] jusqu'à [...?]  
les meubles [...?] inv[entoriés] en la présente une [...?] force du consentement  
des d[ites] parties et d[it] noms et qualité demeurés en la garde et

possession de la d[ite] d[emoiselle] Queue qui s'en est volontairement chargée  
co[mme] dépo[sitaire] des biens de [...?] pour les représentant quand et à qui  
il appartiendra et la narration pour la continuation du  
présent inv[entaire] a été remis à ce jourd'huy deux heures de relevée  
et ont signé la présente narration ou cinq de [...?]

rayés co[mme] nuls

[Paraphes : Cm leroy / C Mossaron / .. Frontier / C. Frontier / Noel / D'Aoust / Gervaise [?] ]

Du d[it] jour samedi douze octobre  
mil sept cent quarente trois deux  
heures de relevée et présent inv[entaire] a été  
continué par les no[taires] sous[ignés] les mêmes  
requestes et présence que dessus de la  
manière et ainsy qu'il suit

Dans l'armoire cy d[it] inv[entaire]  
dans la chambre ayant veüe sur  
la rüe

Item six souscoupes, une autre souscoupe, cinq tasses ou gobelets  
le tout de porcelaine, deux autres petites tasses à [...?] aussy  
de porcelaine, cinq autres petites tasses, deux souscoupes et deux  
tasses à caffè de fayance commune, quatre gobelets et deux souscoupes  
de terre d'Angleterre dont deux blancs et le surplus pareille  
six petits gobelets à [...?] de grand verre, prisés le tout ensemble  
avec un petit flacon de cristal garny de sa cuvette et bouchon  
d'argent la somme de six livres cy ... VI lt

Item une petite chauffrette à esp[er] [...?] de vin avec sa cuvette, une  
petite bouilloire avec son couvercle, le tout de cuivre jaune  
une autre bouilloire de [...?] tail du levant, deux flambeaux à poids  
avec leurs mouchettes et porte mouchettes de cuivre argenté  
deux pommiers et deux petites caffetieres de fer blanc, une petite  
tablette couverte de chagrin garnie de deux petites plaques en  
dessus éguille d'argent, un petit miroir de poche aussy couverte  
de chagrin, une tabatière d'yvoire peinte en bleu, doublée en  
argent à charnière et cercle aussy d'argent, une petite boussolle  
aussy d'argent dans sa boiste de chagrin doublée de velours  
verd, un quarré de toilette, de bois peint en verd et autres couleurs  
fermant à clef et un autre quarré de toilette en forme de  
grimace [?] couverte de drap verd et en dedans de bois rouge  
à manche d'or [?] et de bois noircy prisé le tout ensemble dix livres  
Cy ... X lt

Item vingt trois chemises à usage de femme de taille de  
ménage, partie élimée et partie neuve, petits restes de  
différente toille neuve, prisé le tout ensemble vingt livres cy ... XX lt

Item deux paires de manchettes dont une à deux rangs et l'autre  
à un rang de mousseline brodée, une autre paire de manchettes à un  
rang de mousseline brodée et deux autres à un rang de  
mousseline unie, deux petits ca[ro] [...?] doubles et trois bonnets

frisés, deux vieilles chemises de toille fine rapiécée, prisés ensemble  
quatre livres cy ... IV lt

Item deux rideaux de fenestre de toille ouvrée de deux

aulnes de large chacun, sur deux aulnes et un tiers le tout environ de haut, deux autres [...] rideaux de pareille largeur et hauteur de toile blanche, prisés ensemble co[mme] tels quels et estimés huit livres cy ... VIII lt

Item deux jupons de J[...?], et un autres vieux Jupons aussy de [...] dont un brodé de laine et l'autre peint en jaune, un autre petit jupon de toile banche et un autre pareil, un corset de [...] rayé prisés ensemble co[mme] tels quels avec un autre petit corset de pareil Bazin la so[mme] de dix livres cy ... X lt

Item deux autres petits corsets aussy de Bazin rayés, un [...] casaquierre [?] de chamoise rayée verd et brun et une vieille robbe de damas [...] à fleurs démontée doublée de taffetas de même couleur prisés ensemble dix livres cy ... X lt

Item douze serviettes et deux nappes de toile pleine avec douze torchons de grosse toile de ménage prisés la so[mme] de dix livres cy ... X lt

Item neuf draps de toile de ménage d'environ dix aulnes la paire, prisés ensemble trente livres cy ... XXX lt

Item un petit bureau de bois noircy garny de neuf petits tiroirs, une petite boiste couverte de chagrin doublée de velours rouge et un petit coffre couvert de cuir [...] fermant à clef prisés ensemble vingt quatre sols cy ... XXIII s

Item une courtepointe de toile de couleur a fleurs piquée et doublée de toile prisée cinq livres cy ... V lt

Item six petites cuillères à caffé et deux goblets en timballe [...] d'argent blanc poinçon de Paris pesant ensemble un mare une once trois gros [?] prisés à juste valleur et sans bain [?] co[mme] vaisselle platte à raison de quarante huit livres six sols cinq deniers le mare revenant la d[ite] quantité au d[it] prix à la so[mme] de cinquante six livres douze sols cinq deniers cy LVI lt XII s V d

Item sept cuillères et sept fourchettes aussy d'argent blanc poinçon de Paris, pesant ensemble quatre mares quatre onces un g[...] prisé aussi à juste valleur et sans [...] co[mme] vaisselle platte à raison de quarente huit livres six sols cinq deniers le mare revenant la d[ite] quantité au d[it] prix à la so[mme] de deux cent

dix huit livres trois sols onze deniers cy ... IIc XVIII lt III s XI d

Item une écuelle à oreilles et un manche de petit couteau de tableau le tout aussi d'argent blanc poinçon de Paris pesant ensemble [...] mare sept onces deux gros [?] prisés aussi à juste valleur et sans [...] co[mme] vaisselle montée à raison de quarante sept livres douze sols deux deniers le mare revenant la d[ite] quantité au d[it] prix de la so[mme] de quatre vingt dix livres quinze sols cy ... XC lt XV s.

Item se trouve dans une petite bourse trente sept Louis d'or à vingt quatre livre pièce [...] ensemble huit cent quatre vingt huit livres cy ... VIII c IIII xx VIII lt

Dans le tiroir de la commode  
inv[entoriée] dans la d[ite] chambre sur  
le devant

Item quatre gobelets, deux souscoupes et un port à sucre le tout

de terre de Flandre, une petite souscoupe de porcelaine, un petit pot à l'eau et un petit pot à confitures avec leurs couvercles de gros verre façon de cristal prisés le tout ensemble quarente sols Cy ... XL s.

Item douze paires de bas dont dix de fil de coton tricotés et deux de filsselle dont une bleue l'autre rouge, deux paires de mitaines de fil et fille couleur camille [?], dix paires [...?] mitaines de fil et coton ou tricottés, une paire de bouts de [...?] aussy de coton tricotté cinq bonnets picqués cinq petits mouchoirs de poche de toille blanche, trois petites taves d'oreillers, douze petits bonnets de nuit à bande de petites dantelle de Baptiste et mousseline rayée et unie, un peignoir de toille blanche une autre tave d'oreiller de toille de coton blanche prisés le tout ensemble co[mme] tel quel et elimé la so[mme] de six livres cy ... VI lt  
Item une robe de taffetas glacé un jupon de taffetas rayé et une robe semblable, un petit jupon de toille ch[...?] une robe de satin à grandes rayes blanc et f[...?] doublée de taffetas rayé, une coiffe et un mantelet de gaze à fleurs avec leur [...?] garnis de petites dantelles un vieux corset de satin rayé prisé le tout ensemble quinze livres cy ... XV lt  
Item trois vieilles paires de bas de fil et coton tricotté Une paire de [...?] aussy de fil et coton tricotté, dix

bonnets picqués, cinq paires de chaussons dont quatre de toille et l'autre de fil et coton tricottés prisés ensemble co[mme] tels quels quarente sols cy ... XL s

Item treize petites [...?] de [...?] de toille à bandes de Baptiste, dix petites serviettes à Caffé de toille verte et petite vingt huit serviettes et une nappe de toille pleine et œuvrée de pareille prisés ensemble quatre livres cy ... IIII lt  
Item deux petits corsets de toille de couleur à fleurs doublés de satin rayés, un jupon picqué un autre semblable de satin jaune pasle doublé de toille grise, un autre vieux jupon de satin rayé jaune et blanc, un autre de satin blanc à fleur, une robe de [...?] mauve noir, une autre robe de [...?] de suite petit gris et camille [?] doublé de taffetas camille [?], une autre robe de petit damas à fleurs fond camille [?] doublée de taffetas rayé, une autre vieille robe de petit satin rayé couleur oline [?], une autre robe de taffetas rayé blanc et autres couleurs, deux vieux casaquierres [?] rayés doublés de toille, deux Jupons de toilles de coton blanc brodés en laine un mantelet de satin noir, avec sa coiffe garnie de petite dantelle de même couleur, un corset de taffetas de même couleur deux petites taves d'oreillers dont un de toille de couleur et l'autre de damas de couleur, prisé le tout ensemble avec cinq pelottes de Cotton à tricotter sans environ trois quarts la so[mme] de quatre vingt dix livres cy ... IIII xx X lt

Ce fait après avoir vacqué jusques neuf heures [...?] double vacation à la réquisition des parties pour [...?] tour à ce que dessus qu'a examiner et mettre par ordre porter des papiers trouvés dans les scellés du d[it] M[âitre] Blanchard Comm[issaire] les d[its] papiers tant examinés que ceux estant à examiner ont été remis sous les scellés du d[it] M[âitre] Blanchard, lesquels scellés ainy que les

meubles et effets inv[entoriés] en la présente vacation (à l'exception des derniers comptants) ont été du consentem[ent] des parties et d[it] noms et qualités demeurés en la garde et possession de la d[ite] d[emoiselle] Queue qui s'en été volontairem[ent] chargée co[mme] dépo[sitaire] des biens de justice pour les représenter quand et à qui il appartiendra et les d[its] deniers comptants montans à trois cent quatre ving huit livres ont été réunis en la possession du d[it] S[ieur] Mossaron en sa d[ite] qualité

d'exécuteur testam[entaire] lequel s'en est chargé en la même qualité pour les représenter quand et à qui il appartiendra et la vacation pour la [...?]tion du présent inv[entaire] a été remise à lundy prochain quatorze du présent mois d'octobre huit heures du matin et ont signé la présente vacation Rayés co[mme] nuls

[Paraphes : cm Le Roy / C. Mosseron / Frontier / C. Frontier / Noel / Gervaise [?] / D'Aoust ]

Du d[it] jour lundy quatorze d'octobre mil sept  
cent quatorze trois huit heures du matin  
le présent inv[entaire] a été continué par les no[taires]  
sous[igné] et mêmes requestes et présent  
que dessus de la manière et ainsy quil [...?]

Suivent les papiers

Premièrement# l'expéd[ition] en parchemin du contrat de mariage d'entre la d[ite] deff[unte] V[euve] Boyer et le d[it] S[ieur] Boyer son mary passé devant M[aitre] Fortier et son conf[rère] no[taire] à Paris le vingt un aoust mil VII C vingt Trois [...?] janvier M VII C vingt quatre suivant.

Lequel la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer a apporté en mariage la so[mme] de quatre mille sept cent soixante quinze livres dans les effets mentionnés [...?] état demeuré annexé à la [...?] du d[it] contrat, et le d[it] S[ieur] Boyer a apporté la so[mme] de six mille cinq cent cinquante livres dont le d[it] S[ieur] Boyer a fait donation à la d[ite] D[emoiselle] lors sa future épouse dans le cas où elle le survivrai sans en faire ##

Item trois pièces

La première est la grosse du procès verbal d'apposition de scellés faite après le décès du d[it] S[ieur] Boyer mary de la d[ite] défunte par Jacques Gabriel de Noyon lieutenant général civil criminel et de Police de la prevosté de l'hôtel du Roy le seize janvier M VII C vingt quatre.

La seconde est la grosse de l'inv[entaire] fait après le décès du d[it] S[ieur]

[dans la marge]

# deux pièces

La première est

##et la seconde est l'expéd[ition]

en papier d'une obligation passée

devant M[aitre] Cleret et son conf[rère]

no[taires] à Paris le douze octobre M VII C

vingt deux par le d[it] Sieur Boyer

au profit de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] son

épouse [...?] fille, laq[uelle] obligation faisant

partie des effets apportés et dus par

la d[ite] deff[unte] [...?]tion en l'état

annexé à la minutte du d[it] contrat  
de mariage.

Les d[it]deux pièces inv[entoriées] l'une et l'autre.

Boyer par le d[it] S[ieur] de Noyon le quinze février M VII C vingt quatre  
à la requeste de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer et du procureur du Roy  
de la d[ite] prevosté de l'hôtel stipulant pour les présomptifs héritiers  
du d[it] S[ieur] Boyer.

Et la trois[ième] est la grosse du procès verbal de vente des effets  
délaissés par le d[it] S[ieur] Boyer faite par François Pezé huissier créancier  
ord[inaire] du Roy en la prévosté de son hostel le treize mars M VII C vingt quatre  
suivant lequel le prix [...?] de la d[ite] vente s'est  
trouvé monter à six mil et quatre vingt  
onze livres dix huit sols.

Lesquelles trois pièces ont été cottés et parafée par [...?]  
et inv[entoriées] sur la p[remière] et sur la d[ernière] pour le tous Deux  
Item l'expéd[ition] en parchemin d'un acte passé devant M[aître] Daran [?]  
et son conf[rère] no[taire] à Paris le trois may M VII C sept [...?] à Auxerre  
le vingt huit juin suivant et à Paris le quatre juillet M VII C treize suivant  
Lequel la d[emoiselle] Marie Baudin fille majeure a fait donation à la d[ite] deff[unte]  
d[emoiselle] v[euve]

Boyer de différentes parties de rente dûes à la d[ite] d[emoiselle] Baudin en la ville  
d'Auxerre, dont une de vingt huit livres quatorze sols de rente foncière stipulée  
rachetable de cinq cent soixante quatorze livres, une autre de vingt quatre  
livres aussy de rente foncière, une autre de cent dix sols de même rente  
une autre de trente neuf sols de pareille rente stipulée rachetable de  
trente neuf livres, et la dernière de trente sols aussy de rente foncière pour [...?]  
par la d[ite] d[emoiselle] V[euve] Boyer jouir et disposer des d[ites] parties de rente en toute  
propriété, ainsy que des arrerages qui e[...?] lors de[...?] aux  
charges en fond[?] exprimés en la d[ite] donation inv[entoriée] Trois  
Item un billet signé veuve Frontier datté à Paris du trente  
septembre M VII C trente neuf de la so[mme] de quatre vingt seize livres  
payable à la volonté de la d[ite] V[euve] Boyer. Le d[it] billet inv[entorié] Quatre  
Item deux pièces

La première est la grosse en parchemin d'un contrat passé  
devant le d[it] M[aître] Cleret<sup>128</sup> no[taire] à Paris le vingt cinq juin M VII C vingt huit  
de constitution viagere f[aite] par d[emoiselle] Marguerite Louis Travergee veuve du S[ieur]  
Nicolas Frontier maître sellier carossier à Paris au profit de la d[ite] d[emoiselle] V[euve]  
Boyer et de la d[ite] d[emoiselle] Marie Baudin et de la survivante d'elles de deux  
cent vingt cinq livres de rente viagère.

Et la seconde est la grosse en parchemin d'un autre contrat passé  
devant le d[it] M[aître] Cleret no[taire] le vingt février M VII C trente de constitution viagère  
Faite par la d[ite] d[emoiselle] Veuve Frontier au proffit des d[ites] d[emoiselles] V[euve]  
Boyer et Baudin

et de la survivante d'elles de cent soixante cinq livres de rente viagère.

Lesquelles deux pièces ont été inv[entoriées] l'une et l'autre Cinq  
Item la grosse en parchemin d'un contrat passé devant m[aître] Cleret

et son conf[rère] no[taires] à Paris le vingt sept juin M VII C dix huit de constitution  
faite par M[aîtres] les prevosts des marchands et échevins de cette ville au proffit

---

<sup>128</sup> Il s'agit du notaire Nicolas-Philippe Cléret, de l'étude notariale LXIX.

de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer de quatre vingt douze livres de rente  
viagère

en marge de laquelle est une mention signée Clairet portant que  
la d[ite] rente est réduite à cinq[ante] huit livres dix sept sols sept deniers.

La d[ite] grosse inv[entoriée] Six

Item la grosse en parchemin d'un autre contrat passé devant le d[it] M[aître]  
Cleret et son conf[rère] no[taire] à Paris le six may M VII C vingt un de  
constitution f[aite] par les d[its] S[ieurs] les prévôts des marchands et échevins  
de cette ville au proffit de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] v[euve] Boyer de cent vint livres  
de rente viagère en marge de laq[uelle] grosse est une mention signée  
Cleret portant que la d[ite] rente est réduite cent livres

La d[ite] grosse inv[entoriée] Sept

Item deux pièces

La première est la grosse en parchemin d'un autre contrat  
passé devant m[aître] Cleret et son conf[rère] no[taires] à Paris le douze novembre  
M VII C trente quatre de constitution [faite] par m[...?] d[it] et d[its] prevost  
des marchands et échevins de cette ville au proffit de la d[ite] deff[unte]  
d[emoiselle] V[euve] Boyer de soixante livres de rente viagère [Tontine ?] employés  
dans les trente neuv[ième] et quarent[ième] [...?] de la six[ième] classe  
de la quatr[ième] Tontine.

Et la seconde est la grosse aussy en parchemin d'un autre contrat  
passé devant le d[it] M[aître] Huet no[taire] le trente juin au d[it] an M VII C trente  
quatre de constitution f[aite] par [...?] les Prévost des Marchands  
et échevins de cette ville au proffit de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer de  
trente

livres de rente viagère de la Tontine pour être employée dans la  
vingt quatr[ième] division de la d[ite] six[ième] classe de la quatr[ième] Tontine.

Les d[ites] deux grosses inv[entoriées] l'une et l'autre Huit

Item la grosse en parchemin d'un autre contrat passé devant le d[it] M[aître]  
Huet no[taire] le vint neuf octobre M VII C quarante deux de constitution  
f[aite] par le S[ieur] Laurent Queuet [?] bourgeois de Paris et la d[ite] d[emoiselle] Claude  
le Roy son épouse de soixante quinze livres de rente viagère au profit  
de la d[ite] d[emoiselle] v[euve] Boyer et de la d[ite] d[emoiselle] Baudin et de la survivante  
d'elles

La d[ite] grosse inv[entoriée] Neuf

Item un mémoire de fourniture f[aite] par la d[emoiselle] Joly à la d[emoiselle] Boistel [?]  
montant à la so[mme] de quatre vingt treize livres seize sols six deniers  
Ensuite duquel est une promesse signée Barbe Boistel du huit

octobre M VII C quinze de payer le contenu au d[it] mémoire  
au dessus duquel mém[oire] est une série signée Mondiou [?] du onze aoust  
M VII C seize portant reconn[naissance] d'avoir reçu de la d[ite] d[emoiselle] Boistel  
la so[mme] de soix[ante] cinq livres

Le d[it] mém[oire] inv[entorié] Dix

Item un billet signé Mondiou [?] datté à Paris du quinze  
juillet M VII C quarante trois de la so[mme] de mille quatre vingt livres  
payable à la d[ite] d[emoiselle] V[euve] Boyer dans le tems porté au d[it] billet  
au dos duquel est un écrit signé veuve Boyer datté du dix sept  
septembre M VII C quarante trois portant reconn[naissance] par la d[ite] d[emoiselle]  
V[euve] Boyer avoir reçu le contenu au d[it] billet

Inv[entorié] Onze

Item vingt pièces attachées ensemble.

La première est la grosse en parchemin d'[...] de la  
Prevosté de l'hôtel du Roy du vingt un novembre M VII C vingt quatre  
[...] düe par défunt [?] contre les héritiers présomptifs du d[it] S[ieur] Boyer  
laquelle a déclaré [...] le contrat de mariage d'entre luy et la d[ite]  
d[emoiselle] V[euve] Boyer et la donation y portée et a liquidé les créancier  
de la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer contre la succession du d[it] S[ieur] son  
mary

La seconde est une autre sent[ence] de la d[ite] Prevosté de l'hôtel  
du sept septembre M VII C vingt huit qui ordonne l'exécution de la prem[ière] ?  
et les autres pièces sont procédures f[aites] pour parvenir et  
en conséq[ue]nce des susd[ites] sent[ences]  
Lesquelles pièces ont été cottées et parafées par [...] et inv[entoriées]  
sur la p[remière] et sur la d[ernière] pour le tout Douze  
Item une liasse de cinq pièces qui sont testament  
inv[entaire] et autres pièces concernant la succession de d[emoiselle] Marie Anne  
De Brie [?] de laq[uelle] la d[ite] deff[unte] d[emoiselle] V[euve] Boyer [...?]  
Lesquelles pièces n'ont été autrement décrites a la réquisition des  
parties mais ont été seulement cottées et parafées par [...?]  
et inv[entoriées] sur la p[remière] et sur la d[ernière] pour le tout attendu qu'elles  
tendent à décharge Treize  
Item vingt pièces attachées ensemble qui sont lettres  
[...] qui peuvent servir de renseignement  
Lesq[uelles] pièces n'ont été autrement décrites à la réquisition

des parties mais ont été cotées et parafés par [...] et  
inv[entoriées] sur la p[remière] et sur la d[ernière] pour le tout Quatorze  
Item dix pièces attachées ensemble qui sont quitt[ances] de loyers  
de capitation de la taxe des pauvres et pièces tendantes à décharge  
Lesq[uelles] pièces ont été cottées et parafées par [...] et  
inv[entoriées] sur la p[remière] et sur la d[ernière] pour le tout Quinze  
Item treize pièces attachées ensemble qui sont quitt[ances] et  
autres pièces tendantes [?] et la décharge de la succession de la d[ite] deff[unte] V[euve]  
Boyer

Lesq[uelles] pièces ont été cottées et parafées par [...] et inv[entoriées] sur la  
p[remière] et sur la d[ernière] pour le tout Seize  
En procédant la d[ite] V[euve] Queue [?] a représenté de [...] ?  
qu'elle a déclaré avoir été rapporté ce jourd'huy de la lessive  
lequel a été prisé par le d[it] S[ieur] Noel huissier priseur que la d[ite] V[euve]  
Queue [?] a fait avertir de se trouver en la maison ou il été  
[...] procédé pour f[aire] la d[ite] prisée.  
Item sept drap de grosse toile élimée de quatre aulnes  
chacun prisés vingt livres cy ... XX lt  
[...] d[it] S[ieur] Noel signé en cet endroit  
[Paraphe : Noel]

Ce fait après avoir vacqué à ce que de [...] jusques à deux  
heures [...] par double vacation à la réquisition et par sa des  
parties pour ce qu'il en s'est plus trouvé  
à compté au présent inv[entaire] tout les papiers inv[entoriés] en la  
présente vacation ensemble les deniers comptans inv[entaire] de la  
précédente sont du consentem[ent] des parties de[...] en la profusion  
du d[it] S[ieur] Mosseron en sa d[ite] qualité d'exécuteur testam[entaire] de la d[ite]

d[emoiselle] V[euve] Boyer, lequel s'en est chargé en la même qualité pour les  
représentant quand et à qui il appartiendra  
et tous les meubles et autres effets inv[entoriés] au présent inv[entaire]  
ensemble le linge cy dessus inv[entorié] raporté de la lessive, [...?]  
du consentem[ent] des mêmes parties et du d[it] S[ieur] Mossaron en sa d[ite]  
qualité demeurés en la garde et possession de la d[ite] V[euve] Queue [?]  
qui s'en est chargée par les clôture [?] dépendantes [?] vacation  
et qui se charge de nouveau du tout pour et les cy présentes

Quand et à qui il appartiendra et ont signé aux  
[...?] protestations et défense cy devant faites  
par les parties ce qu'elles ont réitérées  
rayé en la présente vacation quinze [?]  
co[mme] nuls  
[Paraphes : Cm Le Roy / C Mossaron / Frontier / C. Frontier / Gervaise [?] / D'Aoust ] »

« Pardevant les notaires  
à Paris soussignés furent présent Sieur  
Edme Charles Frontier contrôleur de la maison  
de S[on] A[ltesse] S[...?] Monseigneur le Prince de Condé  
dem[eurant] à Paris rüe du petit Lyon quartier S[aint]  
Germain des prés paroisse S[aint] Sulpice  
et S[ieur] Michel Phelypeaux marchand  
bonnetier à Paris et D[emoiselle] Louis Madelaine  
Frontier son épouse qu'il autorise à l'effet des  
présentes dem[eurant] à Paris rüe des Boucheries  
en la D[ite] paroisse S[aint] Sulpice.  
Le d[it] S[ieur] Frontier et la d[ite] d[emoiselle] Louise Madelaine  
Frontier frère et soeur habiles à se dire et  
porter héritiers chacun pour un quart de  
deffunte d[emoiselle] Elizabeth de Tiesenhausen  
Veuve du S[ieur] Michel Boyer peintre du Roy  
et de l'académie royalle de peinture leur  
cousine.  
Lesquels ont fait et constitué leur  
procureur spécial S[ieur] Pierre Sulpice  
Frontier maître sellier à Paris leur frère  
et beau-frère, auquel les d[its] S[ieur] et d[emoiselle]  
constituant donnent pouvoir de pour eux  
et en leurs noms requérir , assister et être

présent à la reconnoissance et levée des  
scellés apposés après le décès de la d[ite] d[emoiselle]  
Veuve Boyer décédée en cette ville de Paris rüe  
Montmartre à l'inventaire, description et  
prise des meubles et effets délaissés par  
la d[ite] deffunte et à la vente des meubles  
nommer et souvenir d'affaires faire tous  
dires réquisitions et prestations preste  
tous consentement convenir de gardiens  
et dépositaire ou se charger des effets  
en la manière accoutumée et généralement

faire au sujet des d[ites] reconnoissance et  
levée de scellés, invent[aire] et vente tout  
ce qu'il conviendra promettant obligeance.  
Fait et passé scavoir à l'égard du d[it] S[ieur]  
Frontier au village de Neuvre [?] près Paris  
en une maison qui appartient à sa d[ite] A[ltesse]  
S[...?] M[onseigneur] le Prince de Condé avec le d[it] no[taire]  
sous[ssigné] se sont [...?] transportés et à l'égard  
des d[its] S[ieur] et d[emoiselle] Phelypeaux en leur demeure l'an  
mil sept cent quarante trois le onze  
octobre après midy et ont signé  
[Paraphes : Phelipault / L M Frontier / Frontier / Gervaise [?] / D'Aoust] »

Doc. 14, Notoriété concernant Philippe Meusnier et inventaire après décès d'Eugénie Malvillain  
19 juin 1750

Minutes de l'Etude notariale d'Etienne Regnault  
Paris, Archives Nationales, MC/ET/XVIII/583

[Dans la marge]  
« Notoriété  
19 juin 1750 »

[En haut de page]  
« Le timbre en sus [...?] feuillet »

[Corps du texte]

« Aujourd'huy sont comparus  
pardevant les conseillers du Roy Notaires à Paris soussig[né] S[ieur] Jean Gervoise m[âitre]  
orphèvre dem[eurant] à Paris rue S[ain]t Louis paroisse S[ain]t Barthelemy, et M[onsieu]r  
Alexandre

Escouvette huissier au baillage de S[ain]t Jean de latran demeurant à Paris rue de la  
Tonnellerie paroisse S[ain]t Eustache.

Lesquels ont certifié et attesté à tous qu'il appartiendra que Charlotte Malvillain  
veuve de Pierre Lefebvre est décédé à l'hôtel Dieu de cette ville le sept avril mil  
sept cent vingt huit, qu'après son décès il n'a été fait aucun inv[entaire] des biens de sa  
succession et qu'elle n'a laissé pour seule et unique héritière que Catherine  
Malvillain veuve de Louis de Nogent et Eugénie Malvillain Veuve  
du S[ieu]r Philippe Meusnier peintre ses deux soeurs.

Comme aussi que la d[ite] Catherine Malvillain V[eu]ve de Nogent est décédé en la  
Maison et hôpital général de la Salpêtrière de cette ville le onze juillet mil  
sept cent quarante, qu'après son décès il n'a pareillement été fait aucun inv[entaire]  
des biens de la succession et qu'elle n'a laissé pour sa seule et unique héritière  
que la d[ite] Eugénie Malvillain sa soeur V[eu]ve de Philippe Meusnier\* dont le  
de[...] les d[its] comparants déclarent avoir parfaite connaissance et en ont [...] ?  
acte aux notaires [Souny ?] qui le luy ont octroyé pour faire ce valoir ce que  
de raison fait et passé à Paris en létude le dix neuf juin

~~may~~ mil sept cent cinquante et ont signé  
[Paraphes : escurvette [?] / Gervaise [?] / [...?] / Regnault]

---

\*Et pour constater le décès des d[ites] V[eu]ve] Le Febvre et de Nogent les d[its] comparants  
ont

représenté leur extraits mortuaire tirés savoir celui de la d[ite] V[eu]ve] Lefebvre du d[it]  
hôtel Dieu de cette ville et celui de la d[ite] v[eu]ve] De Nogent de la d[ite] maison de le  
Hôpital

de la Salpêtrière. Copie desquels sont à leurs réquisitions cy devant accusés  
après avoir été signés et parafé des d[it] comparants en présence du no[taire] sous[igné]  
[Paraphes : Gervaise [?] / Regnault / Escurvette [?] / [...?] ]

Et led[it] jour dix neuf juin ~~may~~ mil sept cent cinquante et comparant

pardevant les no[taires] à Paris [soussigné] M[onsieur] Barthelemy Claude Menuiser  
procureur  
au Ch[âtelet] de Paris y dem[eurant] rue de la bucherie par[oisse] S[aint] Etienne du Mont  
lequel a déposé pour minutte a M[âitre] Regnaut lun des no[taire] sous[igné] Une

~~a luy donne par Marie Meunier~~ les prés[entes] suivantes la première est l'expédi[tion] de le  
procuration  
inv[entair]e  
fait après le décès de Eugenie Malvillain V[euve] de Philippe Meusnier peintre pardevant  
Gervaise et  
son confrère No[tai]re à Tours<sup>129</sup> le seize septembre mil sept cent quarante neuf à la requête  
du

d[it]  
Pierre Meusnier Inspecteur des bâtiments du Roy, et de la dite Marie Meusnier veuve de Jean  
Paradis  
[...?] enfants seuls habile à succéder à lad[it] deff[un]te V[euve] Meusnier leur mère led[it]  
inv[entair]e contrôlé à Tours  
La seconde est l'expédi[tion] d'un acte passé par d[evant] les mêmes No[taires] le vingt  
quatre novembre der[nier]  
contrôle et insinue le même jour portant renonciation par le d[it] Pierre Meusnier et la d[ite]  
V[euve]

Paradis à la succession de la d[ite] V[euve] Meusnier leur mère.  
Et la troisième ex[pédition] est le brevet original d'une procuration donné au d[it] comparant  
par la d[ite] V[euve] Paradis aux effets rapportés aussi passé par[devant] les mêmes No[taires]  
le vingt trois[ième] avril der[nier]

Lesquelles trois procédueures légalisées sous lesd[its] réquisition des d[its] comparant  
cy dénommé Aubry après avoir été de luy certiffié vallable de signé et  
parafé en présence des no[taires] soussy [gné] dont acte. Fait et passé à Paris  
en l'estude le d[it] jour et an et a signé en présente ou six mots sont rayés  
comme nuls

[Paraphes : Menassier / [...?] / Regnault]

En le vingt six mars mil sept cent cinquante et un est comparu pardev[ant]  
les no[taires] à Paris soussignez le d[it] M[aitre] Menassier qualiffié domicilié dans l'acte  
cy dessus lequel a déposé a Miller<sup>130</sup> l'un des d[its] no[taires] soussignez successeur aud[it]  
offices et pratiques du d[it] m[onsieur] Regnault cy dev[ant] no[taire] l'extrait mortuaire du  
S[ieur]

Jean Baptiste Paradis tiré des Registres de la p[aroi]sse Saint Loup d'Auxerre délivré par  
le S[ieur] Creuzet curé de la d[ite] p[aroi]sse le vingt deux du présent mois duem[ent] légalisé  
lequel est demeuré cy joint à la réquisition du dit S[ieur] Menassier après avoir été délivré  
certiffié véritable et signé en présence des d[its] no[taires]. Fait à Paris en estude led[it]  
jour et an cy dessus a signé

[Paraphes : Menassier / Miller / [...?] ]

[dans la marge à droite, de manière verticale]

Il faut avoir la pr[ocuration]  
du père pour la [...?] et  
l'élection du tuteur nommé  
les autres parents, ou l'assigne  
Le d[it] hôtel de M[onsieur] le Lieutenant  
civil ou les parents et auquel  
[...?]  
[...?] les personnes  
Cet acte ne se peut faire  
autrement

<sup>129</sup> Il y existe en effet un notaire dénommé Gervaise Michel-Louis, actif entre 1725-1766 à Tours.

<sup>130</sup> Il s'agit de Jacques Miller qui reprend l'étude notariale XVIII.

Extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint Loup d'Auxerre. 1739

Extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint Loup d'Auxerre pour l'an 1739

le vingtième jour de février mil sept cent trente neuf, aprêz avoir reçu les sacremens de pénitence et d'extrême - onction, est décédé en cette paroisse Sieur Jean Baptiste Paradis, estant âgé de quatre vingts ans, ou environ, et le lendemain a été inhumé dans l'église en présence des soussignéz, Monnot, Gemonnot, Paradis, Chardon curé avec paraphes.

Lequel extrait je soussigné certifie véritable et conforme à son original ; en foi de quoi j'ai signé à Auxerre ce 22 mars 1741.

[paraphe : N. Creuset]

Curé de S[ain]t Loup

Nous Thomas andré marie Davigneau Chevalier président et lieutenant général au baye et siège présidial d'auxerre à tout q[u']i]l appartiendra que la requête cy dessus et celle de Mr Creuzot prêtre curé de la paroisse de s[ain]t loup de cette ville et que foy doit estre adjouter en témoin de quoy avoir légué et délivré des présentes et icelles faire contresignéz de [...?] de nos greffiers pour servir ce que de [...?] audit an le vingt trois mars mil sept cent cinquante un // [Paraphes : Farmon du ney [?] le fils / Marie Davigneau]

Certiffie véritable et signe conformément à lacte de dépost passe par dev[ant] les no[tai]re a Paris soussignez aujourd'hui vingt six mars mil sept cent cinq[uan]te ny étant ensuite dun acte de no[toriété] passé dev[ant] m[âitr]e Regnault no[tai]re le dix neuf juin mil sept cent cinquante dont la minute est restée M. Miller un des d[its] no[tai]re soussignez comme successeur du d[it] Sr Regnault [Paraphes : Menassier / Miller / [...?]]

Extrait des registres de l'hôpital de la Salpêtrière de Paris. 1740

[exp[édié] p[ar] létat civil]

Extrait des registres de l'hôpital-Général de Paris.

MAISON DE LA SALPETRIERE.

Le onzième jour du mois de juillet mil sept cent quarante, a été inhumé au cimetièrre de ladite Maison, le Corps de Catherine Malvilain, âgée de soixante dix sept ans, native de Paris, veuve de Louis Denogent en présence de Monsieur Olivier Rateau, Maitre des enfans de choeur, et M[onsieur] Jean Baptiste Houaré, sous sacristain qui ont signés

[Paraphes : Olivier Rateau / JB Houari]

Morte le jour précédent

Extrait par moi, soussigné, prêtre du dit Hôpital, chargé des dits registres par Monsieur le Recteur d'icelui, le trente unième jour du mois de mars mil sept cent cinquante

[Paraphe : Devigauld prêtre]

Signé et parafé au dessus de l'acte de notoriété passé

pard[evant] les no[taires] sous[signés] ce dix neuf Juin Mil  
sept cent cinquante

[Paraphes : Gervoise / Escuvette [?] / Regnault / [...?]]

Nous prêtres vicaires de l'Hôtel Dieu de Paris,  
soussignés, certifions que Charlotte Malvilain âgée  
de soixante trois ans native de Paris paroisse de  
S[aint] Barthelemy veuve de Pierre Le Febvre  
est entrée malade audit Hôtel-Dieu, le cinq de janvier  
mil sept cent vingt huit où après avoir été assistée  
tant spirituellement que corporellement, y est décédée le  
sept avril de la même année  
comme il appert par les Registre de la dite Maison. Fait à Paris,  
le premier d'avril mil sept cent cinquante.

[Paraphes : Chevron / Crodier prêtre]

Exp[édié] p[ar] létat civil

Signé et parafé au dessus de l'acte de Notoriété passé  
pard[evant] les no[taires] sous[signés] ce dix neuf juin Mil  
sept cent cinquante

[Paraphes : Gervoise / Regnault / Escorvette [?] / [...?]]

[dans la marge : Certiffie véritable signe et  
parafé au dessus de lacte  
de départ passé pard[evant]  
le no[tai]re sous[signé] le dix neuf  
juin mil sept cent  
cinquante étant ensuite  
un acte de notoriété  
pardevant les mesmes  
no[tai]re le même jour  
[Paraphes : Menassier / Renault / [...?]]

[Corps du texte]

Aujourd'hui seize septembre  
mil sept cent quarante neuf, deux heures de relevée  
par devant les notaires à Tours soussignés créés à l'instar de  
ceux à Paris, dans la maison du Sieur Pierre Meusnier Inspecteur  
des bâtiments du Roy située à tours Rue chaude paroisse de saint  
Vincent, dans laquelle maison est décédée depuis quelques mois Dame  
Eugenie Malvillain Veuve du Sieur Philippe Meusnier peintre du Roy  
ont comparu le d[it] S[ieur] Pierre Meusnier et Dame Marie  
Meusnier veuve du Sieur Jean ~~Baptiste~~ Paradis marchand  
demeurant en la dite maison Paroisse de S[aint] Vincent, ledit Sieur  
Meusnier et dame veuve Paradis frère et soeur et seuls habiles à  
succéder à la dite défunte dame Meusnier leur mère.  
Lesquels nous ont requis de procéder à l'Inventaire des effets  
qui ont été délaissés par la dite dame Meusnier, et de nommer d'office  
juré priseur s'en rapportant à nous, en conséquence nous avons  
appelé, René Lempereur maître fripier Juré prizeur à Tours  
y demeurant paroisse de Saint Pierre du Boile duquel mandé et  
intervenue après que les parties nous ont déclaré n'avoir causes de

de suspicion contre luy, nous avons pris et reçu le sermens au cas requis, par lequel il a promis d'estimer en sa conscience les effets qui luy seront montréz pour dépendre de la dite succession ce fait acté prouve audit Inventaire ainsy quil suit nous audit S[ieur] Meusnier observé navoir pu plutôt trouver l'inventaire des effets délaissés par la dite dame sa mère décédée depuis près de six mois, parce que tost et depuis il a été absent pour le service du roy dont il nous a requis acte

Dans une chambre basse ayant vue sur  
le Jardin dans laquelle est décédée la dite dame  
veuve Meusnier

Une couchette de bois noyer ferrée a visse paillasse et verges  
Deux couettes de lit remplies de plume doye du traversin  
ensouillés et courty deux matelas de laine ensouillez de toile  
à carreaux, une Couverture de laine blanche, deux  
courtepointes de toile de cotton, un tour de lit de serge grize  
garni d'un ruban bleu et son fond composé de neuf  
morceaux appréciés le tout cent livres cy C<sup>lt</sup>

Neuf chaizes en bois noyer couverte de pannes rouges  
en partie, d'autre partie en brocard et deux tabourets

le tout garni de crin apprécié le tout quarente livres  
Cy XL<sup>lt</sup>

Une portière en deux morceaux de panne rouge  
doublée de serge verte et une verge de fer appréciée douze  
livres Cy XII<sup>lt</sup>

Une tenture de satin sur fil presque usée contenant onze  
aunes appréciée vingt livres Cy XX<sup>lt</sup>

Un trumeau en deux glaces en petit cadre doré apprécié  
trente livres Cy XXX<sup>lt</sup>

Un miroir encadré doré en ovale apprécié huit  
Livres Cy VIII<sup>lt</sup>

Un miroir de de toilette a cadre de bois verny apprécié  
Cent sols Cy C

Un tableau à cadre de bois doré Un autre tableau  
aussi en cadre doré l'un représentant des fruits l'autre  
des fleurs appréciés ensemble huit livres Cy VIII<sup>lt</sup>

Quatre [...] leurs bobèches de cuivre jaune  
appréciés ensemble dix livres Cy X<sup>lt</sup>

Un fauteuil de Cannes a bras de maroquin apprécié  
six Livres Cy VI<sup>lt</sup>

Deux couronnes en bois doré apprécié ensemble  
six Livres Cy VI<sup>lt</sup>

Quatre tasses a Caffé leur souscoupes de faïence  
et deux services de terre d'Angleterre appréciés ensemble  
trois livres Cy III<sup>lt</sup>

Dans une garde robe ensuite

Un miroir encadré de bois noyer estimé six Livres  
Cy VI<sup>lt</sup>

Deux sortures [...] de toile de cotton avec une verge apprécié

ensemble quatre livres Cy III<sup>lt</sup>

Une montre à Boîte de Cuivre couverte de chacun de  
petit cloux et une boîte à montre apprécié le tout  
trente livres Cy XXX<sup>lt</sup>

Un quinola<sup>131</sup> de bois noyer couvert de serge verte  
apprécié quatre livres Cy III<sup>lt</sup>

Dix draps de toile de brin chacun de six aunes  
appréciés ensemble soixante livres Cy LX<sup>lt</sup>

Six autres draps de toile commune de ving aunes et  
demie appréciés ensemble vingt quatre livres  
Cy XXIII<sup>lt</sup>

Trois autre petits draps appréciés ensemble six livres  
Cy VI<sup>lt</sup>

Une douzaine de serviettes de toile fine appréciée six  
livres Cy VI<sup>lt</sup>

Deux rideaux de fenêtres de toile de brin appréciés  
ensemble six livres Cy VI<sup>lt</sup>

Une robe et son jupon de damas gris de perle doubles  
d'un taffetas couleur de feu apprécié quarente livres  
Cy XL<sup>lt</sup>

Une robe de damas de judes doublée de taffetas appréciée  
vingt livres Cy XX<sup>lt</sup>

Une autre robe de damas gris doublé de taffetas apprécié  
douze livres Cy XII<sup>lt</sup>

Un mantelet avec la coiffe de serge de soye aux dentelle  
apprécié quinze livres Cy XV<sup>lt</sup>

Une autre robe de taffetas gris avec Jupon de Taffetas bleu  
apprécié ensemble dix huit livres Cy XVIII<sup>lt</sup>

Une petite tenture de damas de Cos de diferentes couleurs  
contenant cinq aunes quatre morceaux appréciés ensemble six  
livres Cy VI<sup>lt</sup>

Onze chemises de toile de brin a usage de femme apprécié  
trente livres Cy XXX<sup>lt</sup>

Quatre mauvaises chemises appréciés ensemble quarente  
sols Cy XXXX

Six mouchoirs a tabac de toile de colles appréciés ensemble  
quarente sols Cy XXXX

Une douzaine de coeures garnies de mousseline presque usée  
appréciés six livres Cy VI<sup>lt</sup>

Une douzaine de paires de manchettes appréciés six livres  
Cy VI<sup>lt</sup>

Six Cuiller et six fourchettes, une cuiller a potage, une ecuelle  
a oreilles, et un goblet le tout d'argent pezant sept marcs deux onces  
appréciés a raison de quarante six livres dix huit sols le marc

Revenant à Trois cent quarante livres six deniers Cy XXX<sup>C</sup> XL<sup>lt</sup> VI<sup>d</sup>  
Qui sont tous les effets trouvés en la dite maison dépendant de la  
Succession de la dite Dame Meusnier

---

<sup>131</sup> Définition de l'Encyclopédie : « S. m. terme du jeu de reversis, mot tiré de l'espagnol ; c'est le valet de coeur, qui est la principale carte du jeu de reversis, & celle qui prend la poule ou l'argent du jeu ; on ne peut écarter le quinola ; on poursuit le quinola ; on force le quinola ».

Les habits à succéder déclarent nen scavoir autre sinon quil y a des parties de rente sur l'hôtel de ville de Paris qui sont touchés par Mr Collier procureur au parlement se prétendant créancier de lad[ite] succession

Le dit S[ieur]. Meusnier a représenté un mémoire de ce qui luy est dû par la succession de la dame sa mère consistant en les articles cy après

Pour voiture de meuble de la [dite] Dame depuis Auxerre jusqu'à Tours cent vingt livres Cy CXX<sup>lt</sup>

Soixante douze livres paies au S[ieur] Corbeau chirurgien pour la maladie de la d[ite] Dame Meusnier dont le d[it] S[ieur] Meusnier avoit répondu Cy LXXII<sup>lt</sup>

Quarente livres pour la garde qui a veillé la d[ite] Dame meusnier pendant sa maladie Cy XL<sup>lt</sup>

Deux cent cinquante deux livres quinze sols pour l'enterrement et frais funéraires suivant les quittances représentées cy II<sup>C</sup> LII<sup>lt</sup> XV

Mil Livres pour deux années et demie pension de la d[ite] Dame sa mère compris son entretien Cy M<sup>lt</sup>

Faisant toutes ces sommes ensemble quatorze cent quatre vingt quatre livres quinze sols Cy XIII<sup>C</sup> IIII<sup>XX</sup> IIII<sup>lt</sup> XV

Fait la d[ite] Dame veuve Paradis réserve de ses droit [...?] la succession de la d[ite] dame sa mère à raison de ce qui luy en [...?] de reste de la dot à elle promise par son contrat de mariage

Qui sont tous les enseignement concernant la d[ite] succession jurant et affirmant les parties par serment respectivement pris et reçu par nous dits Notaires, ne scavoir autres effets en dépendances promettant sil en vient a leur connoissance soit en actif soit en passif d'en faire déclaration par acte ensuite de présenter au moyen de quoy demeure le dit inventaire clos et arrêté, et sont tous les effets inventoriés restés en la dite maison à la garde de la d[ite] Dame Paradis qui en demeure chargée. Réservent les parties à prendre par la suite telles qualités qu'elles aviseront dans la d[ite] succession, dont acte fait et passé en la dite maison après midy et ont signé, La minutte des présentes est signée

[Paraphes : Meusnier / Marie Meusnier, veuve Paradis / Lempereur]

et des Notaires Soussignez à M. Gervoize

l'un d'iceux elle est restée, contrôlée a Tours par Polluche<sup>132</sup> qui a reçu les droits le dix huit des d[its] mois et an

[Paraphes : Gandin / Gervoize]

Nous Jacques Olivier Aubry ecuyer conseiller du roy lieutenant général au bailliage et siège présidial de Tours certiffions que m[âtr]e Gervaise & Gaudin sont notaires à Tours nommés en notre hostel à Tours le vingt trois avril mil sept cent cinquante

[Paraphe : Aubry]

Renonciation à la succession d'Eugenie Malvillain

---

<sup>132</sup> Chaque acte notarié au XVIII<sup>e</sup> siècle doit être contrôlé par un agent du bureau de contrôle de la ville en question. Il existe bien un agent de contrôle nommé « Polluche » actif à Tours entre 1746-1771.

Pardevant led[it]  
conseiller du Roy notaire à Tours  
soussignez créés a linstar de ceux à Paris  
ont comparu M[onsieu]r Pierre Meusnier  
inspecteur des batimens du Roy  
damoiselle Marie Meusnier veuve du sieur  
Jean Paradis bourgeois de Paris demeurant  
à Tours rue Chaude parroisse saint  
Vincent.

Lesquels dans la crainte que la  
succession de défunte damoiselle Eugenie  
Malvillain leur mère veuve du sieur  
Philippe Meusnier peintre décédée à Tours  
ne leur soit plus onereuse que profitable  
ont par ces présentes renoncée à lad[ite]  
succession ~~de leur mere~~ et juré et affirmé  
au serment pris et reçu par nous  
notaires d'eux séparement quils ne font  
lad[ite] renonciation en fraude des  
créanciers de la succession de leur mère  
quils ne sont ancunement immiscé  
en ycelle et nont sequestré ny diverty  
aucuns effets en dépendans donnant

pouvoir au porteur de signifier ces  
présentes à qui il appartiendra dont  
les avons juger de leurs consentement.  
Fait et passe à Tours maison desd[its]  
comparants lan mil sept cent  
quarente neuf le vingt quatrième  
jour de novembre apres midy et  
ont signé sous reserve de leurs droits  
et créances repectifs sur lad[ite]  
succession.

La minutte des présentes a signée  
Marie Meusnier veuve de [Jean] [Par]adis  
Pierre Meusnier et des notaires soussignez  
à nous Gervoize l'un deux elle est restée  
controllee à Tours et insinuation lesdits  
jour et an par Polluche qui a reçue  
huit livres huit sols et trois mots raiés nuls  
[Paraphes : Gaudin / Gervoise]

Nous Jacques Ollivier Aubry ecuyer conseiller du roy lieutenant général  
de Touraine certifions que Mr gaudin et Gervaize qui ont  
signé lacte cy dessys sont notaires royaux à Tours donné  
aud[it] jour en notre hôtel le trois juin mil sept cent  
cinquante  
[Paraphe : Aubry]

[dans la marge]  
« certiffie véritable signé

et parafé au dessus de  
lacte de départ  
passé pard[evant] les  
no[tai]res sous[signés] le dix neuf  
juin mil sept cent  
cinquante étant  
ensuite d'un acte  
de notoriété passé devant  
les mêmes no[tai]res  
le même jour  
[Paraphes : Menassier / Regnault / [...?] ]

Pardevant les conseillers du roy notaire à  
Tours soussignés créés à l'instar diceux à Paris  
Fut présente d[emoise]lle Marie Meusnier v[eu]e dud[it] Sr Jean  
Paradis bourgeois de Paris demeurant à Tours  
rue chaude paroisse de S[ain]t Vincent créancière de la succession  
de deffunte Eugenie Malvillain sa mère v[eu]e du S[ieu]r Philippe  
Meusnier peintre, et ayant renoncé à cette succession par  
acte passé devant nous Gervaise le vingt quatre novembre  
mil sept cent quarente neuf contrôlé et insinué en la ville en  
le même jour.  
Laquelle a fait et constitué son procureur générale  
spécial M[âitre] Barthelemy Claude Menassier  
Procureur au Châtelet de Paris y demeurant rue de la Bucherie  
Auquel elle donne pouvoir pour elle et son nom et en  
sa dite qualité de créancière de la succession de la ditte d[emois]elle v[eu]e  
Meusnier former et intenter toutes actions et demande  
contre Gabriel Quesnel bourgeois de Paris curateur créé par  
sentence du châtelet de Paris du vint un février mil sept  
cent cinquante à la succession de laditte v[eu]e Meusnier vacante  
au moyen de la renonciation qui a été faite tant par la ditte  
constituant que par le S[ieu]r Pierre Meusnier son frère tous deux ses  
seuls presomptés ses héritiers par le dit acte sus datté en  
condamnation des créances quelle a à [...?] aresté à la ditte  
succession pour raison de qui luy a été constitué en dot par sa  
ditte deffunte mère par son contrat de mariage avec le dit  
S[ieu]r Paradis et en conséquence faire toutes poursuites et diligences  
nécessaires contre le dit Quesnel prendre connoissance de  
toutes les sommes qui se trouveront être dûes tant en p[rinci]paux  
qu'intérêt et frais contenter les dites créances ou consentir

que les créanciers soient précédé par led[it] Quesnel. Et sur les biens  
de laditte succession pour à cet effet être présent et assister au  
compte qui sera fait entre le dit Quesnel et lesdits créanciers  
du montant de la ditte créance consentis à tous délaissement  
et délégation qui pourront en être par luy faites en lacquis de  
laditte succession des biens ou de partie des biens de la ditte  
succession jusqu'à due concurrence tant en fonds principaux  
que fruits revenus des arrerages Et notamment des capitaux et  
arrerages échus et à écheoir des rentes sur les aides et les

gabelles dependantes de laditte succession auprès aussy tous transports délaissements et abandonnements qui pourront être faittes à laditte dame constituante par ledit Quesnel en déduction du montant de ses créances de ce qui restera des biens de la ditte succession et des capitaux et arrerages des dittes rentes sur des aides et gabelles et après l'acquis et le puisements de ce qui se trouvera être légitimement dû aux autres créances réserves à laditte dame contre la ditte succession tous ses droits actions et hypothèques sur le dit délaissement transport et abandon obtenir toutes lettres de ratiffication de chancellerie réunion des arerages échus et à écheoir des rentes sur les aydes et gabelles et des revenues aussy eschues et echeoirs des autres biens deladitte succession qui luy seront délaissés et tous [...?] donne quittances et décharges valables se faire remettre tous titres contracts et pièces concernant la propriété des dittes rentes et autres biens par tous ceux qui s'en trouveront chargé leur en donne décharge faire s'il est besoin contre eux telles poursuittes et diligences nécessaires pour faire ordonner laditte remise obtenir tous jugements les faire mettre à exécution et généralement faire au sujet de ce que dessus ce que besoin sera quoy que non exprimé en ces présentes le promettant & obligeant & fait et passé à Tours en Etude l'an mil sept cent cinquante le vingt trois jour d'avril avant midy et a signé avec les dits notaires

[Paraphes : Marie Meusnier veuve paradis / Michaud / Gervoize]  
Contrôlé à Tours le vingt trois  
avril 1750 pour douze solz  
[Paraphe : Polluche]

Nous Jacques Olivier Aubry ecuyer conseiller  
du roy lieutenant général au bailliage de  
Tours certiffion à tous quil appartiendra que  
maitre Michau et Gervaize qui ont signé  
lacte cy dessus sont notaires en cette ville nommé en  
notre hôtel à Tours le vingt trois avril mil sept cent  
cinquante  
[Paraphe : Aubry] »

Philippe Meusnier

Pièce n° 48 551

« Le 8 août 1683, ont été épousés Philippe Meusnier, peintre âgé de 26 ans, fils de Jean Meusnier, bourgeois de Paris, et de Michelle Simon, demeurant rue Montmartre, paroisse Saint Eustache, et Eugenie Malvillain, âgée de 17 ans, fille de Louis Malvillain, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint Louis de cette paroisse. Le dit Meusnier assisté de ses père et mère ; et la dite Malvillain assisté de son père et de maître Nicolas Malvillain, son frère, procureur au Châtelet demeurant rue Saint Julien des ménestriers.

Saint-Barthélémy, n° 19 »

Pièce n° 48 552

« Le jeudi 28 juin 1685 fut baptisée Marie fille de Philippe Meusnier peintre du Roy et d'Eugène [sic] Malvillain sa femme sur le quay de la Mégisserie. Le parrain Nicolas Malvillain (valet de chambre ordinaire du roi), la marraine Anne Marie Henry nourrice de Monseigneur le dauphin et première femme de chambre de madame la Dauphine. L'enfant est né le samedi 23 du présent mois.

Saint-Germain l'Auxerrois n° 58 »

Pièce n° 48 553

« Du jeudi trente unième de décembre 1711 Jean-Baptiste Paradis âgé de quante [sic] six ans marchand de vin et Marie Meusnier âgée de vingt six ans fille de Philippe Meusnier peintre ordinaire du Roy et conseiller en sa [sic] académie royale de peinture et sculpture, et Eugenie Malvillain aux Galleries du Louvre de cette paroisse ont estés mariés en présence de épicier marchand de vin, chargeur de bois, teinturier, contrôleur de la maison de la princesse de Conti.

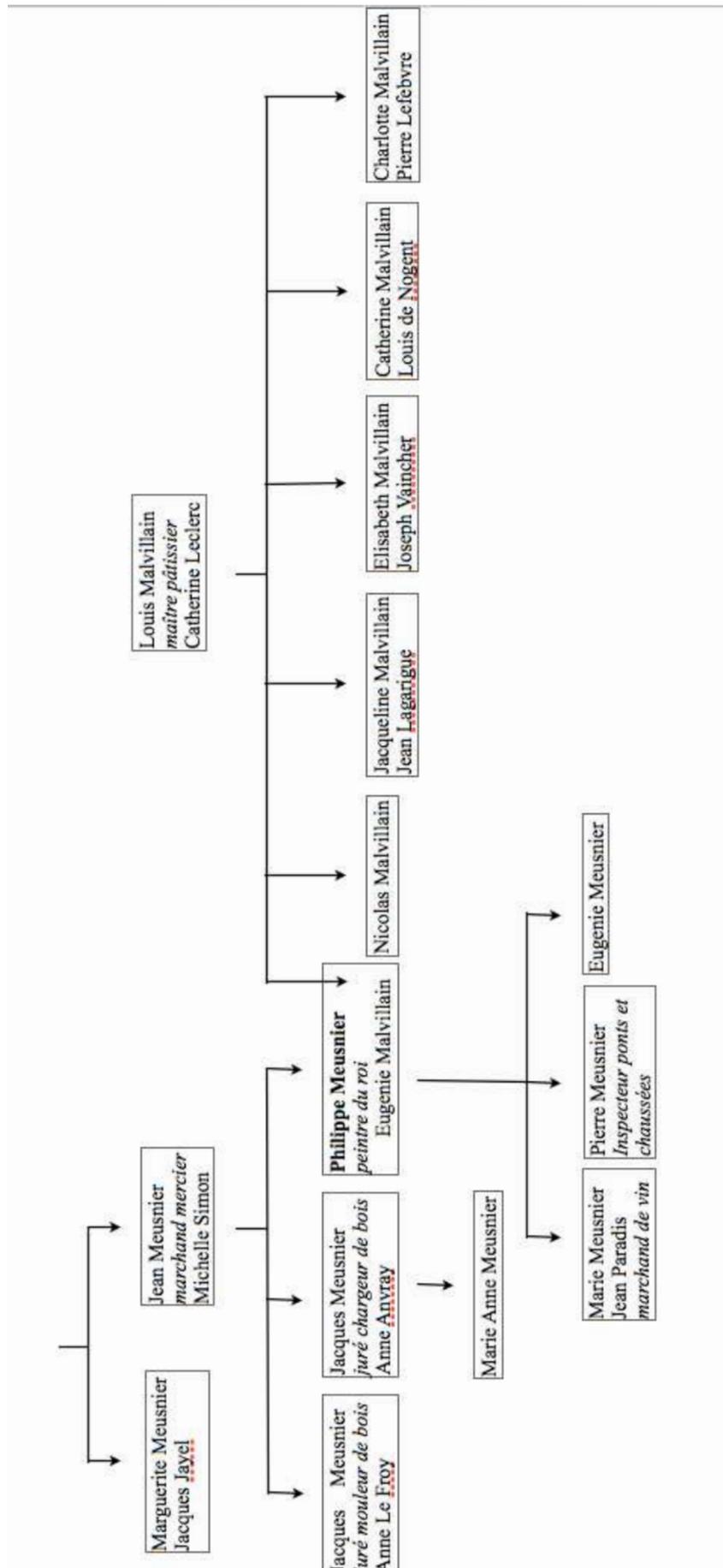
Saint-Germain l'Auxerrois n° 182 »

Pièce n° 48 554

« Du samedi vingt-quatrième février 1748, Sieur Pierre Meusnier, inspecteur des bâtiments du roi, âgé de trente sept ans, fils de défunt Philippe Meusnier, peintre du roi, et de Eugenie Malvillain paroisse Saint Vincent de Tours d'une part et demoiselle Anne Lacombe, âgée de quarante-huit ans, veuve de Sieur Paul Lesfilles bourgeois de Paris, aux galeries du Louvre de cette paroisse d'autre part, ont été mariés. En présence de Sieur Christophe Letang inspecteur des sources et levées de la Loire demeurant à Tours, ami du marié, un prêtre, deux bourgeois de Paris.

Saint-Germain l'Auxerrois n° 210 »

## III. 2. Autres documents



Doc. 15, Arbre généalogique de Philippe Meusnier et Eugenie Malvillain

## Liste des œuvres de Michel Boyer

### Œuvres conservées

#### Peintures

BP 1 - Michel Boyer, Basse, cahier de musique et épée, huile sur toile, 810 x 990 cm, Paris, Musée du Louvre, Département des Peintures, MI 1094, (fig. 4)

BP 2 - Michel Boyer, Luth, violon, flûte, cahier de musique et tricorne, huile sur toile, 690 x 820 cm, Paris, Musée du Louvre, Département des Peintures, RF1958-4 (fig. 3)

BP 3 - Michel Boyer, Trompe-l'oeil avec un luth, une viole et une flûte, des livres de musiques dans une niche, huile sur toile, 130 x 97 cm, collection particulière

BP 4 - Michel Boyer, Les attributs de la musique dans un encadrement de marbre feint, huile sur toile, collection particulière

BP 3 - Michel Boyer, Palais bâti sur un canal, 1701, huile sur toile, 113 x 125 cm, Versailles, Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 7314 (fig. 5)

BP 4 - Michel Boyer, Repas servi dans une architecture, huile sur toile, 125 x 140 cm, Varzy, Musée Auguste Grasset, VP 201 (fig. 9)

BP 5 - Michel Boyer, Port sur la mer avec des figures, huile sur toile, 125 x 140 cm, Varzy, Musée Auguste Grasset, VP 202 (fig. 10)

BP 6 - Michel Boyer, Élégante compagnie jouant une partie de billard, huile sur toile, 53 x 61,3 cm, Collection particulière (R 1)

BP 7 - Michel Boyer, Le Concert dans une galerie avec des statues de musiciens, huile sur toile, 72,4 x 92,3 cm, Collection particulière (R 2a)

BP 8 - Michel Boyer, Le Concert dans une galerie avec des tableaux de paysage, huile sur toile, 72 x 92 cm, New York, Collection particulière, (R 2b)

BP 9 - Michel Boyer, Le Palais d'Apollon, 1715, huile sur toile, 96 x 129 cm, Collection particulière (fig. 60)

BP 10 - Michel Boyer (attribué à), Deux figures assises dans un intérieur, huile sur toile, 86,4 x 113 cm, Collection particulière (R 3)

BP 11 - Michel Boyer (attribué à), Le concert après le diner, huile sur toile, 64 x 88 cm, Collection particulière (R 4)

BP 12 - Michel Boyer (attribué à), Promeneurs sous une galerie ouverte au crépuscule, huile sur toile, 96 x 129 cm, Collection particulière

BP 13 - Michel Boyer (attribué à), Paysages avec des ruines antiques et des figures, huile sur toile, Collection particulière

BP 14 - Michel Boyer, Canal bordé de pavillons au coucher du soleil, huile sur toile, 114 x 82 cm, Toulouse, Musée des Augustins, RO793 (fig. 11)

BP 15 - Michel Boyer, Architecture avec des figures, huile sur toile, 114 x 82 cm, Toulouse, Musée des Augustins, RO794 (fig. 12)

## Dessins

BD 1 - Michel Boyer, Paysage avec des ruines d'architecture classique, plume et encre noire, lavis gris et rehauts de gouache blanche, Paris, Musée du Louvre, Département des Arts graphiques, RF 54638

BD 2 - Michel Boyer, Paysage avec des ruines d'architecture classique, bateaux et figures au bord de la mer, plume et encre noire, lavis gris et rehauts de gouache blanche, Paris, Musée du Louvre, Département des Arts graphiques, RF 54639

## Œuvres perdues

\*BP 1 - Michel Boyer, Ancien bain en perspective, 1709, Marly, château et dépendances (détruit)

\*BP 2 - Michel Boyer, Six tableaux de perspective, 1710, Anciennes collections royales (perdus)

\*BP 3 - Michel Boyer, Trois tableaux de ports de mer, 1712, Fontainebleau, appartement de Madame la Duchesse (perdus)

\*BP 4 - Michel Boyer, Cinq tableaux de perspective, 1714, Anciennes collections royales (perdus)

\*BP 5 - Michel Boyer, Deux tableaux d'architecture et de perspective, 1720, Paris, Palais des Tuileries, Appartements du Duc d'Antin (perdus)

\*BP 6 - Michel Boyer, Port de mer et architectures, 1722-1723, Versailles, Château de Versailles (perdus)

\*BP 7 - Michel Boyer, Perspective, Paris, Galerie de l'hôtel du premier Président (détruit)

\*BP 8 - Michel Boyer, Perspectives, Paris, Hôtel du Cardinal de Polignac (détruit)

\*BP 9 - Michel Boyer, Perspectives avec des livres et des instruments de musique, huile sur toile, Paris, Hôtel de Blondel Gagny (Perdu)

\*BP 10 - Michel Boyer, Paysage avec monument au bord de la mer, huile sur toile, Paris, ancienne collection du Prince de Conti (perdu)

### Œuvres rejetées

BR 1 - Jean-Baptiste Martin, Ruines d'architecture, huile sur toile, 113 x 120 cm, Versailles, Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 8312 (fig. 6)

BR 2 - Isaac Moucheron, Vue du parc d'un palais baroque, huile sur toile, 131,5 x 180 cm, Collection particulière

BR 3 - Francisque II Millet et Antoine Watteau, Le flûtiste, huile sur toile, Grenoble, Musée de la Ville (fig. 22)

BR 4 - Henri Ferguson (attribué à), Un parc avec des ruines antiques, huile sur toile, Lille, Palais des Beaux-Arts, P 318 (fig. 26)

BR 5 - Nicolas-Henry Jeurat de Bertry, Le boudoir, huile sur toile, 85,1 x 97,8 cm, Collection particulière